



# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

**2020**  
**2025**

*Ce projet a été financé par le Ministère  
de l'Agriculture, des Pêcheries et de  
l'Alimentation du Québec dans le cadre du  
Programme Territoire, Priorité bioalimentaire*

Québec 

# COLLABORATEURS

## COMITÉ DIRECTEUR

Alexandre Bernier	Ferme des Mésanges, FRAQ
Annie Bouchard	Patates Lac-St-Jean
Émilie Gaudreault	Délices du Lac
Émilie Tremblay	Table Agroalimentaire
Étienne Barette	Ferme Barette et Frères, UPA Maria-Chapdelaine
France Fortin	Ferme des Bouleaux
Gérald Rousseau	Ferme de La Carpe
Marie-ève Moreau	Club conseil bleuets
Mario Bussière	Dg, Bleuets Mistassini
Rémi Therrien	Épicerie communautaire Le Garde-Manger
René St-Pierre	Bleuetière St-Augustin
Réjean Fortin	Ferme Boisfort
Yannick Bouchard	Ferme Daybou

## COMITÉ TECHNIQUE

Marie-Josée Gravel	Conseillère en aménagement du territoire et développement rural, MAPAQ
Guy Grenier	Coordonateur au Développement MRC de Maria-Chapdelaine
Marc-Eddy Jonathas	Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme, MRC de Maria-Chapdelaine
Stéphan Gauthier	Ingénieur-agronome, MRC de Maria-Chapdelaine
François Potvin	Conseiller en développement agricole, MRC de Maria-Chapdelaine
Jean-Marie Niget	Agronome

 **INNOVAGRO**  
consultants  
[www.innovagro.net](http://www.innovagro.net)



*La MRC de Maria-Chapdelaine  
place au centre de ses stratégies d'occupation dynamique du territoire  
une agriculture durable  
qui contribue à sa vitalité socio-économique dans le respect de l'environnement.*



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>BILAN DU PDAA 2013-2018</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>FAITS MARQUANTS DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE DEPUIS 2013</b> .....	<b>12</b>
3.1	2013 – LAIT DIAFILTRÉ .....	12
3.2	2016-2018 - ACCORDS COMMERCIAUX : DES ACCÈS IMPORTANTS AU MARCHÉ CANADIEN .....	13
3.2.1	2016 – Accord économique et commercial global (AECG) Canada – Union européenne .....	14
3.2.2	2018 – Accord de partenariat transpacifique global et progressif (PTPGP) .....	14
3.2.3	2018 – Accord État-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) .....	15
3.3	2017-2018 – LÉGALISATION FÉDÉRALE DU CANNABIS .....	16
3.4	2020 – PANDÉMIE DE COVID-19 .....	18
3.5	2020 – PROGRAMME PROVINCIAL POUR DOUBLER LA SUPERFICIE DE SERRES AU QUÉBEC.....	19
3.6	2019-2020 – PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC .....	20
3.7	2020 – TARIFS D'ÉLECTRICITÉ AVANTAGEUX POUR LES PRODUCTEURS EN SERRES DU QUÉBEC .....	22
3.8	2020 – MAPAQ – STRATÉGIE DE CROISSANCE DES SERRES AU QUÉBEC 2020-2025 .....	23
<b>4</b>	<b>POLITIQUE BIOALIMENTAIRE 2018-2025 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b> .....	<b>27</b>
<b>5</b>	<b>CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AGRICULTURE AU SAGUENAY LAC ST-JEAN</b> .....	<b>30</b>
<b>6</b>	<b>PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE</b> .....	<b>33</b>
<b>7</b>	<b>PORTRAIT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE</b> .....	<b>39</b>
7.1	ÉCONOMIE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – VUE GÉNÉRALE .....	39
7.2	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	41
7.3	NORDICITÉ ET CRÉNEAUX D'EXCELLENCE .....	41
7.4	RECETTES AGRICOLES DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE .....	43
7.5	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE.....	47
7.6	PRODUCTIONS VÉGÉTALES MAJEURES .....	50
7.7	PRODUCTIONS VÉGÉTALES ÉMERGENTES .....	54
7.7.1	Canneberge.....	54
7.7.2	Camerise.....	54
7.7.3	Autres petits fruits nordiques .....	55
7.7.4	Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).....	55
7.8	PRODUCTIONS ANIMALES.....	57
7.8.1	Production laitière .....	57
7.8.2	« Bétail de boucherie » .....	59
7.9	CERTIFICATION BIOLOGIQUE .....	60
7.10	RELÈVE AGRICOLE .....	61
7.10.1	Situations provinciale et régionale.....	61
7.10.2	Stratégie Agri-relève de la MRC de Maria-Chapdelaine .....	62
7.11	MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE .....	63
7.12	SOUTIEN ET ENCADREMENT RÉGIONAUX ET TERRITORIAUX DE L'AGRICULTURE.....	63
7.13	TRANSFORMATION .....	64
7.13.1	Productions végétales.....	64
7.13.1.1	Céréales, protéagineux et oléagineux.....	64
7.13.1.2	Pomme de terre .....	64
7.13.1.3	Bleuet sauvage.....	64
7.13.1.4	Petits fruits nordiques et miel.....	66
7.13.1.5	Microbrasserie, vins et alcools.....	66
7.13.1.6	Produits Forestiers Non Ligneux - PFNL .....	68
7.13.1.7	Confiserie .....	68

7.13.1.8	Transformation artisanale.....	68
7.13.2	<i>Productions animales</i> .....	69
7.13.2.1	Produits laitiers .....	69
7.13.2.2	Produits carnés .....	70
7.13.3	<i>Récapitulatif des entreprises de transformation agroalimentaire de la MRC de Maria-Chapdelaine</i> ....	71
7.14	DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION .....	72
7.14.1	<i>Coopérative de solidarité NORD-Bio</i> .....	72
7.14.2	<i>Producteurs biologiques Symbiosis</i> .....	72
7.14.3	<i>Kiosques à la ferme</i> .....	73
<b>8</b>	<b>PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE</b> .....	<b>75</b>
8.1	ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL.....	75
8.1.1	<i>Coopérative Nutrinor</i> .....	75
8.1.2	<i>Territoire BIO</i> .....	76
8.1.3	<i>Lac St-Jean Bio 2050</i> .....	76
8.2	INITIATIVES COMMUNAUTAIRES ET SOLIDAIRES.....	77
8.3	INITIATIVE RÉGIONALE BORÉE .....	78
<b>9</b>	<b>PDAA 2020-2025 – UNE NOUVELLE APPROCHE</b> .....	<b>81</b>
<b>10</b>	<b>DIAGNOSTICS FFOM</b> .....	<b>83</b>
10.1	PRODUCTION LAITIÈRE.....	84
10.2	GRANDES CULTURES .....	85
10.3	PRODUCTIONS ANIMALES – « BÉTAIL DE BOUCHERIE » .....	86
10.4	PETITS FRUITS.....	87
10.5	PRODUCTION DE LÉGUMES .....	88
10.6	TRANSFORMATION .....	90
10.7	RELÈVE AGRICOLE ET MAIN D’ŒUVRE AGRICOLE.....	92
10.8	COMMUNAUTAIRE - SOCIAL .....	93
10.9	DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION .....	94
10.10	MRC DE MARIA-CHAPDELAINE.....	95
<b>11</b>	<b>VISION DU DÉVELOPPEMENT DE L’AGRICULTURE ET DE L’AGROALIMENTAIRE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE 2020-2025</b> .....	<b>96</b>
11.1	VERS UNE VISION RENOUVELÉE DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE DE MARIA-CHAPDELAINE.....	96
11.2	EXPLICATION DE L’ÉNONCÉ DE LA VISION .....	96
<b>12</b>	<b>AXES, ORIENTATIONS ET ACTIONS DU PDAA 2020-2025</b> .....	<b>98</b>
12.1	AXES ET ORIENTATIONS.....	98
12.1.1	<i>Axe 1 : Gouvernance</i> .....	98
12.1.2	<i>Axe 2 : Promotion</i> .....	98
12.1.3	<i>Axe 3 : Soutien</i> .....	99
12.1.4	<i>Axe 4 : Innovation</i> .....	99
12.2	AXES, ORIENTATIONS ET ACTIONS .....	99
12.2.1	<i>Gouvernance</i> .....	100
12.2.2	<i>Promotion</i> .....	102
12.2.3	<i>Soutien</i> .....	104
12.2.4	<i>Innovation</i> .....	108
12.3	SYNTHÈSE DES AXES, DES ORIENTATIONS ET DES ACTIONS.....	110

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : POPULATION DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE PAR MUNICIPALITÉ 1981 - 2016 .....	34
TABLEAU 2 : TAUX NET DE SOLDE MIGRATOIRE EN % PAR PÉRIODE POUR LA RÉGION ADMINISTRATIVE 02 ET PAR MRC 2001-2019 (ISQ 2019) .....	35
TABLEAU 3 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 2006 ET EN 2016 .....	39
TABLEAU 4 : POP. ACTIVE, TAUX D'ACTIVITÉ ET DE CHÔMAGE (2006 ET 2016) MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET POP. QUÉBEC .....	41
TABLEAU 5 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET REVENU RÉPARTI POUR LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 2019 .....	44
TABLEAU 6 : % DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET % DU REVENU RÉPARTI POUR LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE PAR RAPPORT AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET À LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 2019 .....	44
TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LES FILIÈRES ENTRE 1997 ET 2019 DANS LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE .....	48
TABLEAU 8 : NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES DANS LA MRC EN 2019 (ACTIVITÉ PRINCIPALE) .....	49
TABLEAU 9 : PRODUCTIONS VÉGÉTALES DOMINANTES – ÉVOLUTION DE LA SITUATION 1997 - 2019 .....	50
TABLEAU 10 : BLEUET NAIN – ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE LA SUPERFICIE CULTIVÉE 2010-2019 .....	52
TABLEAU 11 : TONNAGES ET RENDEMENTS ANNUELS DE BLEUETS SAUVAGES AU QUÉBEC 2009-2017 .....	53
TABLEAU 12 : ÉVOLUTION DU SECTEUR DE LA PRODUCTION LAITIÈRE DANS LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE 2010-2019 .....	57
TABLEAU 13 : SECTEUR LAITIÈRE RÉGIONAL PAR MRC EN 2007, 2013 ET 2019 .....	58
TABLEAU 14 : ÉVOLUTION DES CHEPTELS ENTRE 2010 ET 2019 (EN UNITÉS ANIMALES).....	59
TABLEAU 15 : CONVERSION DU NOMBRE DE TÊTES EN UNITÉ ANIMALE (MAPAQ).....	59
TABLEAU 16 : ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES CERTIFIÉES BIO EN 2020 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MARIA CHAPDELAINE .....	60
TABLEAU 17 : ENTREPRISES CERTIFIÉES BIO AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN PAR MRC.....	60
TABLEAU 18 : PRINCIPALES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU BLEUET SAUVAGE AU QUÉBEC EN 2016.....	64
TABLEAU 19 : SECTEUR RÉGIONAL DE LA TRANSFORMATION DU LAIT PAR MRC EN 2007, 2013 ET 2019.....	69
TABLEAU 20 : LISTE DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ .....	71

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : POPULATION DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE PAR RAPPORT À LA POPULATION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET POPULATION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN PAR RAPPORT À LA POPULATION DE LA PROVINCE DE QUÉBEC EN % 1981 - 2016.....	34
FIGURE 2 : VARIATIONS QUINQUENNALES EN % - POPULATION DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE PAR RAPPORT À LA POPULATION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET POPULATION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN PAR RAPPORT À LA POPULATION DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1981 À 2016.....	34
FIGURE 3 : TAUX NET DE SOLDE MIGRATOIRE EN % PAR PÉRIODE POUR LA RÉGION ADMINISTRATIVE 02 ET PAR MRC 2001-2019 (ISQ 2019).....	35
FIGURE 4 : TAUX NET DE SOLDE MIGRATOIRE EN % PAR PÉRIODE POUR LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE 2001-2019 (ISQ 2019) .....	36
FIGURE 5 : STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION DE LA MRC ET DE LA POPULATION DU QUÉBEC EN 2006 ET EN 2016 (STATISTIQUES CANADA) .....	37
FIGURE 6 : COMPARAISON DE L'ÂGE MÉDIAN DE LA MRC ET DU QUÉBEC EN 2006 ET EN 2016.....	37
FIGURE 7 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET PROVINCE DE QUÉBEC (2006 ET 2016) .....	39
FIGURE 8 : TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE (2006 ET 2016) POUR LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET LA PROVINCE DE QUÉBEC .....	40
FIGURE 9 : VARIATIONS 2006-2006 EN % DES TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE POUR LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET LA PROVINCE DE QUÉBEC.....	40
FIGURE 10 : REVENUS RÉPARTIS PAR PRODUCTION – PRODUCTIONS ANIMALES ET PRODUCTIONS VÉGÉTALES 2019.....	46
FIGURE 11 : REVENUS RÉPARTIS PAR PRODUCTION – PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES 2019 .....	46
FIGURE 12 : ÉVOLUTION EN % DU NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES ENREGISTRÉES DANS LA MRC, AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET DANS LA PROVINCE ENTRE 2009 ET 2019 .....	47
FIGURE 13 : VARIATIONS EN % DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR CERTAINES FILIÈRES ENTRE 1997 ET 2019 DANS LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE.....	48
FIGURE 14 : RÉPARTITION PAR PRODUCTION / ACTIVITÉ PRINCIPALE, DU NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES DANS LA MRC EN 2019.....	49

FIGURE 15 : PRODUCTIONS VÉGÉTALES DOMINANTES – VARIATIONS 1997-2019 DU NOMBRE D’ENTREPRISES ET DES SUPERFICIES CULTIVÉES .	50
FIGURE 16 : PRODUCTIONS VÉGÉTALES DOMINANTES EN 2019 – RÉPARTITIONS DE L’EFFECTIF DES ENTREPRISES ET DES SUPERFICIES CULTIVÉES EN %	50
FIGURE 17 : PRODUCTION DE BLEUET NAIN – RÉPARTITIONS EN % DU NOMBRE D’ENTREPRISES ET DES SUPERFICIES CULTIVÉES POUR LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN HORS MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET LES AUTRES RÉGIONS DU QUÉBEC (2010-2019)	52
FIGURE 18 : PRODUCTION DE BLEUET NAIN – VARIATIONS EN % DU NOMBRE D’ENTREPRISES ET DES SUPERFICIES CULTIVÉES POUR LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN HORS MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET LES AUTRES RÉGIONS DU QUÉBEC (2010-2019)	53
FIGURE 19 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES TONNAGES ANNUELS PRODUITS BLEUET SAUVAGE 2016 ET 2017	53
FIGURE 20 : VARIATIONS 2010-2019 : NOMBRE D’ENTREPRISES ET PRODUCTION TOTALE. PRODUCTION MOYENNE ANNUELLE ET RECETTES BRUTES MOYENNES ANNUELLES PAR ENTREPRISE	57
FIGURE 21 : ÉVOLUTION EN %DES CHEPTELS ENTRE 2010 ET 2019	59

## 1 INTRODUCTION

L'agriculture est une activité historiquement et socialement incontournable des communautés rurales du Québec. Pendant plus de deux siècles, grâce à la volonté de ses acteurs, celle-ci a évolué par l'application des progrès scientifiques et techniques agricoles. En cela, l'agriculture et l'agroalimentaire québécois ont contribué significativement aux progrès économiques et sociaux de la province de Québec au cours des cinquante dernières années. Bien que la part de la population active dans ce secteur économique ait régulièrement diminué pendant les dernières décennies, il n'en demeure pas moins que le territoire agricole occupe, derrière les forêts, une partie importante du territoire des municipalités. Le rapport 2018-2019 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) précise que la superficie agricole du Québec est de 63 066 km<sup>2</sup>, soit 3,8 % de l'ensemble du territoire du Québec<sup>1</sup>, alors que les forêts occupent près de 45 % du territoire québécois (761 100 km<sup>2</sup>). La superficie de la zone agricole québécoise a été très stable sur les 30 dernières années et la CPTAQ note même une légère augmentation sur cette période (≈ 0,1 %).

En 2017, sur un total de 1 275 municipalités au Québec<sup>2</sup>, 950 municipalités ont une zone agricole décrétée (CPTAQ, 2017), soit 75 %. Pour cette même année, la superficie totale des MRC du Québec est de 1 345 005 km<sup>2</sup> dont 4,7 % en zone agricole (CPTAQ, 2017). Selon la CPTAQ (2017), la superficie de la zone agricole MRC de Maria-Chapdelaine était de 121 858 ha (12 municipalités avec zone agricole décrétée) et la superficie du territoire municipalisé était de 230 557 ha pour une superficie totale de la MRC de 3 593 092 ha.

En 2019 (CPTAQ), la MRC de Maria-Chapdelaine a contribué pour 3 716 ha de terres incluses dans la zone agricole permanente et ce, depuis 1980. Le total était de 7 033 ha pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de 23 660 ha pour l'ensemble du Québec. Ces inclusions, les plus importantes par MRC du Québec, sont dues à la mise en culture de nouvelles bleuetières.

Selon le MAPAQ (2019), le produit intérieur brut (PIB) réel engendré par le secteur bioalimentaire québécois a connu une croissance importante en 2018, et ce, pour une troisième année de suite. Il a ainsi augmenté de 3,0 % pour s'établir à 29,1 milliards de dollars, soit 6,7 % du PIB total québécois (435,4 milliards \$). Cependant, si l'agriculture a contribué significativement à l'avancement socio-économique de la société québécoise, et continue de le faire, elle fait toujours face à des handicaps et à des problèmes structurels qui représentent de véritables défis.

Dans la MRC de Maria-Chapdelaine, les problèmes vécus par le secteur agricole et agroalimentaire (ex. : baisse des superficies cultivées, manque de relève et de main-d'œuvre, concentration des abattoirs à l'extérieur de la région) s'y sont davantage manifestés compte tenu de certaines spécificités régionales (ex. : éloignement, climat nordique). Pour trouver des solutions réalistes à ces problèmes, le Plan de développement des activités agricoles 2020-2025 (PDAA 2020-2025) a été élaboré en étroite collaboration par les acteurs du développement socio-économique et par l'ensemble des acteurs du monde agricole et agroalimentaire de Maria-Chapdelaine. Le PDAA 2020-2025 est structuré selon une démarche méthodologique comprenant : « bilan → diagnostic → schéma directeur → plan d'action ».

---

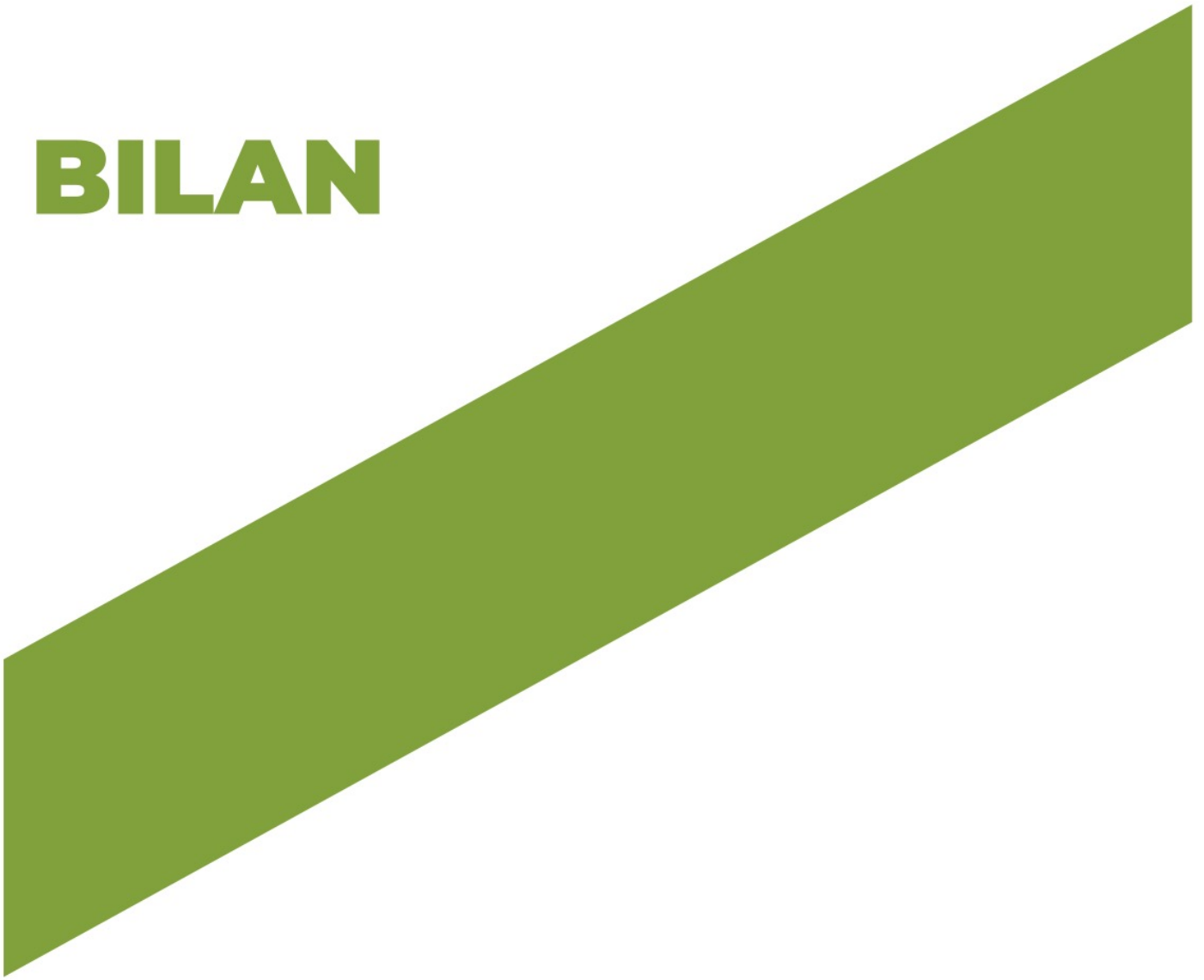
<sup>1</sup> Le territoire de la province de Québec couvre une superficie totale de 1 667 712 km<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Comprend les municipalités locales, les municipalités locales des populations autochtones et les autres municipalités non établies en tant que municipalités locales de droit commun (source : Wikipédia).

Le PDAA 2020-2025 s'inscrit dans la poursuite de la concrétisation des actions qui avaient été présentées dans le PDAA 2013-2018, mais aussi dans une adaptation significative de ces actions à l'évolution du contexte socioéconomique qu'a vécu le Québec en général, et la MRC de Maria-Chapdelaine en particulier, au cours de ces sept dernières années. Afin de ne pas alourdir inutilement le présent document, nous invitons le lecteur à se reporter au portrait de la MRC de Maria-Chapdelaine présenté dans le PDAA 2013-2018 pour tout ce qui concerne les données et les informations antérieures à 2013.

**BILAN**

**BILAN**



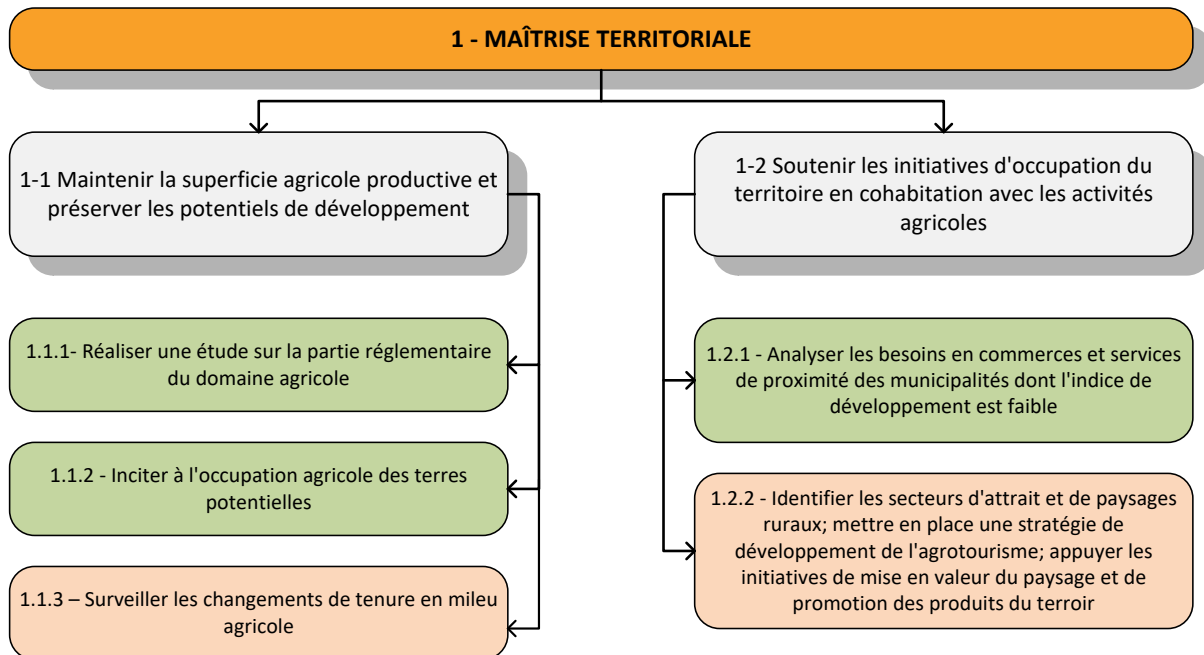
## 2 BILAN DU PDAA 2013-2018

Source : MRC de Maria-Chapdelaine (2020)

Code de couleurs de l'avancement dans la réalisation des actions :

0 %	25 %	50 %	75 %	100 %
-----	------	------	------	-------

**Les actions de l'axe 1 sont considérées comme réalisées à 80 %.**



Détails concernant la réalisation des actions :

Action 1.1.1 : Réaliser une étude sur la partie réglementaire du domaine agricole

- Connaître les lois et règlements du secteur
- Études
- Rapport archivé aux bureaux de la MRC de Maria-Chapdelaine en novembre 2015

Action 1.1.2 : Inciter à l'occupation agricole des terres potentielles

- Restrictions au territoire agricole petites unités production
- Entente avec la CPTAQ
- Reconnaissance des îlots déstructurés et du lot de 10 ha

Action 1.1.3 : Surveiller les changements de tenure en milieu agricole

- Achat de terres par des intégrateurs et des spéculateurs
- Veille avec CEVIMEC (évaluateurs)
- Difficulté à diffuser les résultats et s'en servir
- Intégrateurs : risque appréhendé moins apparent.

Action 1.2.1 : Analyser les besoins en commerces et services de proximité dont l'indice de développement est faible

- Baisse de vitalité commerciale (commerces de proximité)
- Consultation PNR2
- Identification et implantation de commerces et de services adaptés

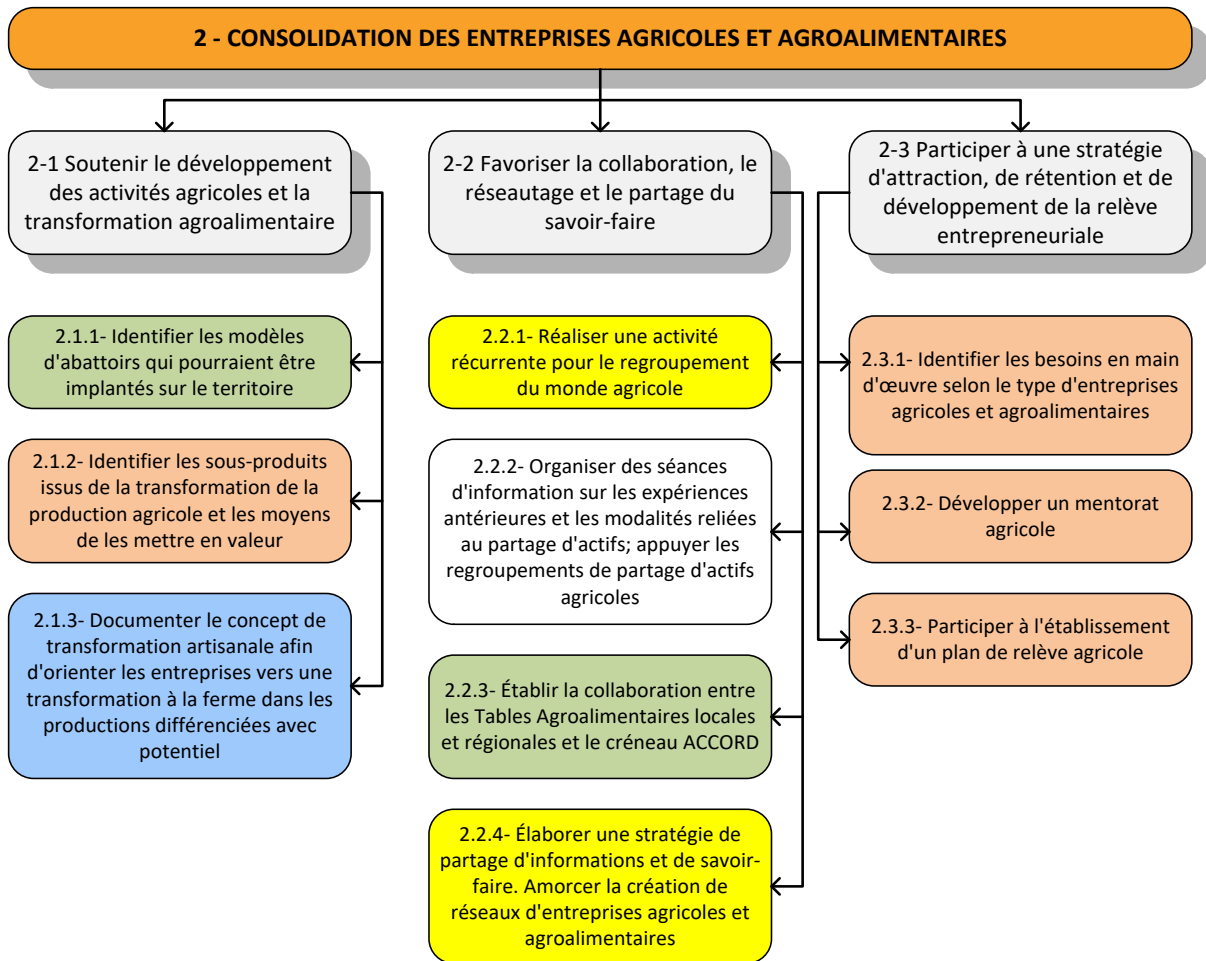
Action 1.2.2 : Identifier les secteurs d'attrait et de paysages ruraux de la MRC afin de mettre en place une stratégie de promotion de l'agrotourisme et appuyer les initiatives de mise en valeur du paysage et de promotion des produits du terroir.

- Manque d'offres agrotouristiques
- Étude sur les paysages, corvées collectives, collaborations entreprises
- Regroupement des acteurs, positionnement commun à travailler par la MRC

Code de couleurs de l'avancement dans la réalisation des actions :

0 %	25 %	50 %	75 %	100 %
-----	------	------	------	-------

**Les actions de l'axe 2 sont considérées comme réalisées à 53 %.**



Détails concernant la réalisation des actions :

Action 2.1.1 : Identifier des modèles d'abattoir qui pourraient être implantés sur le territoire

- Absence d'abattoir sur le territoire
- Étude abattoir mobile, Comité régional « Abattoir de proximité », accompagnement promoteur
- Étude archivée aux bureaux de la MRC de Maria-Chapdelaine. Ouverture d'un abattoir de proximité à Ste-Jeanne-d'Arc en 2016

Action 2.1.2 : Identifier les sous-produits issus de la transformation de la production agricole et les moyens de les mettre en valeur

- Non-valorisation des rejets et des sous-produits des entreprises agricoles
- Étude 2014 archivée aux bureaux de la MRC de Maria-Chapdelaine
- Quantités insuffisantes pour l'instauration d'une filière
- Valorisation à l'échelle locale par certains producteurs

Action 2.1.3 : Documenter le concept de transformation artisanale afin d'orienter les entreprises vers une transformation à la ferme dans les productions différenciées avec potentiel

- Démarquer la production artisanale
- Études, soutien technique aux entreprises
- Rapport archivé aux bureaux de la MRC de Maria-Chapdelaine
- Développement d'un cadre d'analyse et de financement des projets.

Action 2.2.1 : Réaliser une activité récurrente pour le regroupement du monde agricole

- Absence de lieux de regroupement majeur du milieu agricole
- Forum 2015
- Les autres tentatives ont échoué

Action 2.2.2 : Organiser des séances d'informations sur les expériences antérieures et les modalités reliées au partage d'actifs et appuyer les regroupements de partage d'actifs agricoles

- Absence de réseau, stimuler la relève agricole
- Forum, tentatives d'organisation de rencontres et de réseautage
- Mise sur pied d'une plate-forme SADC-MRC (coaching, mentorat, info-lettre, etc)
- Difficulté de créer un lien constant entre la MRC et le milieu agricole

Action 2.2.3 : Établir la collaboration entre les Tables agroalimentaires locales et régionales ainsi que le créneau Accord

- Multiplication des instances
- Mise sur pied de la table agricole et agroalimentaire locale MRC
- Siège réservé à un organisme régional sur cette table.
- Représentation de la MRC au comité de mise en œuvre, mené par la Table agroalimentaire et le Créneau Accord /AgroBoréal). Participation financière de la MRC à la Table agroalimentaire.

Action 2.2.4 : Élaborer une stratégie de partage d'informations et de savoir-faire et amorcer la création de réseaux d'entreprises agricoles et agroalimentaires

- Absence de réseau local
- Table agricole
- Action similaire à l'action 2.2.2

Action 2.3.1 : Identifier les besoins en main-d'œuvre selon le type de ferme

- Manque de main-d'œuvre dans les entreprises
- Collaboration au projet pilote de CAMO
- Mise en place du projet pilote de CAMO

Action 2.3.2 : Développer le mentorat agricole

- Manque d'expertise pour les jeunes entrepreneurs agricoles en démarrage, faible réussite des nouvelles entreprises.
- Plateforme conjointe SADC-MRC
- Difficulté à rejoindre la relève agricole et à définir la bonne formule de mentorat

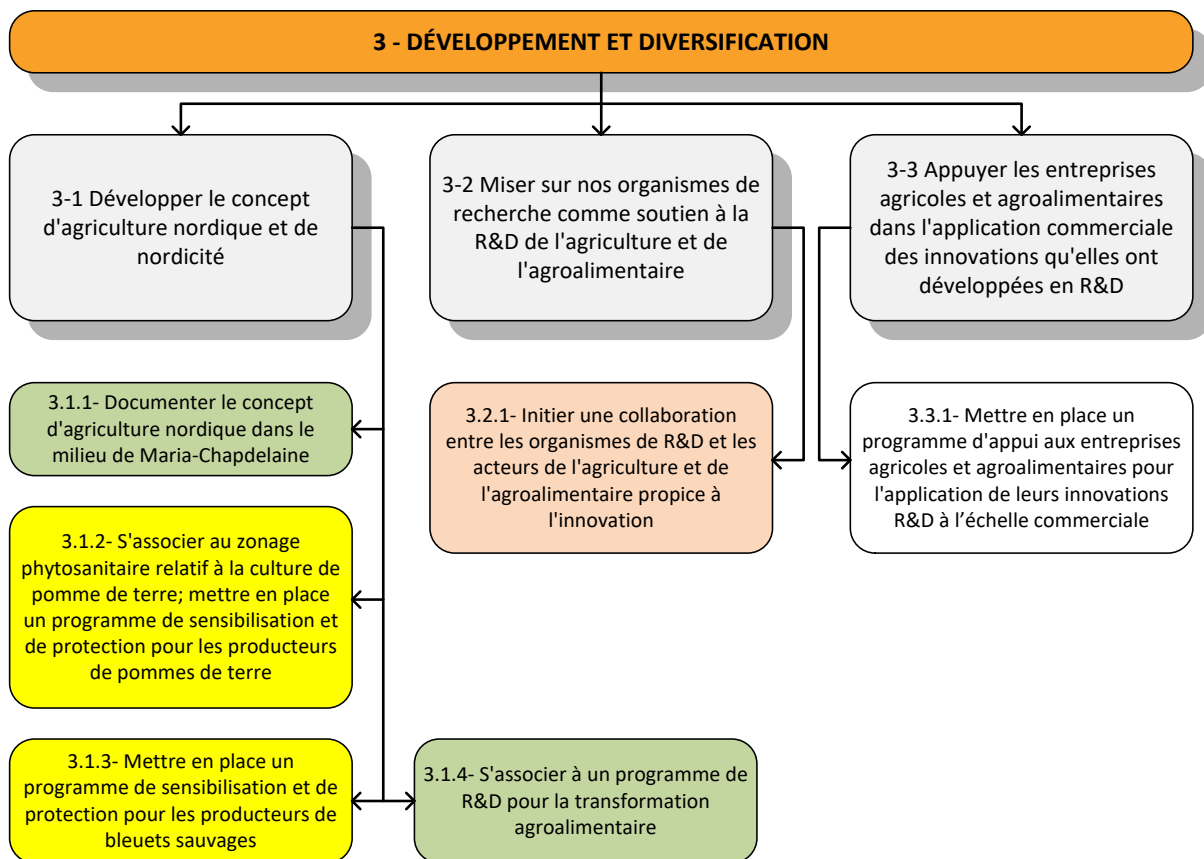
Action 2.3.3 : Participer à un plan de relève agricole

- Manque de relève dans le domaine agricole
- Stratégie Agri-relève, Agri-transfert.
- Agri-Transfert a été remplacé par adhésion au programme provincial Arterre.

Code de couleurs de l'avancement dans la réalisation des actions :

0 %	25 %	50 %	75 %	100 %
-----	------	------	------	-------

**Les actions de l'axe 3 sont considérées comme réalisées à 50 %.**



Action 3.1.1 : Documenter le concept d'agriculture nordique (ou boréale) dans le milieu de Maria-Chapdelaine

- Reconnaissance de l'agriculture nordique
- Étude
- Rapport archivé aux bureaux de la MRC de Maria-Chapdelaine en février 2015

Action 3.1.2 : S'associer au zonage phytosanitaire relatif à la culture de pomme de terre et mettre en place un programme de sensibilisation et de protection pour les producteurs de pommes de terre

- Risque de contamination des productions
- Échanges, discussions avec le MAPAQ
- L'industrie a élaboré un programme efficace

Action 3.1.3 : Mettre en place un programme de sensibilisation et de protection phytosanitaire pour les producteurs de bleuets sauvages

- Risque de contamination, cohabitation des usages (sentiers récréatifs)
- Échanges, discussions
- La mouche du bleuet a fait son apparition sur le territoire en 2019

Action 3.1.4 : S'associer à un programme de R&D pour la transformation agroalimentaire

- Manque d'exploitation de la nordicité dans notre agriculture
- Adhésion financière au FRAN02, Jardins Forestiers 02
- Projets de recherches réalisés dans le cadre de FRAN02, maintien de la ferme expérimentale de Normandin

Action 3.2.1 : Initier une collaboration entre les organismes de R & D et les acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire propice à l'innovation et au développement local

- Difficultés de la transformation agroalimentaire de notre territoire (réalisation et différenciation)
- FRAN02, Jardins Forestiers 02, collaboration à différentes recherches
- Manque de communication et de transfert de connaissances, promoteurs absents

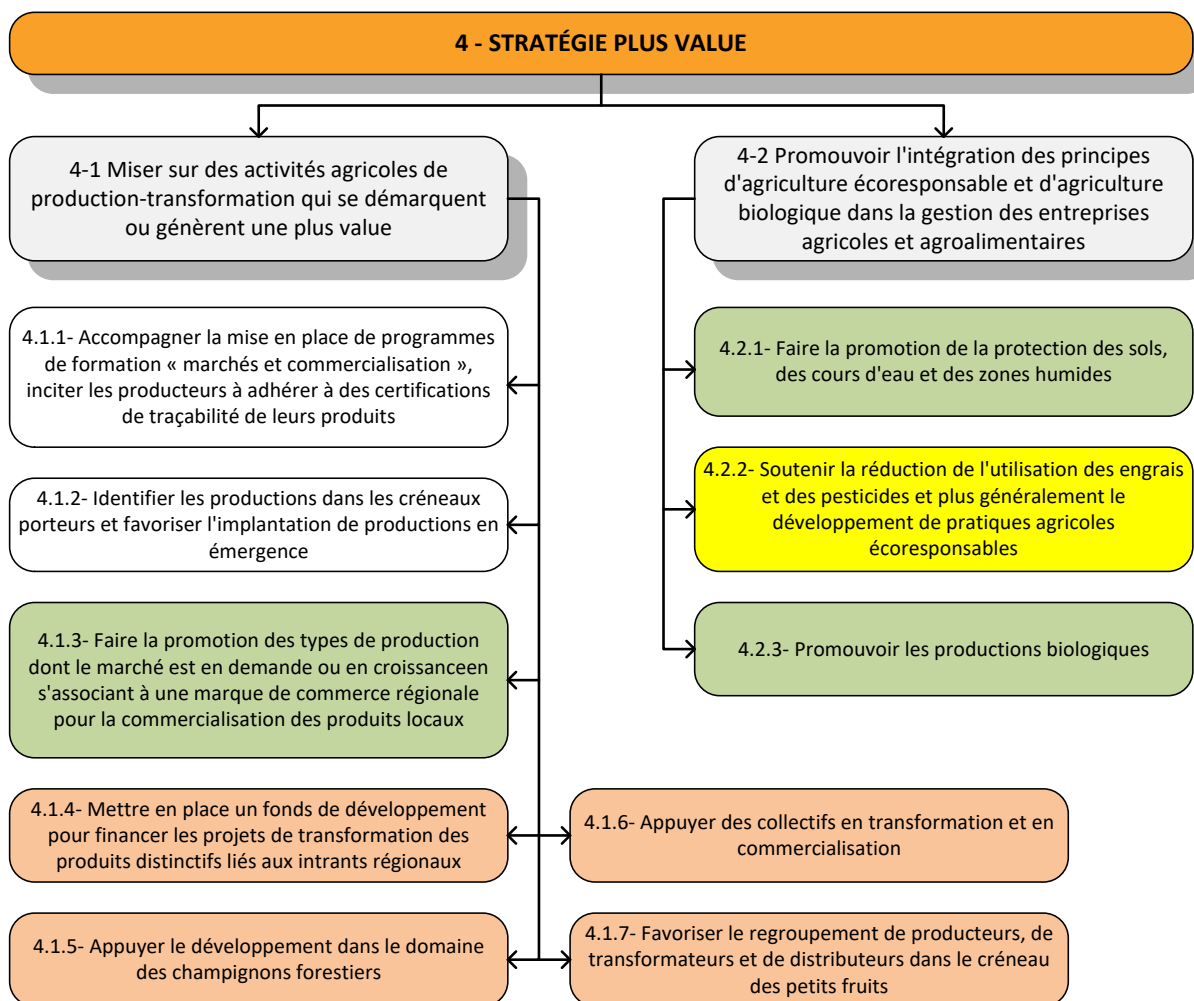
Action 3.3.1 : Appuyer les entreprises dans l'intégration des innovations qu'elles ont développées en R&D

- Manque de soutien et d'intégration des connaissances générées
- FRAN02
- Manque de communication et de transfert de connaissances, promoteurs absents

Code de couleurs de l'avancement dans la réalisation des actions :

0 %	25 %	50 %	75 %	100 %
-----	------	------	------	-------

**Les actions de l'axe 4 sont considérées comme réalisées à 53 %.**



Action 4.1.1 : Accompagner la mise en place des programmes de formation « marchés et commercialisation » et inciter à adhérer à des certifications de traçabilité de leurs produits

- Manque de soutien et d'accompagnement à la commercialisation
- Tentatives de soutien via la Table agroalimentaire
- Concurrence des entreprises du territoire

Action 4.1.2 : Identifier les productions dans les créneaux porteurs et favoriser les productions en émergence

- Absence de soutien aux produits en émergence et difficulté à définir une stratégie
- Action majeure orientée vers les champignons forestiers
- Filière en perte de vitesse

Action 4.1.3 : Faire la promotion des types de production dont le marché est en demande ou en croissance en s'associant à une marque de commerce régionale pour la commercialisation des produits

- Absence de marque de commerce régionale
- Stratégie Zone boréale
- Stratégie bien intégrée et toujours en développement

Action 4.1.4 : Mettre en place un fonds de développement pour financer les projets de transformation des produits distinctifs liés aux intrants régionaux

- Absence de fonds dédiés
- Soutien à la pièce d'entreprises, révision des fonds en 2018
- Accès aux fonds selon la nature du projet

Action 4.1.5 : Appuyer le développement dans le domaine des champignons forestiers

- Soutien nécessaire à la mise en marché
- Études, accompagnement de promoteurs
- Études comité champignons 2013 ; perte de vitesse de la filière
- Études archivées aux bureaux de la MRC de Maria-Chapdelaine

Action 4.1.6 : Appuyer les collectifs en transformation et en commercialisation, y compris pour les PFNL.

- Soutien nécessaire à la mise en marché, et absence d'offre regroupée
- Soutien à quelques promoteurs
- Perte de vitesse de la filière

Action 4.1.7 : Favoriser le regroupement de producteurs, de transformateurs, et de distributeurs dans le créneau des petits fruits.

- Problématique de commercialisation
- Vente du CTA à la Coop des Deux-Rives pour renforcer la structure de commercialisation
- Adaptation propre de l'industrie aux marchés

Action 4.2.1 : Faire la promotion de la protection des sols, des cours d'eau et des milieux humides.

- Exigences des marchés, préservation de l'environnement
- Participation active de la MRC au sein de l'OBV Lac-Saint-Jean, accompagnement d'entreprises dans le processus de certifications biologiques
- Adaptation des entreprises

Action 4.2.2 : Soutenir la réduction de l'utilisation des engrais et des pesticides et plus généralement le développement de pratiques agricoles écoresponsables.

- Effets des pesticides sur la santé et l'environnement
- Accompagnement de promoteurs, journée sur les pesticides OBV
- Mise sur pied d'un comité régional sur les pesticides, participation de la MRC

Action 4.2.3 : Promouvoir les productions biologiques.

- Marché en croissance, exigence des consommateurs
- Accompagnement et sensibilisation de promoteurs
- Les réalités du marché nous poussent à promouvoir cette action au-delà de notre planification.

Pour des informations plus précises sur le bilan du PDAA 2013-2018, nous invitons le lecteur à consulter le bilan détaillé du PDAA 2013-2018 en annexe au PDAA 2020-2025.

### **FAITS MARQUANTS...**

*Le Plan de développement des activités agricoles (PDAA) 2013-2018 comptait quatre axes de travail, chaque axe comprenant un nombre plus ou moins grand d'objectifs et d'activités variés. En 2020, la MRC de Maria-Chapdelaine considère que :*

- *les actions de l'axe 1 « Maîtrise territoriale » sont réalisées à 80 %.*
- *les actions de l'axe 2 « Consolidation des entreprises agricoles et agroalimentaires » sont réalisées à 53 %.*
- *les actions de l'axe 3 « Développement et diversification » sont réalisées à 50 %.*
- *les actions de l'axe 4 « Stratégie plus-value » sont réalisées à 53 %.*

*Le PDAA 2013-2018 a été, pour la MRC de Maria-Chapdelaine, le premier travail de formalisation d'un plan de développement ambitieux sur le modèle des PDZA du MAPAQ. Bien qu'extrêmement riche d'une documentation variée et argumentée, le PDAA qui en a résulté était très volumineux et peu convivial à l'usage. Dix objectifs s'articulaient autour de quatre axes, avec la volonté de couvrir le plus d'enjeux possible à travers un total de trente et une actions. A posteriori, force est de constater que plusieurs actions du PDAA 2013-2018 n'étaient pas à la portée de la MRC de Maria-Chapdelaine. Cette situation explique le niveau inégal de réalisation des actions des quatre grands axes de travail.*

*L'abolition gouvernementale des Centres locaux de développement (CLD) en 2014 et l'intégration du service de développement économique du CLD Maria-Chapdelaine aux services de la MRC qui n'a été effective qu'en 2017 ont significativement ralenti la réalisation de plusieurs actions du PDAA 2013-2018.*

### 3 FAITS MARQUANTS DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE DEPUIS 2013

#### 3.1 2013 – Lait diafiltré

Source : MAPAQ (2020)

Le lait diafiltré a été créé par des transformateurs laitiers américains et a commencé à être importé au Canada en 2013. À l'aide d'un processus de diafiltration, ces transformateurs peuvent produire un ingrédient laitier ayant un taux de protéines d'environ 15 % lorsqu'il est sous forme liquide. Toutefois, sous forme solide, le lait diafiltré a un taux de protéines de 85 % ou plus. C'est la raison pour laquelle les services douaniers canadiens considèrent le lait diafiltré comme des matières protéiques du lait, soit comme un ingrédient. Par conséquent, le lait diafiltré n'est pas soumis à des droits de douane.

Cependant, l'Agence canadienne d'inspection des aliments ne considère pas le lait diafiltré comme un ingrédient laitier, mais comme du lait ultrafiltré, malgré son taux de protéines plus élevé que celui du lait frais utilisé pour la transformation. Par conséquent, étant donné le manque d'harmonisation entre les services douaniers canadiens et l'ACIA, le lait diafiltré entre directement en concurrence avec le lait complet, selon des paramètres économiques différents.

En 2016, des associations canadiennes de l'industrie laitière estimaient que l'importation de protéines de lait américaines au Canada représentait des pertes annuelles d'environ 225 millions de dollars, soit des pertes annuelles moyennes de 15 000 à 16 500 \$ par ferme laitière canadienne<sup>3</sup>. À l'échelle de la MRC de Maria-Chapdelaine, les pertes annuelles de revenu pour l'ensemble des fermes laitières (56 entreprises en 2016) sont estimées entre 840 000 \$ et 924 000 \$ en 2016. Ces pertes de revenu sont fort probablement récurrentes et devraient s'aggraver avec l'entrée en vigueur de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) et l'élimination de la classe 7.

Selon Radio Canada (2018), en plus d'ouvrir davantage le marché canadien aux produits laitiers américains, l'AEUMC comprend aussi l'élimination de la classe 7 sur le lait diafiltré, qui fait l'objet d'un bras de fer entre Washington et Ottawa depuis des années. Ce produit laitier mis au point aux États-Unis est utilisé dans la fabrication industrielle des yogourts, du beurre et du fromage, notamment. Cette classe 7 permettait au Canada d'abaisser les prix du lait diafiltré afin d'inciter les transformateurs et les producteurs d'ici à choisir un produit canadien plutôt qu'américain pour fabriquer leurs yogourts et leurs fromages. L'abolition de l'entente qui permettait au Canada d'abaisser le prix du lait diafiltré et la limitation des exportations canadiennes de produits laitiers partout dans le monde ne sont que deux des clauses qui irritent les producteurs laitiers canadiens à la suite de la conclusion de l'AEUMC. En vertu de l'AEUMC, les transformateurs canadiens ne pourront plus acheter des producteurs canadiens une protéine moins chère que la protéine américaine. L'apparition de la classe 7 dans l'AEUMC est paradoxale car il ne s'agit pas d'une « décision gouvernementale ». C'est une négociation qui a eu lieu entre les transformateurs et les producteurs canadiens pour résoudre le problème des importations de protéines américaines. Le gouvernement fédéral signe l'abolition d'une classe 7 qui ne relève pas de sa juridiction. Peut-on contester cette portion de l'AEUMC devant les tribunaux ? C'est au moins discutable sur les principes. Il est également surprenant que le Canada ait accepté de « limiter quantitativement ses exportations de produits laitiers ». Le Canada aurait pu accepter de diminuer ses exportations vers les États-Unis, mais ce qui est dans l'entente est une limitation de ses exportations dans le monde entier. Malgré les recherches effectuées, il n'a pas été

---

<sup>3</sup> Le Soleil du 7 avril 2016

possible de produire une estimation raisonnablement acceptable des impacts économiques de la « crise du lait diafiltré » à l'échelle du territoire de la MRC de Maria Chapdelaine.

### **3.2 2016-2018 - Accords commerciaux : des accès importants au marché canadien**

Source : MAPAQ (2020)

Depuis l'année 1995, le Canada, à la suite de la signature de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, a remplacé les limitations quantitatives à l'importation pour les produits laitiers par l'implantation d'un système de contingents tarifaires. Ainsi, des contingents ont été établis pour l'ensemble des produits laitiers, pour une partie des ingrédients laitiers et pour les préparations alimentaires contenant des produits laitiers. De faibles droits de douane sont appliqués pour les volumes importés à l'intérieur de ces contingents. Il est possible d'importer des volumes excédentaires, mais ils sont alors soumis à des tarifs beaucoup plus élevés allant jusqu'à 300 %. Cependant, en 2016, le Canada a signé trois accords de libre-échange, soit l'AECG (Canada – Europe), le PTPGP (Partenariat transpacifique) et l'AEUMC (ALENA V2.0). Dans le cadre de ces trois accords, le Canada a consenti des accès à son marché intérieur à ses partenaires commerciaux. Ces accès au marché entraîneront une hausse des importations de produits laitiers et des pertes potentielles pour la production de lait et la transformation de produits laitiers pour les entreprises québécoises et canadiennes. Afin de pallier ces pertes à venir, le gouvernement fédéral s'est engagé à compenser les producteurs et les transformateurs.

L'AECG est entré en vigueur le 21 septembre 2017. Dès l'année 2018, 99,2 % des contingents pour les fromages fins et 71,1 % des contingents de fromage pour utilisation industrielle étaient utilisés. Le gouvernement du Canada a mis sur pied des programmes de compensation totalisant 350 millions de dollars en 2017. Le Programme d'investissement pour les fermes laitières est réservé aux producteurs laitiers canadiens (250 millions de dollars sur 5 ans) afin de soutenir les projets d'amélioration de la productivité des entreprises laitières. Le Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers (100 millions de dollars sur 4 ans) vise les transformateurs de produits laitiers canadiens, afin de les aider à moderniser leurs opérations pour accroître leur productivité et leur efficacité ainsi qu'à diversifier leurs gammes de produits pour profiter de nouveaux débouchés commerciaux. En 2017, le Canada comptait 11 035 fermes laitières. Le Programme d'investissement pour les fermes laitières de 250 millions de dollars sur 5 ans représentait à cette époque un montant moyen d'appui financier de 22 655 \$ par ferme canadienne, soit environ 1 250 000 \$ pour les 55 fermes laitières de la MRC de Maria-Chapdelaine (2017).

Le PTPGP est entré en vigueur le 30 décembre 2018. Le 16 août 2019, le gouvernement du Canada a annoncé une compensation de 1,75 milliard de dollars qui sera versée sur 8 ans aux producteurs laitiers du Canada pour faire face aux conséquences de l'AECG et du PTPGP. Le gouvernement canadien n'a encore rien annoncé concernant les pertes engendrées pour les transformateurs dans le cadre du PTPGP et les pertes à venir pour la filière laitière dans le cadre de l'AEUMC. L'AEUMC a été ratifié le 13 mars 2020. En 2019, le Canada comptait 10 371 fermes laitières. La compensation financière mise en place par le gouvernement fédéral représente une compensation financière moyenne par ferme de 169 000 \$ sur 8 ans, soit un montant d'environ 9,1 millions de dollars sur 8 ans pour les 54 fermes laitières de la MRC de Maria-Chapdelaine (2019).

### 3.2.1 2016 – Accord économique et commercial global (AECG) Canada – Union européenne

L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE), signé le 30 octobre 2016, est un accord de libre-échange progressiste qui couvre pratiquement tous les secteurs et les facettes de la relation commerciale Canada-UE. Cet accord élimine immédiatement tous les droits de douane sur la presque totalité des importations. Certains produits agricoles demeureront assujettis à des restrictions, et les droits d'autres produits seront graduellement éliminés au cours des prochaines années. L'application provisoire est entrée en vigueur le 21 septembre 2017. Chaque État membre de l'UE ratifiera l'accord en conformité avec ses procédures nationales.

Selon l'IRIS (2019), dans le cas des aliments, l'Union européenne augmente ses exportations au Canada plus rapidement que l'inverse. À la suite à une diminution de 274 % de la balance commerciale dans ce secteur, le Canada est devenu importateur net de produits alimentaires. Pourtant, l'un des principaux arguments des promoteurs de l'AECG au Canada était que cette entente permettrait aux producteurs canadiens d'avoir accès à de nouveaux marchés et ainsi d'augmenter leur chiffre d'affaires. Or, en dépit de l'accès à un nouveau marché, l'UE semble être beaucoup plus rapide à s'adapter au marché canadien que l'inverse dans le domaine alimentaire

Pour Bruno Letendre, président des Producteurs de lait du Québec (2018), cet accord concède aux producteurs agricoles européens 2 % de la production laitière canadienne.

Pour les 54 fermes laitières de la MRC de Maria-Chapdelaine (2018), ces 2 % représentent une perte de production annuelle d'environ 704 500 litres de lait, soit une perte de revenu annuel d'environ 545 000 \$, soit environ 10 000 \$ annuellement par ferme laitière.

### 3.2.2 2018 – Accord de partenariat transpacifique global et progressif (PTPGP)

L'Accord de partenariat transpacifique, aussi connu sous le nom de « Partenariat trans-pacifique » (PTP), est un traité multilatéral de libre-échange signé le 4 février 2016, qui vise à intégrer les économies des régions Asie-Pacifique et Amérique. Le 23 janvier 2017, Donald Trump, président des États-Unis, signe un décret qui désengage les États-Unis de l'accord. Par la suite, les autres membres de l'accord initial reprennent le traité sans quelques clauses, sous le nom de « Partenariat transpacifique global et progressiste » (PTPGP), et le signent le 8 mars 2018. Le traité prend effet le 30 décembre 2018. L'accord PTP est en vigueur pour les sept pays qui l'ont ratifié : l'Australie, le Canada, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Viet nam.

Dès 2015, lors de la conclusion de l'accord à Atlanta (É-U), l'UPA exprimait les préoccupations suivantes : « Les producteurs sous gestion de l'offre comprennent l'importance pour le Canada de faire partie d'un tel accord. Nous l'avons toujours reconnu et nous souhaitons que les gains obtenus dans certains secteurs se concrétisent. Il n'en demeure pas moins que pour les productions sous gestion de l'offre, les accès supplémentaires consentis par le Canada à nos marchés sont une mauvaise nouvelle et constituent une brèche de plus dans un système qui fait ses preuves et qui, dans une très large mesure, est garant du développement socioéconomique de toutes les régions du Québec ».

Pour sa part, Bruno Letendre, président des Producteurs de lait du Québec estimait que « le gouvernement canadien avait pourtant promis de protéger intégralement la gestion de l'offre. C'est la deuxième fois en deux ans que nous payons le prix d'une entente de libre-échange. Même s'il est trop tôt pour en évaluer précisément l'impact économique, il est clair que les coûts seront très élevés pour les producteurs, les transformateurs, pour nos régions et pour les milliers de travailleurs qui vivent de ces secteurs ».

Selon l'UPA, il est déplorable que le Canada n'ait pas été capable de faire exclure la gestion de l'offre – une politique de soutien réglementaire – de la négociation, alors que les politiques de soutien financier, comme le *Farm Bill* américain de 1 000 milliards de dollars sur dix ans, n'ont jamais été sur la table. Le gouvernement canadien pouvait sécuriser les accès sur les marchés d'exportation pour les autres secteurs agricoles, comme ce fut le cas dans tous les accords signés avant celui avec l'Europe, sans faire ces concessions, a affirmé pour sa part le président des Éleveurs de volailles du Québec, Pierre-Luc Leblanc.

Selon l'UPA, le Canada importe déjà de 8 % à 10 % de ses besoins en produits laitiers et de volaille. Plus de 78 % des importations canadiennes de produits laitiers proviennent déjà des États-Unis. Les Américains, eux, n'importent que 3 % de leurs besoins en produits laitiers. L'accès supplémentaire de 3,25 % (5,25 % si on tient compte des concessions à l'Europe) entraînera une perte importante d'emplois et une diminution de la contribution des secteurs de la production et de la transformation alimentaire à l'économie canadienne et des régions.

### 3.2.3 2018 – Accord État-Unis-Mexique-Canada (AEUMC)

Selon Radio-Canada (2018), la production de lait contribue à plus de 19 milliards de dollars annuellement au PIB du Canada et génère 3,8 milliards de dollars en revenus fiscaux aux gouvernements du pays. Contrairement aux États-Unis, où les producteurs laitiers sont encouragés à produire toujours plus de lait grâce à des subventions de l'État, au Canada, la production laitière est étroitement contrôlée et ajustée pour éviter que les agriculteurs ne produisent plus de lait que la demande. C'est ce qu'on appelle la « gestion de l'offre ». Ce système évite le gaspillage et une baisse des prix du lait sur les marchés en raison d'une trop grande abondance.

Aux prises avec d'énormes quantités de lait que leurs producteurs doivent détruire faute de marché pour l'écouler, les lobbys et les politiciens américains réclament depuis des années l'ouverture du marché canadien pour y vendre leurs produits, ce à quoi s'opposent farouchement les producteurs canadiens. Le président des États-Unis, Donald Trump, réclamait à l'origine l'abolition pure et simple du système de gestion de l'offre.

Selon l'UPA-Mauricie (2018), un des secteurs de l'économie canadienne les plus touchés par l'entente est l'industrie laitière. Tout d'abord, une ouverture d'environ 3,6 % du marché des produits laitiers canadiens est accordée aux États-Unis. Cet accès, consenti dès la première année d'application de l'entente, touche le lait frais, la crème, la poudre de lait écrémé, les fromages, le beurre et les yogourts. Ces importations représentent quelque 100 000 tonnes de produits laitiers.

L'accès de ces produits est octroyé graduellement, en tranches égales, au cours des six premières années de la mise en œuvre de l'accord. À la septième année, les quantités importées pourront augmenter à un taux de croissance annuel de 1 % pour les treize années subséquentes.

La nouvelle entente implique également l'élimination des classes 6 et 7, sur une période de six mois après la mise en application de l'entente. Les prix canadiens des solides non gras utilisés dans la fabrication de poudre de lait écrémé, de concentré protéique et de lait infantile devront être calculés en fonction d'un prix de référence américain convenu. De plus, le Canada s'engage à limiter ses exportations totales de ces produits vers les États-Unis et vers les autres pays.

En ajoutant l'accès cédé aux Américains aux pertes de l'AECG et du PTPGP, c'est près de 800 millions de litres de lait qui ne seront plus produits par les producteurs canadiens, soit l'équivalent de la production annuelle de 1 200 fermes laitières moyennes du Québec.

Selon Bruno Letendre, président des Producteurs de lait du Québec (2018), avec les 3,59 % qu'Ottawa a cédés aux producteurs américains, c'est une ouverture de 8,79 % qui a été concédée, au total, aux producteurs étrangers par le gouvernement canadien, si on tient compte des 2 % qui ont été cédés dans le traité avec l'Europe et des 3,2 % du Partenariat transpacifique (PTP).

Selon Marcel Groleau, président de l'UPA (2018), « les producteurs laitiers produisent du lait tous les jours, donc 9 % de 365 jours, les producteurs ont perdu 27 ou 28 jours de leurs revenus ». Selon les estimations du président de l'UPA, chaque ferme laitière perdra de 10 à 12 % de ses revenus annuels, et ce, sans que ses dépenses ou ses frais fixes diminuent.

Appliquée aux 54 fermes laitières de la MRC de Maria-Chapdelaine (2019), cette prévision de perte de revenu récurrente s'établit entre 2,8 et 3,4 millions de dollars par année (soit entre 52 050 \$ et 65 500 \$ par ferme laitière par année).

En août 2019, la ministre fédérale de l'Agriculture, Marie-Claude Bibeau, a dévoilé son très attendu plan de compensation aux producteurs laitiers qui se partageront un montant de 1,75 milliard de dollars sur huit ans. L'argent sera versé sous forme de compensation directe, comme l'ont réclamé les 11 000 producteurs laitiers canadiens, dont près de la moitié sont au Québec. Pour le propriétaire d'une ferme moyenne de 80 vaches, cela a représenté un premier chèque d'environ 28 000 \$ remis à la fin de l'année 2019. À terme, ce même producteur laitier devrait toucher plusieurs dizaines de milliers de dollars. C'est la Commission canadienne du lait qui sera mandatée pour effectuer les paiements.

Cette annonce de 1,75 milliard de dollars ne vise qu'à compenser les pertes potentielles subies par les producteurs laitiers avec l'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial (AECG) Canada-Union européenne et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressif (PTPGP).

### **3.3 2017-2018 – Légalisation fédérale du cannabis**

Source : Wikipédia

Depuis le 17 octobre 2018, le cannabis est légal au Canada et est régi par la loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. Le Canada devient le premier pays occidental à légaliser la substance.

Le cannabis fut interdit au Canada en 1923 par une loi fédérale à cet effet. Suivant un effort de décriminalisation de Jean Chrétien en 2003 avec le projet de loi C-38, le chef du parti libéral du Canada Justin Trudeau a fait de la légalisation du cannabis un élément clé de sa plateforme durant la campagne électorale fédérale de 2015. Néanmoins, la consommation du cannabis à des fins médicales était permise par le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales qui permet la

consommation et la culture du cannabis pour les utilisateurs détenant une ordonnance d'un médecin canadien.

La légalisation du cannabis à usage récréatif est débattue et votée au cours de l'année 2017 pour une mise en application le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Des conflits législatifs avec le Sénat et les provinces ont cependant repoussé la date d'entrée en vigueur au 17 octobre 2018. Le principal argument suggéré en faveur de cette légalisation, lequel est notamment avancé par Trudeau, est l'inefficacité des lois précédentes à contrer le marché noir et à contrôler la consommation. En effet, il en coûte un milliard de dollars à l'État de faire appliquer la loi par les services judiciaires et policiers sans qu'il y ait de baisses flagrantes de la consommation du cannabis. Par ailleurs, la Commission mondiale sur la politique des drogues a montré que les marchés illégaux et violents étaient le résultat incontournable du caractère illégal de la marijuana. De plus, il s'est avéré que des mesures plus sévères encore n'auraient aucun effet compte tenu de l'ampleur de ce marché illégal.

De fait, après l'Uruguay et plusieurs États américains, le Canada est le premier pays du G7 à légaliser le cannabis au niveau fédéral. La mise en application de la loi canadienne a fait l'objet d'une large couverture par les médias du monde entier. Chaque province canadienne l'applique selon ses propres modalités.

Santé Canada est l'organisme habilité pour analyser et accorder le droit de produire du cannabis (thérapeutique et récréatif). Pour les producteurs, plusieurs critères sont évalués en détail, allant du site de production (hygiène, sécurité, matériel de surveillance), aux producteurs eux-mêmes, et enfin aux employés (sources légales de financement, passé criminel ou non). Afin de garantir un produit homogène, Santé Canada impose l'utilisation de cultivars autorisés et de qualité. Outre cette obligation, le producteur se doit de faire échantillonner ses cultures qui sont évaluées par des experts du Bureau du cannabis médical (BCM) de Santé Canada.

La réglementation en matière de cannabis au Canada est complexe, puisqu'elle implique des dispositions fédérales, provinciales et municipales. La loi fédérale établit un cadre qui donne la direction générale pour toutes les autres lois et agit en matière criminelle et sur l'octroi de permis de vente. Les lois provinciales agissent quant à elles sur la mise en œuvre de la loi, notamment en matière de sécurité, de santé publique, de commercialisation et de prévention. Finalement, les municipalités peuvent déterminer par règlement quelques éléments mineurs de la mise en œuvre. Les pouvoirs de chacune des juridictions en matière de cannabis obéissent à la logique de partage des compétences prévue par la Constitution canadienne.

L'effervescence initiale a cependant été ramenée brutalement à la réalité des affaires avec l'éclatement de la bulle spéculative « cannabis » à la fin 2019. La pandémie de COVID-19 (respect des mesures de santé publique) a également mis à mal ce secteur industriel naissant, forçant, entre autres, les « majeures » canadiennes (et mondiales) telles qu'Aurora Cannabis et Canopy Growth à des fermetures de sites de production et à des licenciements massifs

En mai 2020, selon Santé Canada, 41 entreprises québécoises (de tailles variées) sont détentrices d'une licence de production et de vente (aux distributeurs et aux détaillants autorisés à l'échelle provinciale et/ou aux patients inscrits). Les produits mis en marché (thérapeutiques et récréatifs) sont : plantes et graines, inflorescences séchées et fraîches, huiles (THC, CBD), extraits, comestibles et topiques.

Dès 2018, plusieurs projets de production et de transformation de cannabis ont été envisagés dans la région mais pas dans la MRC de Maria-Chapdelaine. Plusieurs municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine ont mis en place des réglementations applicables à cette nouvelle filière agricole.

La légalisation du cannabis pourrait représenter des occasions de création de PME détentrices de microlicence sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Cependant, les difficultés administratives pour mettre sur pieds de telles PME sont particulièrement lourdes et décourageantes. De plus, l'entreprise ne peut plus obtenir de Santé Canada une approbation pour licence à la suite du dépôt d'un document de projet. L'entreprise doit maintenant construire ses structures de production et les soumettre à Santé Canada pour approbation. Enfin, les institutions financières sont devenues très réticentes à supporter les projets de ce secteur d'activité compte tenu de l'évolution préoccupante de sa situation au cours des 12 derniers mois.

### **3.4 2020 – Pandémie de COVID-19**

Bien que la pandémie de COVID-19 ne soit pas à proprement parler un « fait économique », il a semblé pertinent de l'évoquer dans la mesure où cet événement soudain totalement inattendu a mis en lumière les failles et les lacunes de nos systèmes alimentaires.

Selon Courrier International citant le Wall Street Journal (avril 2020), la grande distribution a passé ces dernières années à optimiser sa logistique. Mais dès que la pandémie a frappé, cette stratégie s'est retournée contre ses promoteurs. Depuis le début des années 2000, les producteurs et les supermarchés n'ont plus des mois de réserve, mais juste ce qu'il faut pour tenir quatre à six semaines. Or, en mars 2020, ces stocks ont été écoulés en quelques jours seulement pour de nombreux produits. Cette ruée a révélé au grand jour l'inconvénient de la méthode adoptée par l'industrie agro-alimentaire, qui préfère limiter son inventaire dans les entrepôts et faire circuler des camions moins nombreux mais plus remplis afin d'améliorer ses marges. Force est de reconnaître que les algorithmes utilisés par les distributeurs et les détaillants afin de rationaliser leurs achats n'ont pas su anticiper le pic de la consommation en mars 2020.

Après une courte période de récession au début des années 90, les investisseurs de la grande distribution ont fait pression pour que le secteur accroisse sa rentabilité. Les entreprises ont mis en place une stratégie de flux tendu, dont l'objectif est de fabriquer, d'expédier et de stocker le moins de produits possible afin de coller au plus près à la demande. En réduisant la voilure dans leurs centres de distribution, les détaillants ont fait des économies de loyer, de charge et de main-d'œuvre. Les distributeurs ont fait des économies de carburant et de salaires. Les fabricants ont limité le capital immobilisé sous forme de réserves invendues.

Cette option de flux tendu tout au long de la chaîne du système alimentaire a donné des résultats satisfaisants pendant plus de vingt ans. Cependant, la pandémie a démontré que cette stratégie reposait sur un équilibre très instable et qu'une variation aussi brutale qu'inattendue d'un des paramètres du système le mettait à terre.

Les bouleversements internationaux produits par la pandémie ont mis à mal un système d'approvisionnement largement mondialisé et un système de distribution réglé au millimètre. Bien qu'il n'y ait eu aucune pénurie de produits alimentaires au niveau des producteurs, les achats de panique, le stockage impulsif et les restrictions à l'exportation ont quasiment provoqué une crise alimentaire qui n'avait pas lieu d'être. La pandémie a ainsi clairement démontré les limites de notre système d'approvisionnement mondialisé.

Selon Sébastien Abis, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégique – IRIS -, la pandémie montre à ceux qui l'auraient oublié que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire contribuent à la sécurité individuelle et collective au même titre que la santé et l'énergie.

Face aux impacts générés par la pandémie, on peut légitimement se poser la question quant à la résilience de notre système alimentaire. La résilience correspond à la capacité d'un système à absorber un choc et à se réorganiser tout en conservant essentiellement les mêmes fonctions. Appliqué à une société humaine, le concept de résilience peut s'entendre comme son aptitude à recouvrer un fonctionnement permettant d'assurer les besoins essentiels de la population, après avoir été soumise à un choc. Le contexte actuel rend indispensable le déploiement de stratégies visant à accroître notre résilience collective. Des actions préventives doivent être mises en œuvre dans tous les secteurs d'activité, et imposent de repenser certains postulats sur lesquels s'est construite notre économie.

Au-delà de leur importance pour faire face aux menaces globales, les projets de résilience alimentaire locale ou territoriale constituent une formidable occasion pour s'engager collectivement dans un projet fédérateur, faisant appel à la créativité des citoyens, ouvrant le champ de leurs responsabilités et les replaçant au centre de la construction politique aux côtés des élus.

La MRC de Maria-Chapdelaine doit saisir cette occasion dans le cadre de son PDAA 2020-2025 afin d'explorer avec ses entreprises agricoles et agroalimentaires de nouveaux modèles d'affaires permettant de concrétiser des solutions de rcehange réalistes au système alimentaire conventionnel qui a montré ses failles et ses lacunes.

### **3.5 2020 – Programme provincial pour doubler la superficie de serres au Québec**

Sources : Les Affaires (2020) et La Presse (2020)

Depuis son élection, le gouvernement Legault souhaite augmenter la superficie de la production en serre au Québec. Le dernier budget contenait d'ailleurs une enveloppe de 50 millions de dollars sur 5 ans pour accélérer la croissance de l'industrie ainsi qu'une aide de 15 millions de dollars pour l'amélioration des branchements électriques.

Toutefois, la pandémie de la COVID-19 renforce la volonté du gouvernement d'aller de l'avant avec ce projet, alors qu'une plus grande autonomie alimentaire est devenue une priorité au Québec et dans la plupart des États dans le monde.

Selon le ministre de l'agriculture, les tarifs d'électricité offerts aux producteurs en serre sont un enjeu pour accroître la superficie de la production au Québec, mais il y en a bien d'autres, à commencer par les coûts de la main-d'œuvre.

Aussi, dans sa stratégie à venir, Québec compte donner un meilleur accès à du financement et à des technologies, et ce, afin que les entreprises se dotent de nouveaux équipements et qu'elles augmentent leur productivité.

Cependant, selon le MAPAQ, la serriculture est un secteur morcelé, qui souffre de retard technologique et de sous-investissement. Cette situation explique en bonne partie pourquoi la production en serre a pris du retard au Québec, malgré une forte croissance du marché et l'intérêt accru pour l'achat local.

Le coût de l'énergie, et notamment celui de l'électricité, n'est pas le seul problème de l'industrie serricole. En fait, l'énergie vient au deuxième rang des coûts totaux de la production en serre, précise Claude Laniel, directeur général des Producteurs en serre du Québec, l'association des acteurs de l'industrie. C'est la main-d'œuvre qui coûte le plus cher.

Le coût de la main-d'œuvre des producteurs en serre québécois est deux fois plus élevé que celui des producteurs ontariens, selon le portrait du MAPAQ réalisé en 2015 et mis à jour en 2018. Cela tient au fait que les entreprises québécoises sont beaucoup plus petites que celles de l'Ontario, et qu'elles sont éparpillées sur le territoire. La dissémination des entreprises sur le vaste territoire québécois est un problème, contrairement aux producteurs ontariens qui se sont regroupés dans le sud de la province, à Leamington, là où le climat est le plus propice et où le partage des services est possible.

Le coût des intrants nécessaires à la production en serre est plus élevé pour les petites entreprises et cela nuit à leur compétitivité. La part plus élevée des dépenses consacrée à la main-d'œuvre est aussi attribuable à un retard technologique, selon le MAPAQ. La plupart des installations québécoises ont près de 25 ans et peu d'entreprises ont investi dans la modernisation. Aujourd'hui, sur les quelque 300 producteurs de légumes en serre du Québec, une dizaine seulement qui sont dans les ligues majeures et peuvent prétendre à concurrencer les producteurs de l'Ontario.

Il y aura toujours une place pour les petits producteurs locaux, mais si le Québec veut augmenter son autosuffisance alimentaire, il faudra que la taille des entreprises augmente. Il y a moins de 10 entreprises au Québec qui peuvent approvisionner les supermarchés, et les supermarchés, c'est de 70 à 75 % des ventes, selon Jacques Demers, président-directeur général des Productions horticoles Demers.

La MRC de Maria-Chapdelaine doit saisir cette occasion dans le cadre de son PDAA 2020-2025 afin d'explorer avec ses entreprises maraîchères et ses jeunes entrepreneurs de nouveaux modèles d'affaires permettant de profiter pleinement de cet élan provincial.

### **3.6 2019-2020 – Programmes de subventions de Transition énergétique Québec**

Selon Transition énergétique Québec, la valorisation des rejets thermiques fait partie des solutions pour soutenir les secteurs industriel, commercial, institutionnel, agricole et résidentiel dans leur transition énergétique. Elle permet d'éviter le gaspillage d'énergie, l'un des principes de la transition énergétique, tout en récupérant la chaleur, qui autrement serait perdue.

Transition énergétique Québec a lancé, le 4 décembre 2019, un appel de propositions pour soutenir financièrement la réalisation de projets de valorisation de rejets thermiques industriels au Québec. Si, pendant les mois qui ont suivi, cet appel à projets n'est resté connu que d'une sphère restreinte d'intervenants, Transition énergétique Québec a vu dans l'annonce du gouvernement du Québec de doubler la superficie de serres au Québec (voir chapitre précédent) une occasion exceptionnelle pour ce nouveau programme de subventions. En effet, Serres Toundra (Saint-Félicien) et Les Productions horticoles Demers (Saint-Nicéphore), en production depuis 2016, sont deux exemples probants de complexes serricoles majeurs couvrant une partie significative de leurs besoins de chauffage grâce à la valorisation de rejets thermiques industriels.

Clientèle visée : Toute entreprise, tout organisme sans but lucratif, ministère ou organisme gouvernemental, toute administration ou tout organisme municipal ou régional, tout gouvernement ou toute autorité des Premières Nations, Inuit ou Métis, peut participer à cet appel de propositions.

Pour qu'un projet soit recevable, il doit satisfaire à tous les critères suivants :

- Il doit cibler la récupération et la valorisation de rejets thermiques qui, autrement, seraient perdus;
- Il doit être réalisé au Québec;
- Tous les types de rejets thermiques sont admissibles, qu'il s'agisse des rejets industriels, provenant notamment d'incinérateurs, de centres de données ou d'eaux usées;
- Les rejets thermiques valorisés peuvent être utilisés pour les besoins de chaleur de tous types d'utilisateurs, par exemple, le secteur industriel, institutionnel ou agricole, les résidences, les commerces ou les réseaux de chaleur.

Le tableau ci-dessous présente l'aide financière (provinciale et fédérale) pouvant être accordée selon le profil du propriétaire de l'infrastructure, en pourcentage des dépenses admissibles.

Propriétaire de l'infrastructure	Subvention		Reste
	Gouvernement du Québec	Gouvernement fédéral	Bénéficiaire
Gouvernement du Québec (ministères et organismes du secteur public)	0 %	50 %	50 %
Administrations et organismes municipaux ou régionaux	33,33 %	40 %	26,67 %
Organismes à but non lucratif	0 %	40 %	60 %
Organismes autochtones	0 %	Entre 75 % et 100 %	Entre 0 % et 25 %
Entreprise privée	0 %	25 %	75 %

L'appel de propositions prendra fin le 31 décembre 2025 ou jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles, soit **200 millions de dollars**.

Le programme présenté ci-dessus est très favorable aux organismes municipaux (qui sont ou peuvent être les promoteurs du réseau de chaleur – ex : Ville de Saint-Félicien) mais peu favorable aux entreprises privées.

Pour les entreprises privées, le programme ÉcoPerformance de Transition énergétique Québec, en activité depuis plusieurs années, est très avantageux. Il offre des subventions aux entreprises qui consomment des combustibles fossiles ou qui utilisent des procédés générant des émissions fugitives de GES. Il s'adresse autant aux petits qu'aux grands consommateurs d'énergie. Les objectifs du programme ÉcoPerformance sont les suivants :

- diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
- diminuer la consommation de combustibles fossiles.
- améliorer l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments.
- réduire les émissions fugitives de procédé.

Pour un complexe serricole souhaitant valoriser des rejets thermiques industriels comme source alternative de chauffage, ÉcoPerformance subventionne les surcoûts d'analyse, d'investissements et d'instrumentation par rapport à ceux d'une installation de chauffage conventionnel. L'aide financière est le moindre montant des trois montants suivants : 75 % des dépenses admissibles, montant nécessaire pour ramener la période de retour sur investissements à 1 an, de 400 \$ à 1 250 \$/T<sub>eqCO2</sub> d'émission évitée sur 10 ans.

Transition énergétique Québec<sup>4</sup> a également réactivé en juin 2017 son programme de subvention « biomasse forestière résiduelle » qui est offert aux entreprises, institutions et municipalités qui utilisent des combustibles fossiles et qui s'engagent à en réduire de façon mesurable et durable la consommation par l'implantation de mesures de conversion à la biomasse forestière résiduelle.

La MRC de Maria-Chapdelaine doit saisir cette occasion dans le cadre de son PDAA 2020-2025. Elle compte en effet sur son territoire la papetière PFR et son unité de cogénération à la biomasse forestière. Selon la caractérisation la plus récente réalisée par INNOVAGRO consultants en 2017, les rejets thermiques de la papetière et de l'unité de cogénération PFR Dolbeau-Mistassini représentent une énergie techniquement utilisable de 62 MW thermiques, soit l'équivalent énergétique de 50 millions de mètres cubes de gaz naturel par année pour un coût total annuel de 12,5 millions de dollars équivalent gaz naturel. Combiné à la volonté du gouvernement du Québec de doubler la superficie de serres, les programmes d'appui financier de TEQ permettent d'envisager enfin un projet serricole à Dolbeau-Mistassini sous de bons auspices. La Coopérative de Biomasse du Groupe AGIR de Normandin pourrait être un partenaire pertinent de ce projet (énergie de chauffage d'appoint / secours d'un complexe serricole avec valorisation des rejets thermiques industriels).

### **3.7 2020 – Tarifs d'électricité avantageux pour les producteurs en serres du Québec**

Source : Hydro-Québec

Le 10 juillet 2020, Hydro-Québec a déposé une demande à la Régie de l'énergie concernant une nouvelle offre tarifaire pour appuyer le développement du secteur des serres au Québec. La demande prévoit un tarif de 5,59 ¢ le kilowattheure (kWh) pour l'éclairage de photosynthèse et le chauffage des espaces servant à la culture de végétaux pour les producteurs dont l'appel de puissance est d'au moins 50 kilowatts (kW). « Notre demande à la Régie de l'énergie permettrait à plus de 1 000 producteurs en serre du Québec d'avoir accès à une énergie propre et abordable pour stimuler leur croissance, une contribution importante à l'objectif visant à doubler leur production au cours des prochaines années », a indiqué la présidente-directrice générale d'Hydro-Québec, Sophie Brochu. Il s'agit d'un élargissement considérable des mesures offertes depuis 2013 aux producteurs en serre dans le cadre de l'Option d'électricité additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse. Ainsi :

- Le seuil d'admissibilité passe de 300 kW à 50 kW (puissance des équipements installés);
- La consommation d'électricité liée au chauffage des espaces servant à la culture des végétaux devient admissible, s'ajoutant à celle de l'éclairage de photosynthèse;
- Les abonnements au tarif LG (tarif de grande puissance non lié à une activité industrielle).

---

<sup>4</sup> <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires>

Ce tarif avantageux est offert en échange d'une modulation de la production et d'une gestion de la consommation pendant un nombre limité d'heures (100) lors des périodes de pointe hivernales. Selon Hydro-Québec, pour une serre d'une superficie de 2 000 mètres carrés et une installation de 200 kW, les mesures proposées pourraient représenter des économies de l'ordre de 40 %, soit 30 000 \$ par année.

Si ce tarif n'est pas un incitatif pour les grands complexes serres (qui produisent le kWh à un coût entre 1,5 et 3,0 cents avec des installations conséquentes au gaz naturel ou à la biomasse), il pourrait représenter une occasion pour des complexes serres de taille plus modeste (quelques centaines de mètres carrés à un hectare) qui ne disposeraient pas du gaz naturel (chauffage au propane ou à l'huile n°2).

### **3.8 2020 – MAPAQ – Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025**

Depuis son élection, le gouvernement Legault souhaite augmenter la superficie de la production en serre au Québec. Le dernier budget contenait d'ailleurs une enveloppe de 50 millions de dollars sur 5 ans pour accélérer la croissance de l'industrie ainsi qu'une aide de 15 millions de dollars pour l'amélioration des branchements électriques.

Toutefois, la pandémie de COVID-19 renforce la volonté du gouvernement d'aller activement de l'avant avec ce projet, alors qu'une plus grande autonomie alimentaire est devenue une priorité au Québec et dans la plupart des États dans le monde.

Selon le ministre de l'Agriculture, les tarifs d'électricité offerts aux producteurs en serre sont un enjeu pour accroître la superficie de la production au Québec, mais il y en a bien d'autres, à commencer par le coût de la main-d'œuvre.

Aussi, dans sa stratégie à venir, Québec compte donner un meilleur accès à du financement et à des technologies, et ce, afin que les entreprises serres se dotent de nouveaux équipements et qu'elles augmentent leur productivité.

Cependant, selon le MAPAQ, la serriculture québécoise est un secteur morcelé, qui souffre de retard technologique et de sous-investissement. Cette situation explique en bonne partie pourquoi la production en serre a pris du retard au Québec (comparativement à l'Ontario par exemple), malgré une forte croissance du marché et l'intérêt accru pour l'achat local.

Le coût de l'énergie, et notamment celui de l'électricité, n'est pas le seul problème de l'industrie serrière. En fait, l'énergie vient au deuxième rang des coûts totaux de la production en serre. C'est la main-d'œuvre qui coûte le plus cher. Le coût de la main-d'œuvre des producteurs en serre québécois est deux fois plus élevé que celui des producteurs ontariens, selon le portrait du MAPAQ réalisé en 2015 et mis à jour en 2018. Cela tient au fait que les entreprises québécoises sont beaucoup plus petites que celles de l'Ontario, et qu'elles sont éparpillées sur le territoire. La dissémination des entreprises sur le vaste territoire québécois est un problème, contrairement aux producteurs ontariens qui se sont regroupés dans le sud de la province, à Leamington, là où le climat est le plus propice et où le partage des services est possible.

Le coût des intrants nécessaires à la production en serre est plus élevé pour les petites entreprises et cela nuit à leur compétitivité. La part plus élevée des dépenses consacrées à la main-d'œuvre est aussi attribuable à un retard technologique, selon le MAPAQ. La plupart des installations québécoises ont au moins 25 ans et peu d'entreprises ont investi dans la modernisation de leurs moyens de

production. Aujourd'hui, sur les quelque 300 producteurs de légumes en serre du Québec, une dizaine seulement qui sont dans les ligues majeures et peuvent prétendre concurrencer les producteurs de l'Ontario.

Il y aura toujours une place pour les « petits » producteurs locaux, mais si le Québec veut accroître son autonomie alimentaire, il faut imaginer de nouveaux modèles d'affaires qui permettent aux « petits » producteurs d'accéder à des moyens de production modernes et économiquement viables malgré leur superficie financière individuelle restreinte.

Le 27 novembre 2020, le MAPAQ, par l'intermédiaire de son ministre, a présenté la nouvelle Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025 : Pour une plus grande autonomie alimentaire. Il s'agit d'un plan pour doubler le volume de la culture en serre québécoise d'ici 2025. Avec cette stratégie, le gouvernement vise entre autres à augmenter le niveau d'autonomie alimentaire du Québec et à générer des retombées économiques pour l'ensemble des régions de la province. Le gouvernement compte sur les entrepreneurs serricoles déjà impliqués dans la production de fruits et de légumes en serre pour prendre de l'expansion et souhaite stimuler la venue de nouveaux entrepreneurs dans cette industrie vouée à un avenir prometteur. Cette filière contribuera non seulement à la relance économique, mais aussi à l'autonomie alimentaire des Québécois grâce à des sources d'énergie renouvelables reconnues pour leur faible empreinte environnementale.

La Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025 permettra également de soutenir l'atteinte des objectifs contenus dans la Stratégie d'achat d'aliments québécois en augmentant l'offre de fruits et légumes québécois sur le marché. Finalement, elle contribuera à l'atteinte de la cible d'augmenter de 10 milliards de dollars le contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec énoncée dans la Politique bioalimentaire 2018-2025 - *Alimenter notre monde*.

En additionnant les sommes investies directement pour la Stratégie de croissance des serres (91 millions de dollars) à celles réservées au programme d'extension du réseau triphasé (21 millions de dollars), le gouvernement investit plus de 112 millions de dollars pour l'atteinte des objectifs fixés.

La Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025 s'articule autour des principaux objectifs suivants :

- Doubler les superficies de fruits et de légumes de serre sur une période de cinq ans ;
- Favoriser le maintien et la création d'entreprises rentables à long terme avec des retombées positives pour tout le Québec ;
- Tenir compte de la diversité des entreprises qui caractérise ce secteur d'activité et stimuler la croissance d'entreprises de toutes les tailles ;
- Se positionner sur tous les types de marchés (local, régional et national) ;
- Stimuler la production biologique ;
- Moderniser le réseau serricole grâce à l'automatisation, aux systèmes de contrôle informatisés et à l'augmentation de la productivité ;
- Favoriser la recherche et le développement dans le secteur.

Pour soutenir le Québec et les entreprises serricoles dans l'atteinte de ces objectifs, plusieurs programmes et initiatives seront mis en place dès le début de l'année 2021.

- **Initiative ministérielle pour le développement des serres et des grands tunnels.** Cette nouvelle initiative vise les entreprises qui désirent allonger leur période de production, diversifier leur offre et prendre de l'expansion sur le marché local. Elle permettra de contribuer à l'augmentation de la production horticole par l'accroissement des superficies en serre et sous grands tunnels et par la modernisation d'installations existantes. L'aide financière pourra atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par demandeur pour la durée de l'Initiative.
- **Programme de soutien au développement des entreprises serricoles.** Ce nouveau programme est destiné à toutes les entreprises qui alimentent les marchés régionaux ou nationaux et qui désirent augmenter leurs volumes de production ou diversifier leur offre de produits. Il permettra d'augmenter la production serricole québécoise en visant l'augmentation des superficies et la modernisation des serres. Les projets admissibles doivent représenter un coût total d'au moins 100 000 \$. L'aide financière pourra atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 600 000 \$ par demandeur pour la durée du Programme.
- **Bonification du Programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres.** Ce programme permet de soutenir les investissements d'au moins 3 millions de dollars auprès d'entreprises serricoles qui sont en mesure de prendre de l'expansion dans les grandes chaînes d'alimentation. L'aide financière pourra atteindre 40 % des investissements admissibles et sera octroyée par le biais d'un remboursement des factures mensuelles d'électricité. La bonification du Programme permettra de faire passer le taux de remboursement de ces factures de 20 à 40 %.
- **Appel de chaire de recherche ou d'enseignement.** Cette initiative vise à stimuler le développement de la recherche de pointe et de l'offre de formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pour répondre aux besoins de croissance de l'industrie serricole.
- **Appel de projets d'envergure ciblés pour développer des solutions technologiques adaptées à l'industrie serricole.** Cet appel de projets vise à mobiliser et à stimuler les partenariats entre les organismes de recherche, les entreprises d'ingénierie et les équipementiers pour développer des solutions technologiques qui répondent aux besoins des entreprises serricoles, par exemple concernant la robotisation et la mécanisation de certaines opérations, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'amélioration de la productivité, la biosécurité, etc.
- **Programme d'extension du réseau triphasé.** Ce nouveau programme a été mis en place par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour soutenir les projets qui nécessitent l'extension du réseau triphasé de distribution d'électricité. Il vise à mieux desservir certaines régions rurales et à favoriser la réalisation de projets porteurs dans le secteur agricole et agroalimentaire. Il s'adresse aux entreprises pour lesquelles de nouvelles technologies électriques sont offertes et requièrent l'accès au réseau triphasé. Il permettra ainsi à ces entreprises de se moderniser et d'optimiser leurs activités. Le Programme prévoit une enveloppe globale de 15,2 millions de dollars pour la période 2020-2021 à 2023-2024. Plus précisément, un montant de 6,9 millions de dollars est disponible pour l'année 2020-2021. L'aide financière maximale octroyée peut atteindre 75 % des dépenses admissibles pour la réalisation du projet avec un plafond de 250 000 \$ par projet. Les entreprises qui désirent se prévaloir de cette mesure sont invitées à remplir leur demande d'aide financière et à la déposer d'ici le 15 janvier 2021.

L'Initiative ministérielle pour le développement des serres et des grands tunnels et le Programme de soutien au développement des entreprises serricoles ont été accessibles dès le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## FAITS MARQUANTS...

Les trois accords commerciaux multilatéraux signés par le Canada entre 2016 et 2018, soit l'Accord économique et commercial global (AECG) Canada-Union européenne, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressif (PTPGP) et l'Accord État-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) ont enfoncé un coin dans le système de gestion de l'offre qui caractérise l'économie agricole canadienne et sécurise les entreprises agricoles canadiennes. À travers ces accords, c'est une ouverture du marché agricole et agroalimentaire de 8,79 % qui a été concédée, au total, aux producteurs étrangers par le gouvernement canadien. Selon les estimations de l'UPA, chaque ferme laitière perdra de 10 à 12 % de ses revenus annuels, et ce, sans que ses dépenses ou ses frais fixes diminuent. Pour pallier ces effets préjudiciables, le gouvernement canadien a mis en place un budget d'appui au secteur agricole de 1,75 milliards de dollars. Appliquée aux 54 fermes laitières de la MRC de Maria-Chapdelaine (2019), cette prévision de perte de revenu récurrente causées par l'ouverture du marché canadien à des acteurs étrangers s'établit entre 2,8 et 3,4 millions de dollars par année (soit entre 52 050 \$ et 65 500 \$ par ferme laitière par année).

La légalisation canadienne du cannabis en 2018 a ouvert un pan entier de l'économie à l'initiative privée avec cependant des conditions assez drastiques à respecter. Cela peut représenter des occasions d'affaires, tant pour les entreprises importantes que pour les PME (microlicence). L'effervescence initiale a cependant été ramenée brutalement à la réalité des affaires avec l'éclatement de la bulle spéculative « cannabis » à la fin de 2019. La légalisation du cannabis pourrait représenter des occasions de création PME détentrices de microlicence sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.

La pandémie de COVID-19 a clairement mis en lumière le manque de résilience de nos systèmes alimentaires largement dépendants d'approvisionnement mondialisés et d'une logistique extrême de flux tendu. Cette situation a amené les gouvernements, dont le gouvernement du Québec, à reconsidérer sérieusement une certaine forme d'autonomie alimentaire appuyée par la mise en valeur des producteurs locaux et régionaux et des circuits courts de distribution. Le gouvernement du Québec s'est également engagé à mettre en place rapidement les conditions favorables au doublement de la superficie de serres au niveau provincial.

Transition énergétique Québec (TEQ) a lancé en décembre 2019 un appel à projets dans le cadre de son programme de subventions (200 millions de dollars) « Valorisation des rejets thermiques ». Ce nouveau programme d'appui financier complète avantageusement les programmes existants de subventions de TEQ : « ÉcoPerformance » et « Valorisation de la biomasse forestière résiduelle ». Ces programmes de TEQ sont des leviers économiques puissants en appui à la volonté du gouvernement du Québec de doubler la superficie de serres dans la province. La MRC de Maria-Chapdelaine doit saisir cette opportunité dans le cadre de son PDAA 2020-2025. Elle compte en effet sur son territoire la papetière PFR et son unité de cogénération à la biomasse forestière. La Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025 du MAPAQ permettra également de soutenir l'atteinte des objectifs contenus dans la Stratégie d'achat d'aliments québécois par l'augmentation de l'offre de fruits et légumes québécois sur le marché. Finalement, elle contribuera à l'atteinte de la cible d'augmenter de 10 milliards de dollars le contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec énoncée dans la Politique bioalimentaire 2018-2025 — Alimenter notre monde. En additionnant les sommes investies directement pour la Stratégie de croissance des serres (91 millions de dollars) à celles réservées au programme d'extension du réseau triphasé (21 millions de dollars), le gouvernement investit plus de 112 millions de dollars pour l'atteinte des objectifs fixés.

## 4 POLITIQUE BIOALIMENTAIRE 2018-2025 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Source : MAPAQ

Publiée en avril 2018 par le MAPAQ, la Politique bioalimentaire 2018-2025 est de portée gouvernementale (politique interministérielle). Elle est le résultat d'une co-construction avec les partenaires invités au Sommet de l'alimentation qui s'est tenu en novembre 2017 : consommateurs et ensemble de la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration).

La « vision 2025 » de cette Politique bioalimentaire est de mettre en place « un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois ».

Les ambitions de cette Politique bioalimentaire sont les suivantes :

- Maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs,
- Développer un secteur bioalimentaire prospère et durable.

Pour ce faire, les défis identifiés par cette Politique bioalimentaire sont les suivants :

- Répondre aux attentes des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement,
- Accroître les activités des secteurs de production, des pêches et de transformation alimentaire au Québec,
- Accroître la présence des produits bioalimentaires d'ici sur les marchés du Québec, du Canada et de l'étranger.

La Politique bioalimentaire identifie sept cibles prioritaires sur la période 2018-2025 :

- Investir 15 milliards de dollars,
- Accroître les exportations de 6 milliards de dollars,
- Ajouter 10 milliards de dollars de contenu québécois,
- Doubler la superficie en production biologique,
- Augmenter l'implantation de pratiques responsables,
- Augmenter de 52 à 70 % les volumes de produits aquatiques écocertifiés,
- Améliorer la valeur nutritive des aliments transformés.

Par l'utilisation des vecteurs de croissance suivants :

- Aliments biologiques,
- Marchés extérieurs,
- Produits « ambassadeurs »,
- Restauration et services alimentaires,
- Alimentation santé,
- Produits émergents,
- Pratiques écoresponsables,
- Achat de proximité.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Politique bioalimentaire propose quatre orientations :

- Offre bioalimentaire et consommateurs : connaissances alimentaires, produits québécois, marchés extérieurs, aliments favorables à la santé.
- Entreprises prospères, durables et innovantes : investissements, gestion des risques et chaîne de valeur, innovation et synergie, compétences et formation.
- Entreprises attractives et responsables : main-d'œuvre et relève, pratiques d'affaires responsables, santé et bien-être des animaux, santé et environnement.
- Territoires dynamiques : mise en valeur des terres agricoles, attractivité, synergie, potentiels.

Pour sa mise en œuvre, la Politique bioalimentaire s'appuie sur les éléments suivants :

- Feuille de route,
- Rencontres annuelles des partenaires,
- Pérennité et actualisation de la Politique,
- Coordination interministérielle,
- Examen des lois et règlements,
- Cadre financier pluriannuel de la Politique,
- Plans stratégiques du MAPAQ et de ses organismes,
- Collaboration avec le gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les territoires, dont ceux « éloignés » comme la MRC de Maria-Chapdelaine, la Politique bioalimentaire a spécifiquement comme objectif « des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire ». Pour ce faire, la Politique bioalimentaire vise les objectifs suivants :

- Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures,
- Développer l'attractivité des territoires,
- Renforcer la synergie entre les territoires et le bioalimentaire,
- Miser sur les potentiels des territoires pour une intervention adaptée à leurs spécificités.

Pour atteindre ces objectifs, la Politique bioalimentaire s'est dotée de leviers financiers (mesures budgétaires) :

- 16,5 millions de dollars pour les priorités bioalimentaires régionales,
- 11,5 millions de dollars pour la relève et les entreprises de petite taille,
- 8,8 millions de dollars pour les laboratoires d'innovation bioalimentaire,
- 16,0 millions de dollars pour le drainage et le chaulage des terres pour des territoires ciblés,
- 2,5 millions de dollars pour la stratégie de soutien à l'agriculture urbaine,
- Aides compensatoires dans le cadre de la fiscalité foncière agricole (20,0 millions de dollars pour les années fiscales 2017 et 2018).

Ces mesures sont accompagnées de chantiers ou de plans d'action avec les partenaires :

- Collaboration pour l'actualisation des outils de protection des terres agricoles,
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA),
- Groupe de travail sur la fiscalité foncière agricole.

## **FAITS MARQUANTS...**

*Publiée en avril 2018 par le MAPAQ, la Politique bioalimentaire 2018-2025 est de portée gouvernementale (politique interministérielle). Elle est le résultat d'une co-construction avec les partenaires invités au Sommet de l'alimentation qui s'est tenu en novembre 2017 : consommateurs et ensemble de la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration).*

*La Politique bioalimentaire propose d'alimenter le Québec avec un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécois. Elle s'articule autour de quatre orientations :*

- *Une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs ;*
- *Des entreprises prospères, durables et innovantes ;*
- *Des entreprises attractives et responsables ;*
- *Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire.*

*Compte tenu de son statut de territoire éloigné et de ses problèmes démographiques récurrents, la MRC de Maria-Chapdelaine se doit de saisir dans les meilleurs délais les occasions offertes par la Politique bioalimentaire du Québec 2018 afin de consolider et de développer ses secteurs agricole et agroalimentaire conformément au PDAA 2013-2018 et au PDAA 2020-2025.*

## 5 CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AGRICULTURE AU SAGUENAY LAC ST-JEAN

La situation géographique de la MRC de Maria-Chapdelaine lui procure un climat nordique continental humide qui conditionne les possibilités de productions agricoles. Certaines cultures ne sont pas adaptées à la région disposant d'unités thermiques peu élevées. Les données climatiques montrent que la MRC de Maria-Chapdelaine dispose en moyenne de 1 500 UTM. À certains endroits précis autour du Lac-Saint-Jean, cette valeur peut atteindre 1 800 UTM (zones microclimatiques particulières). Quant à la longueur de la saison de végétation sans gel, elle varie de 159 à 173 jours.

Même si la quantification de ses impacts est encore largement tributaire des scénarios quant aux émissions de gaz à effet de serre (GES), le changement climatique de causes anthropiques<sup>5</sup> est maintenant un phénomène majeur largement considéré comme probant. Le changement climatique aura des conséquences significatives sur les conditions climatiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En 2019, le projet Agriclimat, regroupant une vingtaine de chercheurs et de collaborateurs, a présenté ses projections pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'horizon 2041-2070 et les changements notoires par rapport à la période documentée 1981-2010.

La saison « chaude » d'une durée de 209 jours sur la période 1981-2010 sera augmentée de 18 jours pour s'établir à 227 jours à l'horizon 2041-2070. Les précipitations annuelles augmenteront de 70 mm (70 litres par m<sup>2</sup>). À l'horizon 2041-2070, le climat du Saguenay-Lac Saint-Jean d'avril à octobre ressemblera au climat actuel du Centre du Québec, du Maine et du nord de l'Ontario. Il y aura moins de froids extrêmes mais des vagues de chaleur plus longues et plus chaudes. Il y aura également plus d'évènements de pluies extrêmes avec des cellules orageuses localisées et intenses.

En hiver, la date moyenne de premier gel devrait être repoussée du 29 septembre au 15 octobre. La durée d'enneigement devrait être réduite de 32 jours et l'épaisseur maximale de neige réduite de 25 % (avec plus de pluies hivernales).

Au printemps, la date moyenne de dernier gel va reculer du 25 mai au 12 mai et la saison de croissance sera augmentée de 23 jours (175 jours → 198 jours). Les précipitations printanières augmenteront de 23 mm (206 mm → 229 mm) et la crue printanière sera devancée.

En été, le Saguenay-Lac-Saint-Jean gagnera 680 UTM (2190 UTM → 2870 UTM) et le nombre de jours avec une température supérieure à 30°C augmentera de 10 jours. Le nombre de jours supplémentaires où les bovins seront potentiellement en situation de stress thermique (humidex élevé) augmentera d'une quinzaine de jours. Malgré des précipitations intenses plus fréquentes, le déficit hydrique s'aggravera de 29 mm passant de -67mm à -96 mm. Les étiages des cours d'eau seront plus longs et plus faibles. Si les projections font état d'une certaine stabilité des rendements du blé, de l'orge et du canola, le changement climatique devrait générer une augmentation significative des rendements en maïs et en luzerne.

---

<sup>5</sup> Augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère générée par les activités humaines.

En automne, la fin de la saison de croissance serait repoussée du 25 octobre au 13 novembre avec une augmentation de 18 mm des précipitations. La date de premier gel serait repoussée de 16 jours, passant du 29 septembre au 15 octobre.

Si l'augmentation de rendement projetée peut, a priori, être une « bonne nouvelle » pour les agriculteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui vivent régulièrement des difficultés significatives avec des cultures exigeantes en degrés-jours comme le maïs, cela doit être largement tempéré par l'augmentation prévue des phénomènes climatiques extrêmes :

- Fortes précipitations orageuses localisées → lessivage des sols sans contribution à l'apport d'eau aux cultures;
- Vagues de chaleur printanières et estivales extrêmes préjudiciables aux cultures et au bétail;
- Pluies hivernales plus fréquentes avec risque de destruction du couvert de neige réduit → impact préjudiciable à des cultures pluriannuelles comme la luzerne.

### **FAITS MARQUANTS...**

*À moins d'une mise en place rapide et coordonnée de programmes ambitieux de réduction des GES par les principaux pays émetteurs, les conditions climatiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean se trouveront significativement modifiées par les changements climatiques à l'horizon 2041-2070. Si cela peut s'avérer, sous toute réserve, bénéfique pour certaines productions végétales, il est fort probable que cela soit préjudiciable à des productions végétales typiquement boréales comme le bleuet nain et les petits fruits nordiques ainsi qu'aux productions animales (stress thermique). Il est également fort probable que l'évolution projetée des conditions climatiques provoque l'arrivée dans la région de nouvelles maladies et de nouveaux ravageurs (actuellement plus méridionaux) préjudiciables aux cultures ainsi que de nouvelles pathologies préjudiciables au bétail.*

# PORTRAIT



PORTRAIT

## 6 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Pour une population totale de 24 451 personnes (2019) sur un territoire de 35 515 km<sup>2</sup>, la MRC de Maria-Chapdelaine compte parmi les territoires les moins densément peuplés au Québec (0,7 hab./km<sup>2</sup>). À l'échelle de la province, la densité moyenne est de 6,5 hab./km<sup>2</sup> (2019). Cette faible densité de peuplement de la MRC est due, d'une part, à l'étendue de sa superficie et, d'autre part, à un faible taux d'urbanisation. Pour un territoire de près de 40 000 km<sup>2</sup>, la décroissance démographique est régulière au fil des décennies selon les données des recensements de Statistique Canada. En 1981, la population de la MRC se chiffrait à 29 108 habitants et à 24 793 en 2016, accusant une baisse de 4 315 habitants en 35 ans, soit -15 %.

Cette décroissance démographique est confirmée par les projections statistiques publiées par le gouvernement du Québec (Décret de population du Québec 2020). Entre 2019 et 2020, la population de la MRC de Maria-Chapdelaine serait passée de 24 798 à 24 451 habitants. Dolbeau-Mistassini accuse la plus forte diminution, avec 170 personnes de moins pour un total de 14 039 (2020). Outre Dolbeau-Mistassini, les municipalités de Normandin (-47), Girardville (-46), Saint-Thomas-Didyme (-28), Saint-Eugène-d'Argentenay (-26), Albanel (-22), Saint-Augustin (-21) et Sainte-Jeanne-d'Arc (-13) affichent les principales diminutions. À l'inverse, Saint-Stanislas (+22), le territoire non organisé (TNO) des Passes-Dangereuses (+7) et Péribonka (+5) sont en hausse.

En ce qui a trait à la répartition spatiale de la population de la MRC de Maria-Chapdelaine, celle-ci est concentrée dans deux pôles géographiques : un premier central et un second à l'ouest. Le premier pôle est la ville de Dolbeau-Mistassini qui regroupait 14 250 habitants en 2016, comptant pour 57,5 % de la population totale de la MRC. Le second pôle est la ville de Normandin qui regroupait 3 033 habitants (2016), soit 12,2 % de la population totale de la MRC à la même date. En 2016, les autres municipalités se partageaient 7 510 habitants comptant pour 30,3 % de la population totale de la MRC.

La décroissance démographique de la MRC de Maria-Chapdelaine n'est pas unique à l'échelle de la province. Le même constat est fait dans la majorité des régions rurales du Québec. Selon les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population de la MRC de Maria-Chapdelaine continuera de décroître significativement pour la période 2011-2036, soit de -11,2 %. Il est fort probable que la décroissance démographique projetée aggravera les problèmes actuels de disponibilité de la main-d'œuvre agricole et d'absence de relève.

Tout comme dans plusieurs régions du Québec, la décroissance démographique de la MRC peut s'expliquer par un faible taux de natalité, par l'exode des jeunes professionnels et par un bilan migratoire négatif. Le vieillissement de la population active a également un effet direct sur la raréfaction de la main-d'œuvre agricole.

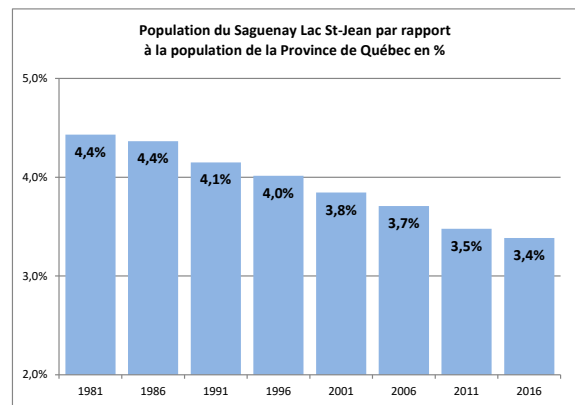
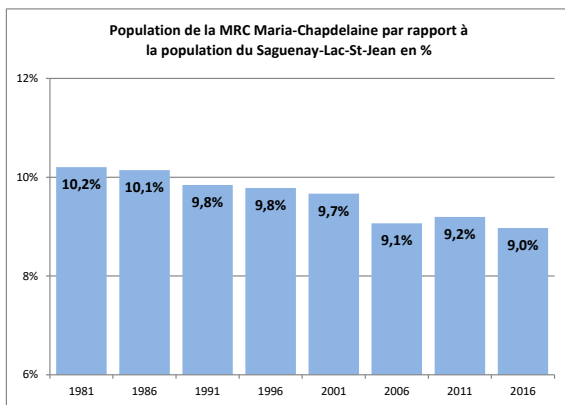
Pour la MRC de Maria-Chapdelaine, cette situation a été significativement aggravée par la crise qu'a vécue l'industrie forestière dans la seconde moitié des années 2000. En effet, la MRC est et a toujours été fortement dépendante de cette industrie du point de vue économique. La situation de crise qui a prévalu dans la seconde moitié des années 2000 a généré des impacts durables en termes de réduction des activités d'exploitation (coupe, transport, aménagement forestier) et de transformation (scieries, papetières et troisième transformation). La crise de l'industrie forestière a provoqué, entre autres, l'exode de nombreux jeunes professionnels vers des régions plus centrales du Québec à plus fort potentiel d'occasions d'embauche.

**Tableau 1 : Population de la MRC de Maria-Chapdelaine par municipalité 1981 - 2016**

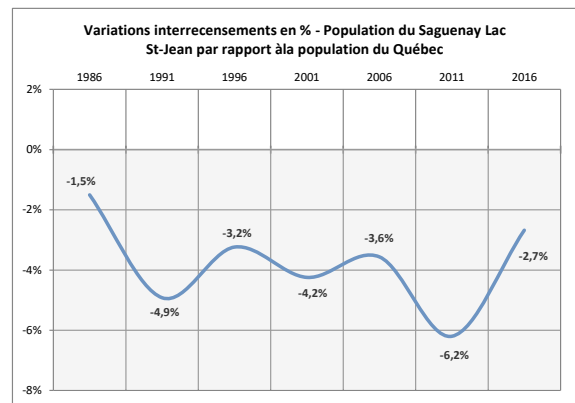
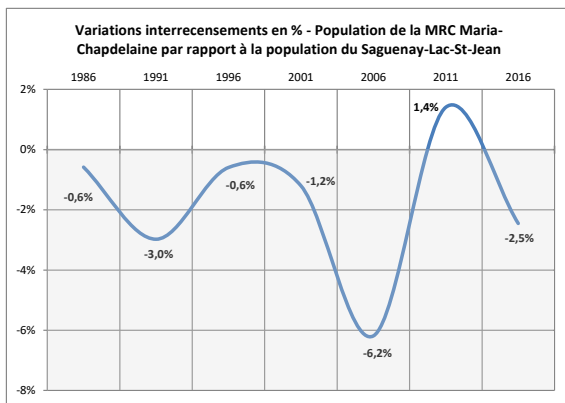
Municipalité	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Albanel	2 436	2 495	2 496	2 540	2 455	2 326	2 293	2 262
Dolbeau-Mistassini	15 448	15 288	15 023	15 214	14 879	14 546	14 384	14 250
Girardville	1 638	1 584	1 391	1 350	1 285	1 186	1 100	988
Normandin	4 041	4 069	3 957	3 873	3 524	3 220	3 137	3 033
Notre-Dame-de-Lorette	357	274	258	234	216	175	189	189
Péribonka	675	650	635	588	538	541	464	515
Saint-Augustin	586	592	534	486	424	393	400	351
Saint-Edmond-les-Plaines	573	603	592	585	518	432	390	381
Saint-Eugène-d'Argentenay	689	715	692	651	608	572	546	488
Saint-Stanislas	380	376	322	319	340	345	353	373
Saint-Thomas-Didyme	1 006	984	944	855	797	708	677	676
Sainte-Jeanne-d'Arc	1 047	1 072	1 113	1 158	1 128	1 139	1 089	1 050
TNO Ste-Élisabeth-de-Proulx	232	218	207	192	188	174	226	146
TNO Rivière-Mistassini							31	91
<b>MRC de Maria-Chapdelaine</b>	<b>29 108</b>	<b>28 920</b>	<b>28 164</b>	<b>28 045</b>	<b>26 900</b>	<b>25 767</b>	<b>25 279</b>	<b>24 793</b>
Saguenay-Lac-Saint-Jean	285 284	285 099	286 159	286 649	278 279	284 132	274 880	276 368
Province de Québec	6 438 403	6 532 461	6 895 963	7 138 795	7 237 479	7 662 675	7 903 001	8 164 361

Source : SADR, 2007 et Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, 2011 et 2016

Les données ci-dessus sont des données documentées (recensements) et non des projections statistiques.



**Figure 1 : Population de la MRC de Maria-Chapdelaine par rapport à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean et population du Saguenay-Lac-Saint-Jean par rapport à la population de la province de Québec en % 1981 - 2016**



**Figure 2 : Variations quinquennales en % - Population de la MRC de Maria-Chapdelaine par rapport à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean et population du Saguenay-Lac-Saint-Jean par rapport à la population de la province de Québec de 1981 à 2016**

**Tableau 2 : Taux net de solde migratoire en % par période pour la région administrative 02 et par MRC 2001-2019 (ISQ 2019)**

période	Sag Lac	DDR	MC	LSJE	SAG	Fjord
2001-2002	-1,06	-0,88	-1,50	-0,91	-1,10	-0,81
2002-2003	-1,05	-1,35	-1,62	-1,02	-0,91	-0,87
2003-2004	-0,73	-0,75	-1,13	-0,44	-0,85	-0,15
2004-2005	-0,73	-0,40	-0,73	-0,68	-0,87	-0,37
2005-2006	-0,51	-0,61	-0,77	-0,40	-0,53	-0,19
2006-2007	-0,35	-0,46	-1,22	-0,39	-0,20	-0,05
2007-2008	-0,16	-0,60	-0,85	-0,15	0,01	0,21
2008-2009	-0,27	-0,75	-0,96	0,12	-0,36	1,02
2009-2010	-0,15	-0,56	-1,54	-0,06	-0,02	1,09
2010-2011	0,00	-0,41	-0,48	0,17	0,05	0,38
2011-2012	0,12	-0,52	-0,32	0,18	0,16	1,20
2012-2013	-0,11	-0,71	-0,26	0,05	-0,05	0,14
2013-2014	-0,12	0,04	-0,50	-0,07	-0,27	0,92
2014-2015	-0,20	-0,37	-0,32	-0,03	-0,19	-0,29
2015-2016	-0,37	-0,23	-0,46	-0,29	-0,53	0,45
2016-2017	-0,26	-0,54	-0,56	-0,18	-0,25	0,24
2017-2018	-0,20	-0,57	0,10	-0,27	-0,24	0,35
2018-2019	-0,02	-0,07	-0,45	0,10	0,04	-0,08

SagLac : région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean

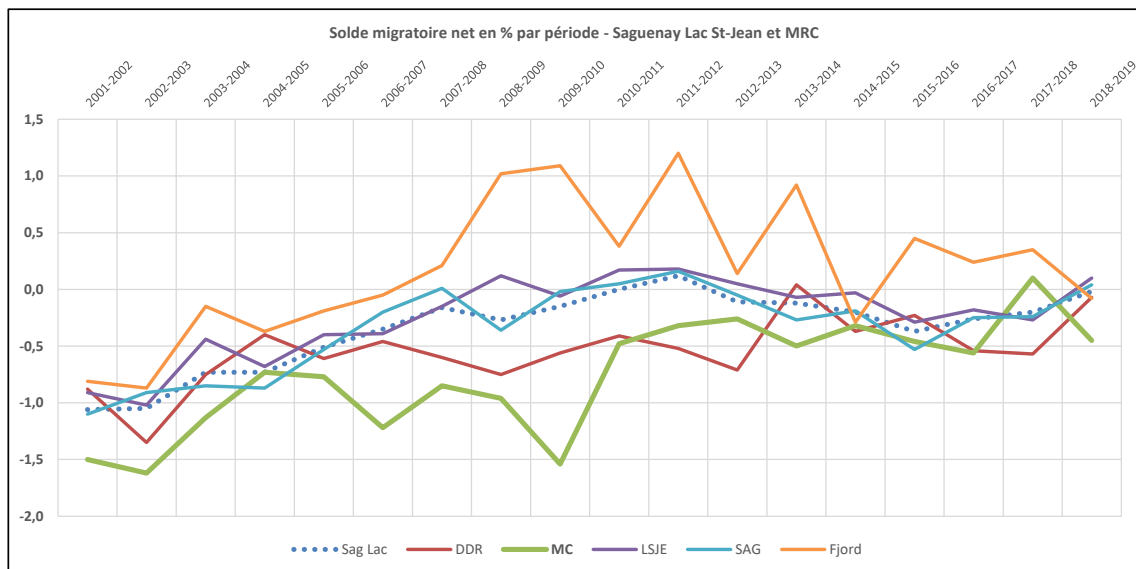
DDR : MRC du Domaine-du-Roy

MC : MRC de Maria-Chapdelaine

LSJE : MRC de Lac-Saint-Jean Est

SAG : Ville de Saguenay

Fjord : MRC du Fjord-du-Saguenay



**Figure 3 : Taux net de solde migratoire en % par période pour la région administrative 02 et par MRC 2001-2019 (ISQ 2019)**

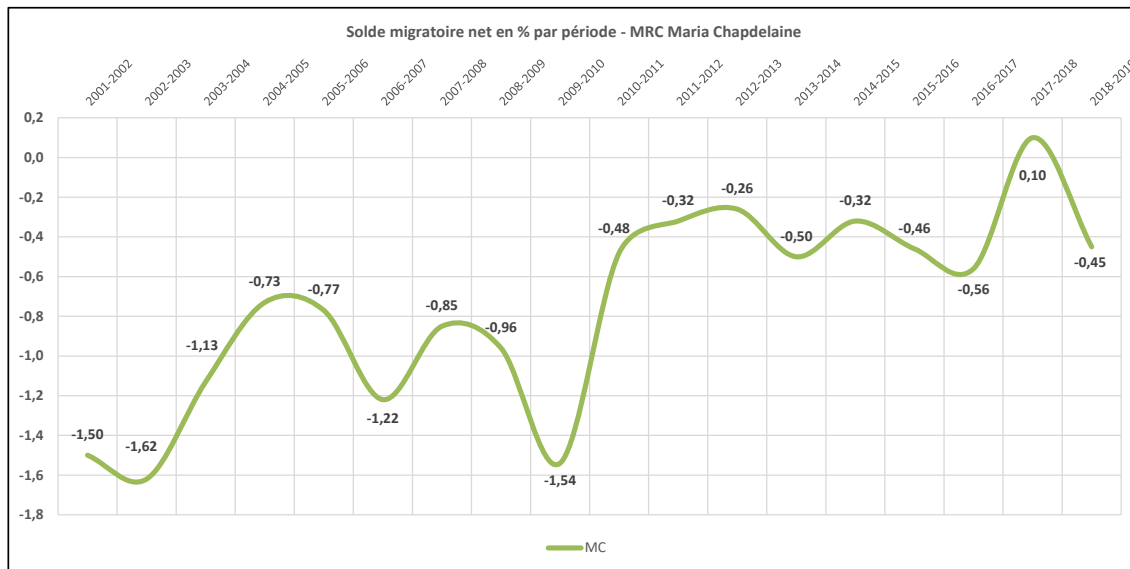


Figure 4 : Taux net de solde migratoire en % par période pour la MRC de Maria-Chapdelaine 2001-2019 (ISQ 2019)

La figure 3 montre que la période 2000-2010 a été très difficile pour la région en termes de solde migratoire (solde négatif = exode de population). Les MRC de Saguenay, du Fjord-du-Saguenay et de Lac-Saint-Jean Est ont cependant vu les valeurs de ce paramètre sensiblement remonter (ralentissement de l'exode de population). Par contre, pour les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine, la période 2005-2010 a vu leurs soldes migratoires plonger (accélération de l'exode de population), conséquence directe de la crise de l'industrie forestière, dont l'économie de ces deux MRC était très dépendante.

Durant la période 2000-2010, le solde migratoire moyen annuel de la MRC de Maria Chapdelaine s'établissait à -1,2 %.

La figure 4 spécifique à la MRC de Maria-Chapdelaine montre qu'à partir de 2009-2010, grâce aux programmes de rétention de main-d'œuvre mis en place pour freiner l'hémorragie démographique causée par la crise de l'industrie forestière, l'exode de population, bien que toujours présent, a ralenti pour se stabiliser à -0,4 % en moyenne sur la période 2010-2019 (réduction d'un facteur 3 par rapport à la décennie précédente).

En termes de structures d'âge, la population de la MRC de Maria-Chapdelaine vieillit plus vite que celle du Québec en général. Le vieillissement de la population observé en général au Québec est localement aggravé par un exode de la population touchant majoritairement les classes d'âge des jeunes professionnels.

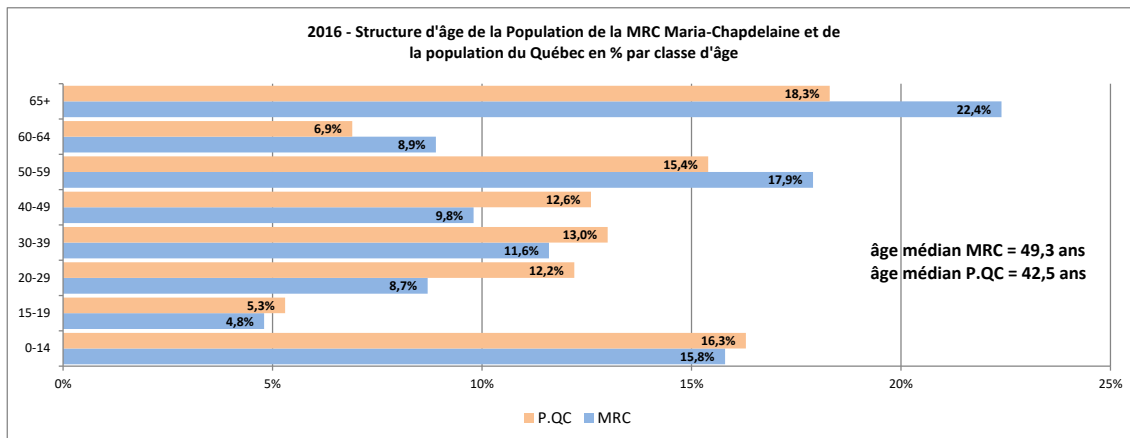
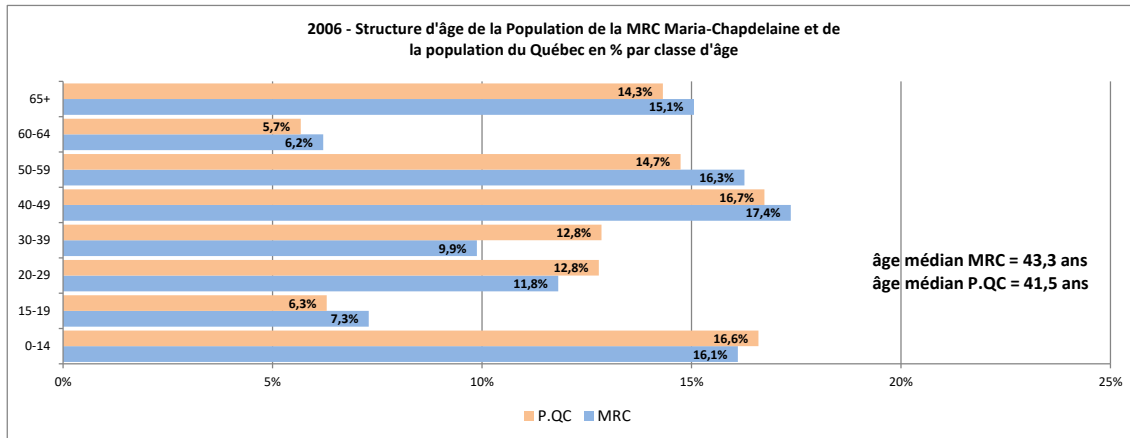


Figure 5 : Structure d'âge de la population de la MRC et de la population du Québec en 2006 et en 2016 (Statistiques Canada)

Comme le montre la figure 6, entre 2006 et 2016, l'âge médian de la population de la MRC de Maria-Chapdelaine a augmenté plus rapidement que celui de la population du Québec. En 2006, l'âge médian de la population du Québec était de 41,0 ans alors que celui de la MRC était de 43,3 ans. Dix ans plus tard, l'âge médian de la population du Québec était de 42,5 ans (augmentation de 4 %) alors que celui de la MRC était de 49,3 ans (augmentation de 14 %).

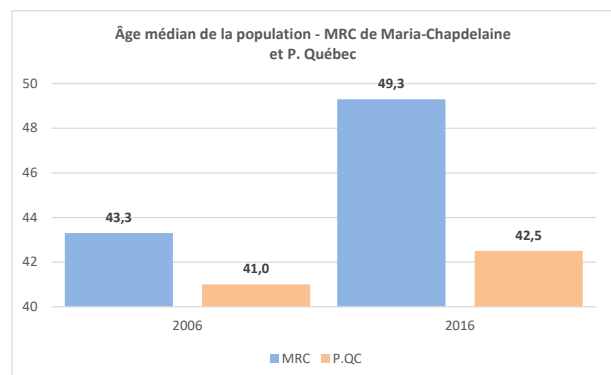


Figure 6 : Comparaison de l'âge médian de la MRC et du Québec en 2006 et en 2016

Rappel : L'âge médian d'une population est celui qui sépare ladite population en deux groupes de même effectif.

## **FAITS MARQUANTS...**

*Si, au cours des 35 dernières années, la population du Québec a significativement augmenté (+27 %), le pourcentage de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean par rapport à celle de la province de Québec est en recul, léger mais constant (de 4,4 % à 3,4 %). Cependant, sur cette même période, ramenée à la population régionale (Saguenay-Lac-Saint-Jean), celle de la MRC de Maria-Chapdelaine accuse une réduction de 1,2 % (soit de 10,2 % à 9,0 %) symptomatique d'une décroissance démographique marquée qui lui est propre (problématique locale et non régionale au sens large).*

*La crise de l'industrie forestière (2005 à 2010) a durement touché la MRC de Maria Chapdelaine sur le plan démographique. Cependant, la MRC de Maria Chapdelaine a réussi, grâce à des programmes de rétention de la main-d'œuvre, à juguler l'exode de jeunes professionnels et à le freiner significativement sur la période 2010-2019, bien que le solde migratoire net demeure négatif.*

*Cependant, la MRC de Maria Chapdelaine reste aux prises, comme tous les territoires éloignés, avec un vieillissement de sa population beaucoup plus marqué qu'au Québec en général. Lancée en 2018, la stratégie régionale « Ose le pays des bleuets » vise l'attraction et la rétention des jeunes dans les MRC de Maria-Chapdelaine, du Domaine-du-Roy et de Lac-Saint-Jean-Est.*

## 7 PORTRAIT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

### 7.1 Économie de la MRC de Maria-Chapdelaine – Vue générale

Comme pour l'ensemble des régions rurales éloignées du Québec, l'économie de la MRC de Maria-Chapdelaine est dépendante du secteur primaire (exploitation forestière et agriculture). Menées sur un vaste territoire forestier de plus de 40 000 km<sup>2</sup> comptant pour 80 % de sa superficie, les activités de la MRC de Maria-Chapdelaine sont tournées en grande partie vers le secteur primaire, qui en constitue sa base économique. Pour une population active de 11 245 personnes en 2016, le tableau 2 montre que 14 % des habitants travaillent dans ce secteur. Malgré l'importance économique du secteur primaire, les emplois se retrouvent majoritairement dans le secteur tertiaire, qui occupe 69 % de la population active de la MRC.

Tableau 3 : Répartition de l'emploi par secteur d'activité économique en 2006 et en 2016

secteur d'activité	recensement 2006				recensement 2016			
	MRC		Province de Québec		MRC		Province de Québec	
	n	%	n	%	n	%	n	%
secteur primaire	1 905	16%	145 985	4%	1 645	14%	104 980	3%
secteur secondaire	2 345	20%	779 215	20%	2 030	17%	712 370	18%
secteur tertiaire	7 645	64%	3 004 470	76%	7 771	69%	3 289 998	79%
total	11 895	100%	3 929 670	100%	11 245	100%	4 154 010	100%

Source : Statistique Canada, recensements 2006 et 2016

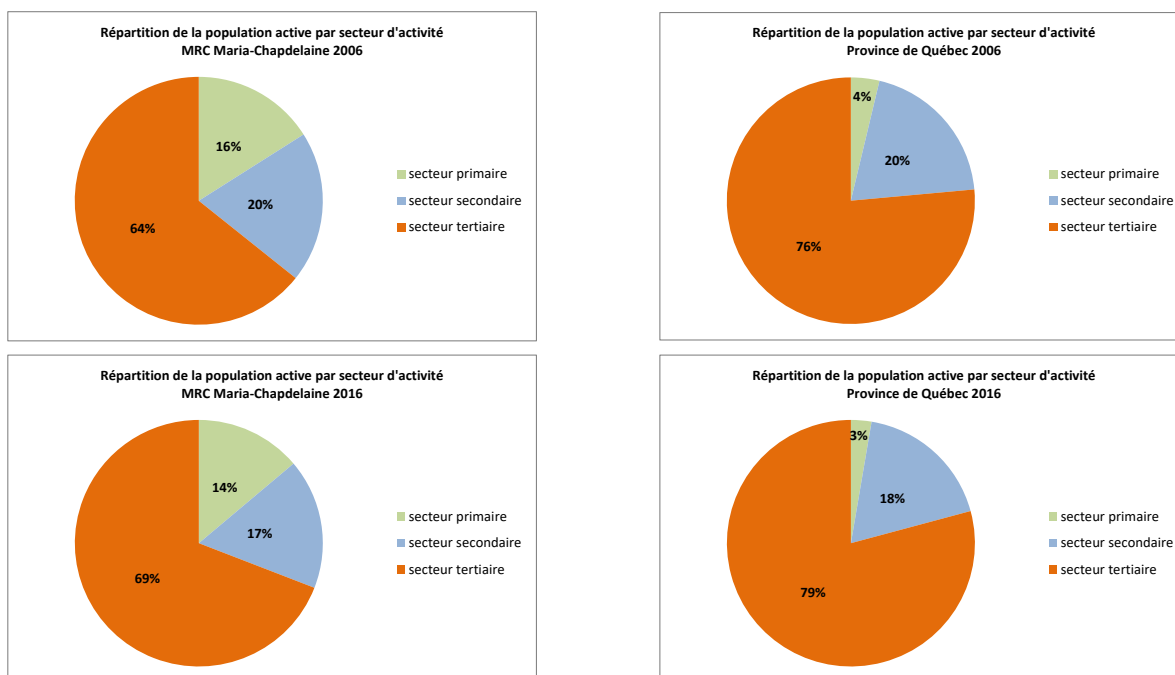


Figure 7 : Répartition de la population active par secteur d'activité – MRC de Maria-Chapdelaine et province de Québec (2006 et 2016)

## FAITS MARQUANTS...

Bien que la répartition de la population active de la MRC de Maria-Chapdelaine par secteur d'activité suive la tendance générale provinciale (réduction des secteurs primaire et secondaire, augmentation du secteur tertiaire), en 2016, dans la MRC de Maria-Chapdelaine, en termes de pourcentage de la population active, le secteur primaire est toujours surreprésenté par rapport à ce qu'il est à l'échelle provinciale (14 % vs 3 %), au détriment du secteur tertiaire. Cette surreprésentation tient plus à l'importance de l'industrie forestière dans l'économie de la MRC de Maria-Chapdelaine qu'à celles de l'agriculture et à l'agroalimentaire.

En 2016, la MRC de Maria-Chapdelaine affichait une population active de 11 410 personnes (contre 11 895 en 2006) avec un taux de chômage de 13,6 % contre 7,2 % dans la province de Québec (respectivement 13,4 % et 7,0 % en 2006).

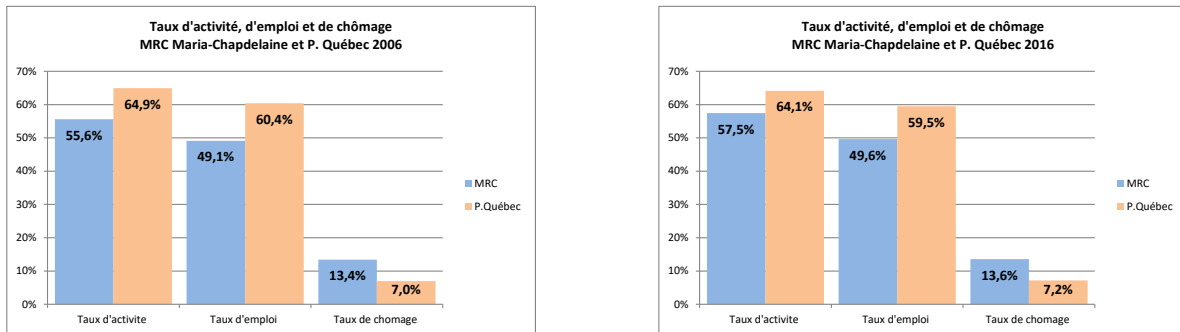


Figure 8 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage (2006 et 2016) pour la MRC de Maria-Chapdelaine et la province de Québec

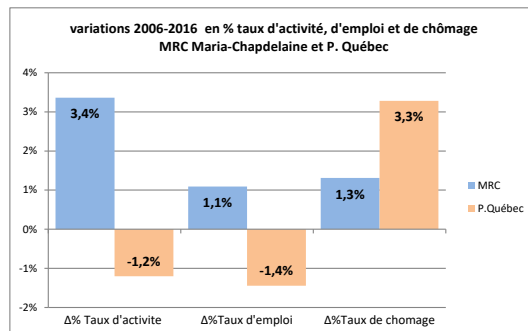


Figure 9 : Variations 2016-2006 en % des taux d'activité, d'emploi et de chômage pour la MRC de Maria-Chapdelaine et la province de Québec

La figure 9 montre, qu'entre 2006 et 2016, les taux d'activité et d'emploi ont augmenté dans la MRC de Maria-Chapdelaine alors qu'ils ont baissé pour l'ensemble du Québec. Par ailleurs, le taux de chômage a augmenté moins vite dans la MRC de Maria-Chapdelaine que sur l'ensemble du Québec.

**Tableau 4 : Pop. active, taux d'activité et de chômage (2006 et 2016) MRC de Maria-Chapdelaine et Pop. Québec**

	MRC de Maria-Chapdelaine			Province de Québec			MRC de Maria-Chapdelaine			Province de Québec		
	Total	homme	femme	Total	homme	femme	Total	homme	femme	Total	homme	femme
Population totale de 15 ans et +	21 400	10 760	10 635	6 184 490	3 007 825	3 176 660	19 860	10 105	9 755	6 634 280	3 260 040	3 374 245
Population active	11 895	6 910	5 190	4 015 200	2 124 040	1 891 160	11 410	6 215	5 195	4 255 500	2 214 735	2 040 765
Personnes occupées	10 510	5 805	4 700	3 735 505	1 967 185	1 768 320	9 860	5 095	4 765	3 949 325	2 037 105	1 912 220
Chômeurs	1 595	1 105	490	279 695	156 855	122 840	1 550	1 120	430	306 170	177 630	128 540
Personnes inactives	9 295	3 850	5 450	2 169 290	883 785	1 285 500	8 450	3 890	4 565	2 378 780	1 045 300	1 333 480
Taux d'activité	55,6%	64,2%	48,8%	64,9%	70,6%	59,5%	57,5%	61,5%	53,3%	64,1%	67,9%	60,5%
Taux d'emploi	49,1%	53,9%	44,2%	60,4%	65,4%	55,7%	49,6%	50,4%	48,8%	59,5%	62,5%	56,7%
Taux de chômage	13,4%	16,0%	9,4%	7,0%	7,4%	6,5%	13,6%	18,0%	8,3%	7,2%	8,0%	6,3%

Source : Statistique Canada, Recensements 2006 et 2016

## FAITS MARQUANTS...

*Si, sur la période 2006-2016, le taux de chômage dans la MRC de Maria-Chapdelaine reste significativement supérieur à celui du Québec (13,6 % vs 7,2 %), son augmentation sur la période 2010-2016 est de 1,3 % alors que ce taux a augmenté de 3,3 % pour l'ensemble du Québec sur la même période.*

*Par ailleurs, sur la période 2006-2016, les taux d'activité et d'emploi de la MRC de Maria-Chapdelaine ont augmenté (respectivement de 3,4 % et de 1,1 %) alors qu'ils baissaient au Québec (respectivement de -1,2 % et de -1,4 %).*

## 7.2 Développement territorial et développement durable

La mise en place d'un développement durable, quelle que soit l'activité concernée, est devenue depuis le début des années 80 une préoccupation sociétale majeure et incontournable. Ainsi, le PDAA 2020-2025 de la MRC de Maria-Chapdelaine, comme le PDAA 2013-2018, est établi selon un modèle de développement agricole durable, c'est-à-dire environnementalement supportable, socialement équitable et économiquement viable.

Le développement agricole durable projeté dans le PDAA 2020-2025, en continuité de celui présenté dans le PDAA 2013-2018, ne s'associe pas simplement à une idéologie ou à un concept, mais bien à une volonté réelle de rendre l'agriculture de la MRC de Maria-Chapdelaine respectueuse de l'environnement, soucieuse des attentes sociétales, et économiquement performante. Le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire de la MRC de Maria-Chapdelaine doit continuer de s'appuyer sur des pratiques culturelles et agronomiques environnementalement acceptables, économiquement viables et socialement justes.

## 7.3 Nordicité et créneaux d'excellence

Initiée par le ministère des Finances et de l'Économie et soutenu par plusieurs acteurs de la région dont la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la stratégie « Action concertée de coopération régionale de développement » (ACCORD) axée sur l'agriculture nordique s'est révélée un créneau d'excellence et une reconnaissance pour le type d'agriculture pratiquée dans la MRC de Maria-Chapdelaine, particulièrement pour les cultures du bleuets sauvage et de la pomme de terre de semence (MFEQ, 2012).

Le créneau d'excellence AgroBoréal a été reconnu en 2008 au sein de la démarche ACCORD. La démarche ACCORD s'appuie sur les forces régionales et sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec. Elle favorise le regroupement de gens d'affaires et d'entrepreneurs d'une même région qui ont une vision commune de leur secteur d'activité et qui définissent une stratégie à long terme pour le mettre en valeur.

La vision du créneau d'excellence AgroBoréal est de positionner le Saguenay-Lac-Saint-Jean à titre de leader national dans le développement durable de filières boréales compétitives. La mission du créneau d'excellence AgroBoréal est de favoriser la compétitivité des filières boréales en animant, mobilisant et appuyant les entreprises et les partenaires qui s'y rapportent au sein de projets collaboratifs. Pour l'atteinte des objectifs de reconnaissance de la spécificité des productions nordiques, le programme de certification AgroBoréal vise la reconnaissance des produits d'origine végétale ou animale et des produits transformés issus de savoir-faire et d'une typicité associés aux conditions boréales. Le programme définit les critères auxquels doivent répondre les produits des requérants afin de se conformer à la norme de la marque. La certification AgroBoréal est une procédure qui permet d'attester, dans des conditions d'impartialité et d'indépendance, la conformité d'un produit à un ensemble de caractéristiques.

En 2018, Fondation, le fonds d'investissement de la CSN, a accordé une enveloppe de vingt millions de dollars à AgroBoréal pour soutenir l'agroalimentaire durable par une plateforme d'investissement dédiée. Les entreprises ciblées sont les entreprises en démarrage, les entreprises en croissance, les projets structurants et l'agrotourisme qui :

- contribuent à la mise en valeur des ressources boréales ;
- contribuent à rendre accessible une offre alimentaire sûre et saine ;
- intègrent des pratiques responsables et réduisent le gaspillage, l'emballage et l'inefficacité ;
- protègent l'environnement et le bien-être des animaux ;
- s'inscrivent dans les filières soutenues par le créneau d'excellence AgroBoréal.

La présence d'une agriculture nordique sur son territoire incite fortement la MRC de Maria-Chapdelaine à soutenir celle-ci. L'intérêt grandissant de la population pour une agriculture différente de l'agriculture intensive industrielle, dont les impacts sur l'environnement physique et social se sont révélés souvent préjudiciables, ne peut que constituer de réelles opportunités pour l'agriculture nordique. La situation géographique - éloignée des marchés - du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine est vue comme un atout pour promouvoir l'agriculture à l'échelle humaine.

### **FAITS MARQUANTS...**

*Dans le cadre de son PDAA 2020-2025, la MRC de Maria-Chapdelaine confirme et consolide sa volonté de s'appuyer sur un développement durable de l'agriculture, socialement équitable, économiquement viable et environnementalement supportable en misant sur les spécificités nordiques reconnues de ses entreprises, de leurs pratiques et de leurs produits.*

## 7.4 Recettes agricoles de la MRC de Maria-Chapdelaine

Selon le MAPAQ, en 2019, les 955 entreprises agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean généraient des revenus bruts de 354 millions de dollars. Les productions vedettes régionales et leur participation aux revenus bruts étaient :

- Production laitière pour 137 millions de dollars ;
- Petits fruits pour 43 millions de dollars ;
- Pommes de terre pour 24 millions de dollars ;
- Céréales et oléagineux pour 41 millions de dollars ;
- Bovins et veaux pour 15 millions de dollars.

En 2019 (MAPAQ), la MRC de Maria-Chapdelaine comptait 314 entreprises agricoles (23 % des entreprises agricoles régionales) pour un revenu réparti total de 78 millions de dollars (17 % des revenus agricoles régionaux). En 2019, 83 % des revenus agricoles de la MRC de Maria-Chapdelaine provenaient de quatre productions :

- La production laitière (29 millions de dollars) pour 38 % des revenus agricoles de la MRC ;
- La production de bleuets nains (15 millions de dollars) pour 20 % des revenus agricoles de la MRC ;
- La production de pommes de terre (12 millions de dollars) pour 16 % des revenus agricoles de la MRC ;
- La production de céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains (8 millions de dollars) pour 10 % des revenus agricoles de la MRC

Ces revenus ont été générés en majorité par la vente de produits agricoles non transformés (lait, petits fruits, pommes de terre, céréales et protéagineux), revenus qui pourraient être accrus par la mise en marché de produits transformés localement (augmentation de la plus-value interne au territoire).

Avec 31 % des superficies régionales en culture, 23 % des exploitations en production de la région et 17 % des ventes agricoles régionales, le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine compte seulement 10 % des entreprises de transformation agroalimentaire régionales<sup>6</sup>.

Selon les données du MAPAQ (fiche d'enregistrement des exploitations agricoles v. 2014, mise à jour en décembre 2019), le nombre d'exploitations agricoles de la MRC de Maria-Chapdelaine et les revenus répartis, ainsi que ceux des entreprises agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la province de Québec, étaient les suivants.

Source: Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ (v.2014 - MâJ 2019-12)

Découpage territorial: Selon l'emplacement du site principal des exploitations agricoles

Lorsque le résultat est inférieur à 4, le résultat est considéré comme confidentiel ( C )

Note : une même entreprise peut pratiquer plusieurs productions animales et/ou végétales

---

<sup>6</sup> Ces entreprises sont : Bleuets : Les Bleuets Sauvages du Québec, Bleuets Mistassini, Bleu Nature, Délices du Lac Saint-Jean, Congèlerie Héritier, Bleuets Nordics, Nutra Bleu. Petits fruits nordiques : L'orée des Bois, la Cannebergerie, le Clin d'Œil de Maria, Bleu Nature. Miel : Miel de mon père, Miel Picard. Sirop de bouleau : Parallèle 49. Savons à base de lait de brebis : La Bergerie du Nord. Microbrasserie et alcools : Le Coureur des bois, L'Orée des Bois. PFNL : Labrador Production, Fabien Girard. Confiserie : Chocolaterie des Pères Trappistes. Fromagerie : La Normandinoise. Abattoir de proximité : Ferme Dominique Harvey. Découpe à forfait : 5 établissements sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Transformation post abattage : Salaison Besson.

**Tableau 5 : Nombre d'exploitations agricoles et revenu réparti pour la MRC de Maria-Chapdelaine, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la province de Québec en 2019**

Source de revenu	Nb d'exploitations agricoles			Revenu réparti (\$)		
	MRC Maria-Chapdelaine	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Province Québec	MRC Maria-Chapdelaine	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Province Québec
<b>Animale</b>						
Apiculture	C	20	286	C	1 768 786	30 523 237
Aquaculture en eau douce et en eau marine		1	79		195 184	14 579 598
Bovins de boucherie	31	135	3954	4 848 751	12 127 496	536 830 940
Bovins laitiers et production laitière	56	297	5738	29 804 633	138 683 124	2 703 372 283
Caprins		3	282		137 654	16 201 322
Chevaux	C	14	455	C	148 634	10 131 638
Oeufs	C	25	561	C	11 381 921	406 747 279
Ovins	4	23	772	637 446	1 569 955	62 392 124
Porcs	C	15	1988	C	6 287 255	2 244 170 546
Veaux lourds		10	355		3 102 000	186 290 994
Poulets et dindons		12	1013		12 370 527	928 760 334
Autres volailles (canards, émeus, etc.)		4	185		4 826	81 099 720
<b>Total Animale</b>	<b>95</b>	<b>507</b>	<b>13754</b>	<b>35 765 242</b>	<b>187 777 362</b>	<b>7 221 100 015</b>
<b>Végétale</b>						
Acériculture		4	6228		39 971	353 229 840
Autres fruits	17	97	1314	77 963	1 127 491	146 398 341
Autres légumes frais	C	60	1703	C	6 560 738	544 762 242
Autres légumes de transformation		7	335		441 231	41 502 571
Bleuets nains	181	324	422	15 412 512	40 832 896	44 042 149
Bois	42	136	3697	881 650	2 269 826	52 451 526
Canneberges	4	5	63	1 700 871	1 704 355	81 264 150
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	73	393	9723	7 625 700	40 892 571	1 550 521 615
Champignons		1	44		25 710	16 947 138
Cultures abritées	C	38	724	C	23 773 675	296 045 747
Fourrages	40	238	4605	702 846	6 457 233	94 817 495
Horticulture ornementale	4	24	634	2 593 594	9 701 604	227 816 632
Pommes		3	573		2 976	107 979 908
Pommes de terre	7	32	401	12 198 157	30 449 253	183 744 324
<b>Total Végétale</b>	<b>278</b>	<b>955</b>	<b>21118</b>	<b>41 943 991</b>	<b>164 279 532</b>	<b>3 741 523 675</b>
<b>Autre source de revenu</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>1039</b>	<b>298 127</b>	<b>1 733 768</b>	<b>55 469 890</b>
<b>TOTAL</b>	<b>314</b>	<b>1157</b>	<b>27357</b>	<b>78 007 360</b>	<b>353 790 662</b>	<b>11 018 212 361</b>

Source : MAPAQ (2019)

**Tableau 6 : % du nombre d'exploitations agricoles et % du revenu réparti pour la MRC de Maria-Chapdelaine par rapport au Saguenay-Lac-Saint-Jean et à la province de Québec en 2019**

Source de revenu	MRC de Maria-Chapdelaine					
	% d'exploitations agricoles par rapport à :		% du revenu réparti par rapport à :		positionnement de la filière par rapport à :	
	Saguenay-Lac-St-Jean	Province Québec	Saguenay-Lac-St-Jean	Province Québec	Saguenay-Lac-St-Jean	Province Québec
Bovins de boucherie	23%	0,78%	39,98%	0,90%		
Bovins laitiers et production laitière	19%	0,98%	21,49%	1,10%		
Ovins	17%	0,52%	40,60%	1,02%		
<b>Total Animale</b>	<b>19%</b>	<b>0,69%</b>	<b>19,05%</b>	<b>0,50%</b>		
Autres fruits	18%	1,29%	6,91%	0,05%		
Bleuets nains	56%	42,89%	37,75%	34,99%		
Bois	31%	1,14%	38,84%	1,68%		
Canneberges	80%	6,35%	99,80%	2,09%		
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	19%	0,75%	18,65%	0,49%		
Fourrages	17%	0,87%	10,88%	0,74%		
Horticulture ornementale	17%	0,63%	26,73%	1,14%		
Pommes de terre	22%	1,75%	40,06%	6,64%		
<b>Total Végétale</b>	<b>29%</b>	<b>1,32%</b>	<b>25,53%</b>	<b>1,12%</b>		
<b>Autre source de revenu</b>	<b>23%</b>	<b>0,67%</b>	<b>17,20%</b>	<b>0,54%</b>		

Source : MAPAQ (2019) et traitement des données INNOVAGRO consultants. Pour le code de couleurs, voir ci-dessous.

Méthodologie d'analyse des données ci-dessus : Si le pourcentage de revenu réparti des entreprises d'un secteur d'activité donné de la MRC de Maria-Chapdelaine par rapport à la référence (régionale ou provinciale) est équivalent au pourcentage d'entreprises par rapport à la référence (régionale ou provinciale), les entreprises de ce secteur sont dans la moyenne de la référence (régionale ou provinciale) en termes de taille et/ou de productivité.

Si le pourcentage de revenu réparti des entreprises d'un secteur d'activité donné de la MRC de Maria-Chapdelaine par rapport à la référence (régionale ou provinciale) est inférieur au pourcentage d'entreprises par rapport à la référence (régionale ou provinciale), les entreprises de ce secteur sont plus petites et/ou moins productives que celles de la référence (régionale ou provinciale).

Si le pourcentage de revenu réparti des entreprises d'un secteur d'activité donné de la MRC de Maria-Chapdelaine par rapport à la référence (régionale ou provinciale) est égal au pourcentage d'entreprises par rapport à la référence (régionale ou provinciale), les entreprises de ce secteur sont comparables (taille et/ou productivité) à celles de la référence (régionale ou provinciale).

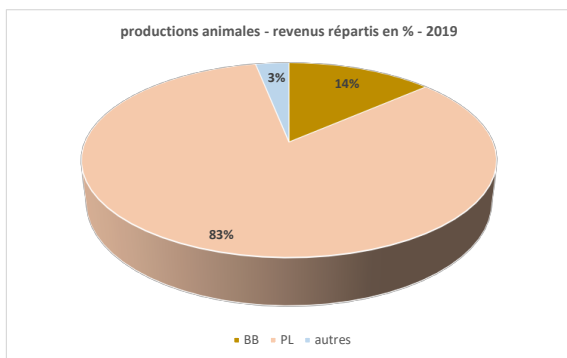
Si le pourcentage de revenu réparti des entreprises d'un secteur d'activité donné de la MRC de Maria-Chapdelaine par rapport à la référence (régionale ou provinciale) est supérieur au pourcentage d'entreprises par rapport à la référence (régionale ou provinciale), les entreprises de ce secteur sont plus importantes et/ou plus productives que celles de la référence (régionale ou provinciale).

Dans ces conditions, l'analyse des données suggère ce qui suit :

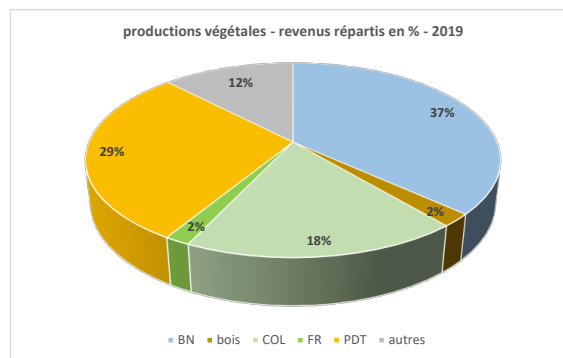
- Le secteur des bovins laitiers et de la production laitière de la MRC de Maria-Chapdelaine est un secteur économiquement « fort » au niveau régional et dans la moyenne au niveau provincial.
- Le secteur des bovins de boucherie de la MRC de Maria-Chapdelaine est économiquement « fort » au niveau régional et dans la moyenne provinciale.
- Le secteur ovin de la MRC de Maria-Chapdelaine est économiquement « fort » au niveau régional et provincial<sup>7</sup>.
- Le secteur du bleuet nain de la MRC de Maria-Chapdelaine est dynamique en termes de nombre d'entreprises, mais les entreprises de ce secteur sont plus petites et/ou moins productives que celles des références régionales et provinciales.
- Le secteur de la canneberge de la MRC de Maria-Chapdelaine est économiquement très « fort » au niveau régional, mais est un acteur économique de second plan au niveau provincial.
- Le secteur des céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains de la MRC de Maria-Chapdelaine est dans les moyennes régionale et provinciale.
- Le secteur des fourrages de la MRC de Maria-Chapdelaine est le fait d'entreprises plus petites et/ou moins productives que celles de la référence régionale et dans la moyenne provinciale.
- Le secteur de l'horticulture ornementale de la MRC de Maria-Chapdelaine est le fait d'entreprises plus importantes et/ou plus productives que celles des références régionale et provinciale.
- Le secteur de la pomme de terre de la MRC de Maria-Chapdelaine est économiquement très « fort » et est le fait d'entreprises plus importantes et/ou plus productives que celles des références régionale et provinciale.

---

<sup>7</sup> À relativiser pour la production ovine dans la mesure où elle est moribonde au niveau provincial.

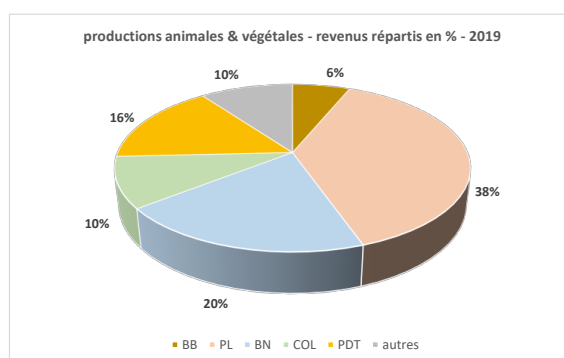


Revenus 2019 prod. animales = 37,8 millions \$  
BB = bovin de boucherie ; PL = production laitière



Revenus 2019 prod. végétales = 41,9 millions \$  
BN = bleuet nain ; COL = céréales, oléagineux, légumineuses ;  
FR = fourrages ; PDT = pomme de terre

**Figure 10 : Revenus répartis par production – Productions animales et productions végétales 2019**



Revenus 2019 prod. animales et prod. végétales = 78,0 millions \$  
BB = bovin de boucherie ; PL = production laitière ; BN = bleuet nain ; COL = céréales, oléagineux, légumineuses ;  
PDT = pomme de terre

**Figure 11 : Revenus répartis par production – Productions animales et végétales 2019**

## FAITS MARQUANTS...

En 2019, les quatre « moteurs économiques » principaux (en termes de revenu annuel réparti) de la production agricole de la MRC de Maria-Chapdelaine sont, par ordre décroissant, la production laitière, le bleuet nain, la pomme de terre et la production de céréales, oléagineux et légumineuses.

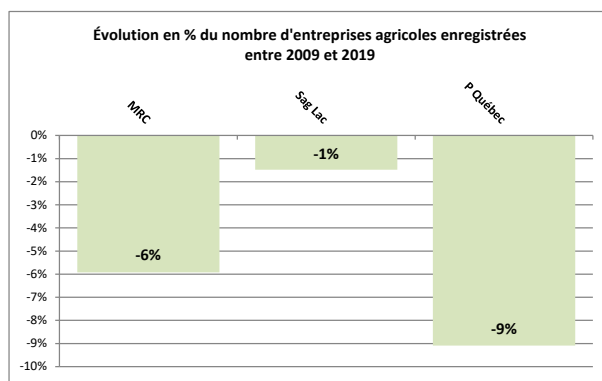
- La production laitière pour 38 % des revenus agricoles de la MRC ;
- La production de petits fruits pour 20 % des revenus agricoles de la MRC ;
- La production de pommes de terre pour 16 % des revenus agricoles de la MRC ;
- La production de céréales, oléagineux et légumineuses pour 10 % des revenus agricoles de la MRC

Ces revenus sont générés en majorité par la vente de produits agricoles non transformés (lait, petits fruits, pommes de terre, céréales et oléagineux), revenus qui pourraient être accrus par la mise en marché de produits transformés localement (augmentation de la plus-value interne au territoire). Avec 31 % des superficies régionales en culture, 23 % des exploitations en production de la région et 17 % des ventes agricoles régionales, le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine compte seulement 10 % des entreprises de transformation agroalimentaire régionales.

## 7.5 Évolution du nombre d'exploitations agricoles dans la MRC de Maria-Chapdelaine

La MRC de Maria-Chapdelaine comptait 278 exploitations agricoles enregistrées en 1995, 280 en 2005, 331 en 2012 et 286 en 2019. Sur la période 1997-2012, le nombre d'entreprises agricoles a augmenté de 16 % mais a décliné de 11 % sur la période 2012-2019 pour s'établir à 286 entreprises, soit à peu près l'effectif de 2005 (entreprises identifiées par leur activité principale). Cet accroissement (1997-2012) puis cette décroissance (2012-2019) est le fait de deux secteurs de production : les grandes cultures et l'élevage ovin (voir tableau 6). Les entreprises de grande culture étaient au nombre de 19 en 1997, de 33 en 2005 et de 23 en 2019. On peut expliquer ces variations par le fait d'entreprises laitières ayant vendu leur quota (producteur en fin de carrière sans relève) mais ayant continué l'activité de culture. À la retraite effective du producteur, les terres ont été achetées par d'autres entreprises agricoles. Il est également probable qu'il y ait eu, au début des années 2010, des mouvements d'achat de terre par les producteurs pour parer les actions des intégrateurs (Banque Nationale et Pangea) qui déstabilisaient fortement le marché foncier agricole (proposition de prix d'achat anormalement élevés). En ce qui concerne la production ovine, les entreprises étaient au nombre de 6 en 1997, de 18 en 2005 et de 4 en 2019. Il semble que les bonnes perspectives du début des années 2000 en termes de production ovine n'aient pas tenu leurs promesses et que, par ailleurs, les modifications apportées à l'assurance stabilisation par la Financière agricole du Québec (FADQ) en 2009-2010 (resserrement du programme : passage de la compensation d'ASRA de la brebis vers les kg d'agneaux vendus → 3 millions de dollars d'économie pour la FADQ, soit 3 millions de dollars en moins pour les producteurs ovins) aient poussé plusieurs entreprises à abandonner cette activité<sup>8</sup>.

Entre 2009 et 2019, la tendance provinciale est à la baisse pour ce qui est du nombre d'entreprises agricoles enregistrées (-9 %). Cette tendance est beaucoup moins marquée pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean dans son ensemble (-1 %) mais significative pour la MRC de Maria-Chapdelaine (-6 %) bien qu'inférieure à la baisse du nombre d'entreprises agricoles enregistrées à l'échelle provinciale.



Sources : ISQ et MAPAQ, 2009 et 2019

**Figure 12 : Évolution en % du nombre d'entreprises agricoles enregistrées dans la MRC, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans la province entre 2009 et 2019**

<sup>8</sup> <https://www.laterre.ca/actualites/elevages/confusion-autour-des-kilos-produits>

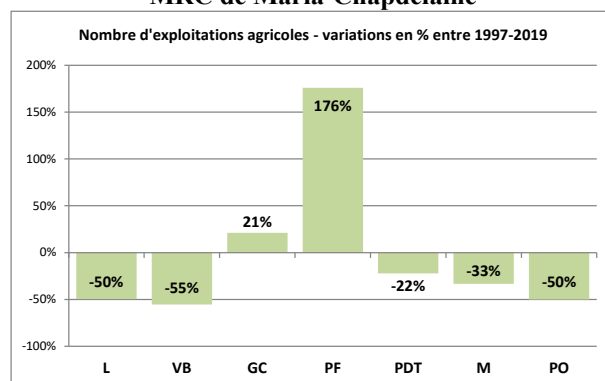
**Tableau 7 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles selon les filières entre 1997 et 2019 dans la MRC de Maria-Chapdelaine**

Production	code	année				% variation 2019-1997
		1997	2005	2012	2019	
Lait	L	111	68	64	56	-50%
Viande bovine	VB	56	43	39	25	-55%
Grandes cultures	GC	19	33	27	23	21%
Petits fruits	PF	54	85	155	149	176%
Pomme de terre	PDT	9	7	7	7	-22%
Autres légumes	AL	2	3	10	2	0%
Cultures abritées	CA	1	3	3	1	0%
Mouton	M	6	18	13	4	-33%
Volaille		0	0	0	0	
Plants ornementaux	PO	2	1	1	3	50%
Veau lourd		1	0	0	0	
Porc		0	2	2	1	-50%
Autres		17	17	-	15	-12%
<b>Total</b>		<b>278</b>	<b>280</b>	<b>321</b>	<b>286</b>	<b>15%</b>

Source : MAPAQ, 2005, 2019 et UPA, 2012

Le tableau 7 permet cependant de mettre en lumière une spécificité de la MRC de Maria-Chapdelaine : la croissance du nombre d'entreprises (1997-2019) est en majorité le fait de la création de nouvelles entreprises de production de bleuets et, dans une moindre mesure, d'une croissance du nombre d'entreprises « grandes cultures ».

**Figure 13 : Variations en % du nombre d'exploitations agricoles pour certaines filières entre 1997 et 2019 dans la MRC de Maria-Chapdelaine**



Source : MAPAQ, 2019 Pour les codes de production, voir tableau 6.

La filière du bleuets a connu la plus importante augmentation en termes de nombre d'exploitations agricoles dans la MRC de Maria-Chapdelaine durant la période 1997-2019 (+176 %). Depuis plusieurs années, la dynamique agricole de la MRC de Maria-Chapdelaine est particulièrement soutenue par l'aménagement de nouvelles bleuetières, tant sur les terres publiques intramunicipales que sur les terres privées. Cette dynamique particulière au bleuets « masque » la décroissance significative du nombre d'entreprises en activité dans les secteurs agricoles plus conventionnels (lait, viande bovine, pomme de terre, mouton et porc pour des réductions du nombre d'entreprises de 22 à 55 %).

Les principales productions végétales et animales présentes dans Maria-Chapdelaine sont : les petits fruits (incluant le bleuets), la pomme de terre, les grandes cultures, le lait et les bovins de boucherie.

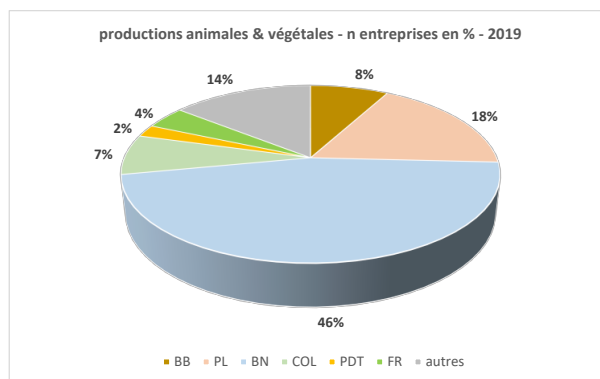
Le nombre d'exploitations de grandes cultures dans la MRC de Maria-Chapdelaine a suivi les tendances commerciales des marchés (hausse des prix entre 1997 et 2005 → 14 exploitations de plus soit +74 %, puis baisse entre 2005 et 2019, 10 exploitations de moins soit -30 %). En 2019, la MRC de Maria-Chapdelaine comptait 23 entreprises agricoles de grandes cultures.

Les fermes laitières déclarées auprès du MAPAQ étaient de 111 en 1997 et de 56 en 2019 (-50 %). Les fermes bovines étaient de 56 en 1997 et de 25 en 2019 (-55 %). La réduction du nombre de fermes laitières et bovines a été drastique entre 1997 et 2005 (-39 %). Si cette tendance s'est poursuivie par la suite (2005- 2019), cette réduction s'est révélée moins importante qu'entre 1997 et 2005 (-18 %). L'élevage ovin a connu une expansion au cours de la période 1997-2005 passant de 6 à 18 fermes pour ensuite passer à 13 en 2012 puis à 4 en 2019.

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les pourcentages du nombre d'entreprises par productions (animales et végétales) en 2019. Ces données concernent l'activité principale de l'entreprise (MAPAQ, 2019).

Activité principale	Nb d'exploitations agricoles
Apiculture	3
Autres fruits	12
Autres légumes frais	2
Autres sources de revenu	3
Bleuets nains	145
Bois	11
Bovins de boucherie	25
Bovins laitiers et production laitière	56
Canneberges	4
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	23
Chevaux	1
Cultures abritées	1
Fourrages	13
Horticulture ornementale	3
Ovins	4
Pommes de terre	7
Porcs	1
<b>Total général</b>	<b>314</b>

**Tableau 8 : Nombre d'entreprises agricoles dans la MRC en 2019 (activité principale)**



**Figure 14 : Répartition par production / activité principale, du nombre d'entreprises agricoles dans la MRC en 2019**

BB = bovins de boucherie ; PL= production laitière ; BN = bleuet nain ; COL = céréales, oléagineux et légumineuses ; PDT = pomme de terre ; FR = fourrages

## FAITS MARQUANTS...

Entre 2009 et 2019, la tendance provinciale est à la baisse pour ce qui est du nombre d'entreprises agricoles enregistrées (-9 %). Cette tendance est beaucoup moins marquée pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean dans son ensemble (-1 %) mais significative pour la MRC de Maria-Chapdelaine (-6 %) bien qu'inférieure à la baisse du nombre d'entreprises agricoles enregistrées à l'échelle provinciale.

Cependant, sur la période 1997 – 2019, le nombre d'entreprises agricoles enregistrées a augmenté de 15 % dans la MRC de Maria-Chapdelaine alors que la baisse a été constante au niveau provincial (-9 %). Cette augmentation significative est le fait d'un accroissement important du nombre d'entreprises productrices de bleuet nain. Pour les autres productions, les baisses du nombre d'entreprises sont significatives, sauf pour les grandes cultures (nombre d'entreprises en augmentation).

## 7.6 Productions végétales majeures

En 2019, les productions végétales dominantes étaient :

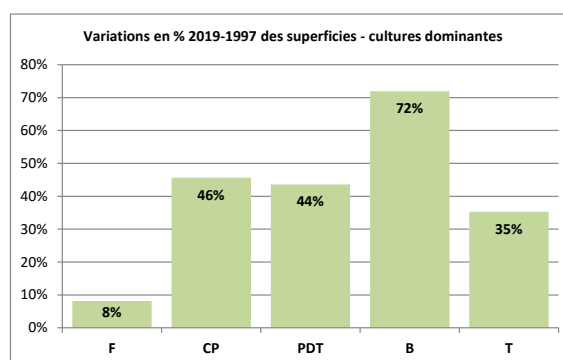
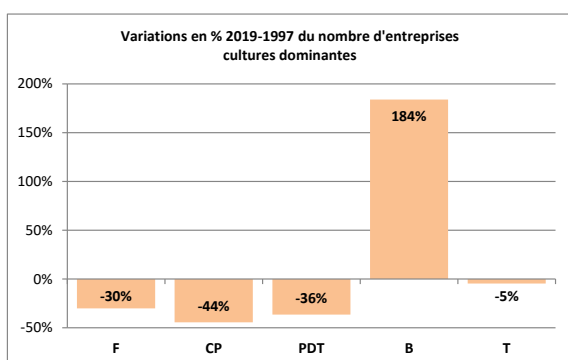
- les fourrages ;
- les céréales et les protéagineuses ;
- le bleuet nain ;
- la pomme de terre.

Le tableau et les graphiques suivants montrent l'évolution de la situation des productions végétales dominantes entre 1997 et 2019.

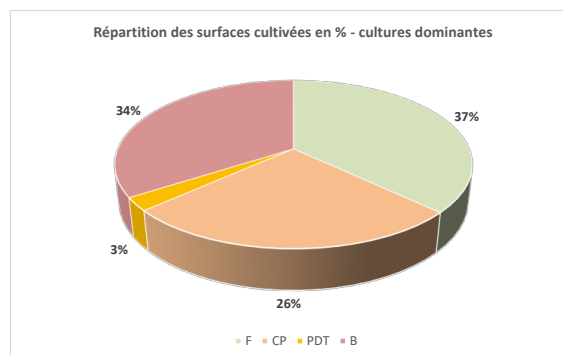
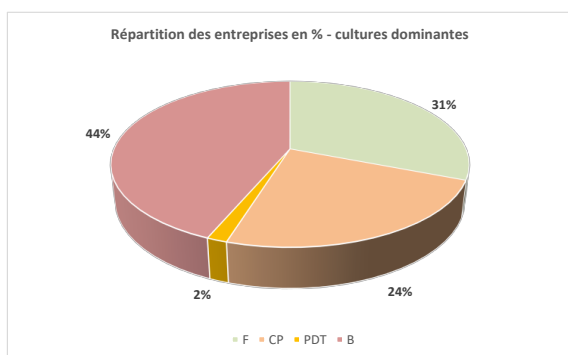
**Tableau 9 : Productions végétales dominantes – Évolution de la situation 1997 - 2019**

Cultures	code	ha			var en % 2019-1997	n exploitations enregistrés			var en % 2019-1997
		1997	2005	2019		1997	2005	2019	
Fourrages	F	15 970	13 099	17 272	8,2%	199	148	139	-30,2%
Cereales et proteagineuses	CP	8 445	11 211	12 299	45,6%	192	155	107	-44,3%
Pomme de terre	PDT	821	1 036	1 179	43,6%	11	7	7	-36,4%
Bleuet	B	9 254	10 851	15 913	72,0%	69	95	196	184,1%
<b>Total</b>	<b>T</b>	<b>34 490</b>	<b>36 197</b>	<b>46 663</b>	<b>35%</b>	<b>471</b>	<b>405</b>	<b>449</b>	<b>-5%</b>

Source : MAPAQ



**Figure 15 : Productions végétales dominantes – Variations 1997-2019 du nombre d'entreprises et des superficies cultivées**



**Figure 16 : Productions végétales dominantes en 2019 – Répartitions de l'effectif des entreprises et des superficies cultivées en %**

### Variations 1997 – 2019 :

Le nombre d'entreprises produisant des fourrages, des céréales et protéagineux et pommes de terre a significativement diminué (-30 % à -44 % - vente de terres ou d'entreprises, concentration et consolidation) alors que le nombre d'entreprises productrices de bleuets nains a significativement augmenté (+184 % - fort développement = création de nouvelles entreprises). Globalement, le nombre d'entreprises de « productions végétales dominantes » a diminué de 5 % sur la période 1997-2019. Cependant, cette faible réduction du nombre d'entreprises est un fait spécifique à la MRC de Maria-Chapdelaine en raison de la forte création d'entreprises productrices de bleuet. Hormi ce secteur particulier, on ne peut que constater la réalité de la réduction du nombre d'entreprises de productions végétales « conventionnelles », à savoir une réduction de 37 % sur la période 1997-2019.

Les superficies cultivées en fourrages ont faiblement augmenté (+8 % - changement dans les rations alimentaires des vaches laitières) alors que les superficies en culture pour les autres productions végétales ont significativement augmenté (+44 % à +72 % - création de nouvelles bleuetières, mise ou remise en culture de terres agricoles ou changement de production, ouverture de nouveaux marchés comme le bio pour la catégorie « céréales, oléagineuses, légumineuses »). Globalement, les superficies de « productions végétales dominantes » ont connu une hausse de 35 % sur la période 1997-2019.

### **FAITS MARQUANTS...**

*En 2019, tant pour le nombre d'entreprises que pour les superficies cultivées, trois productions végétales dominantes sont identifiées : fourrages, céréales et protéagineux, bleuet nain.*

*Pour les grandes cultures, la tendance est à la consolidation avec une baisse du nombre d'entreprises et une augmentation des superficies cultivées (tendance provinciale générale).*

*Les superficies cultivées en fourrages ont faiblement augmenté alors que les superficies en culture pour les autres productions végétales ont significativement augmenté. Globalement, les superficies des « productions végétales dominantes » ont augmenté de 35 % sur la période 1997-2019.*

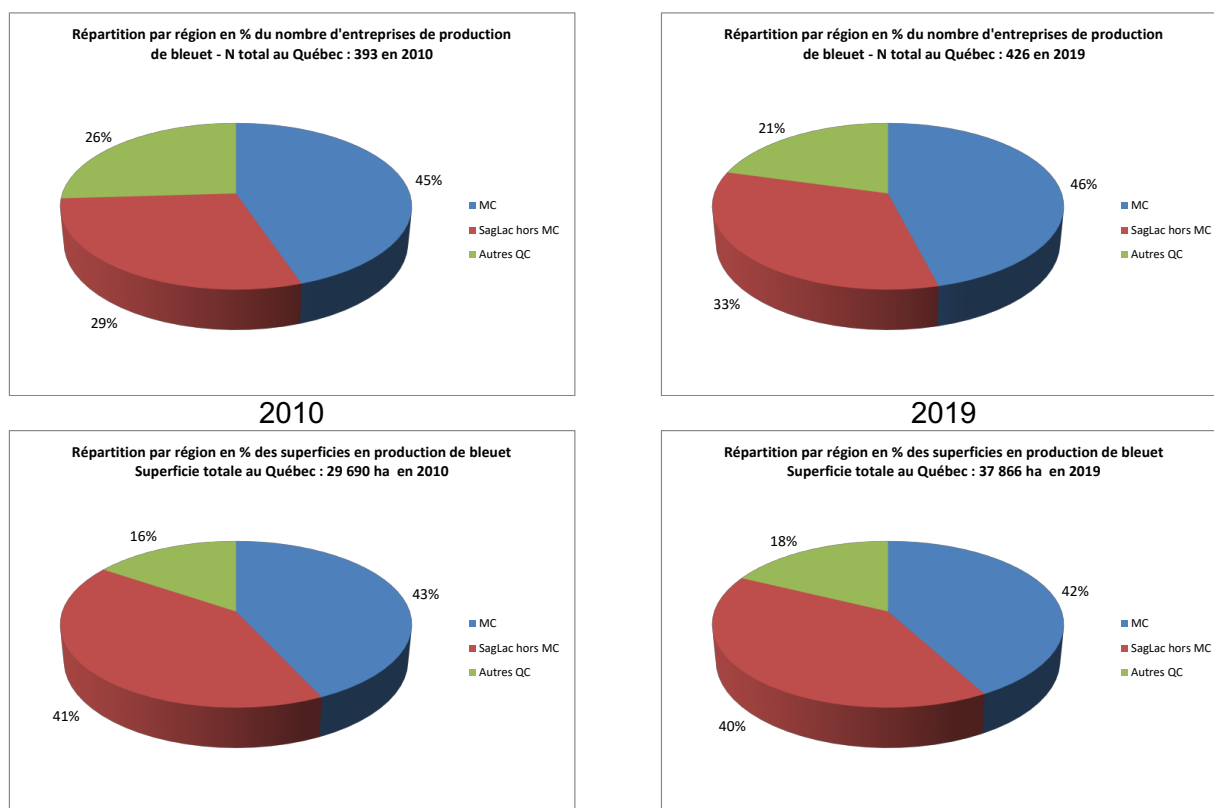
En ce qui concerne le bleuet nain, en 2019, la MRC de Maria Chapdelaine est toujours le leader québécois. Entre 2010 et 2019, on y observe des augmentations significatives du nombre d'entreprises et des superficies en production (comme au Saguenay-Lac-Saint-Jean). Pour les autres principales régions (Côte Nord, Capitale Nationale, Chaudière-Appalaches), on observe une consolidation se traduisant par moins d'entreprises et plus de superficies.

**Tableau 10 : Bleuets nain – Évolution du nombre d’entreprises et de la superficie cultivée 2010-2019**

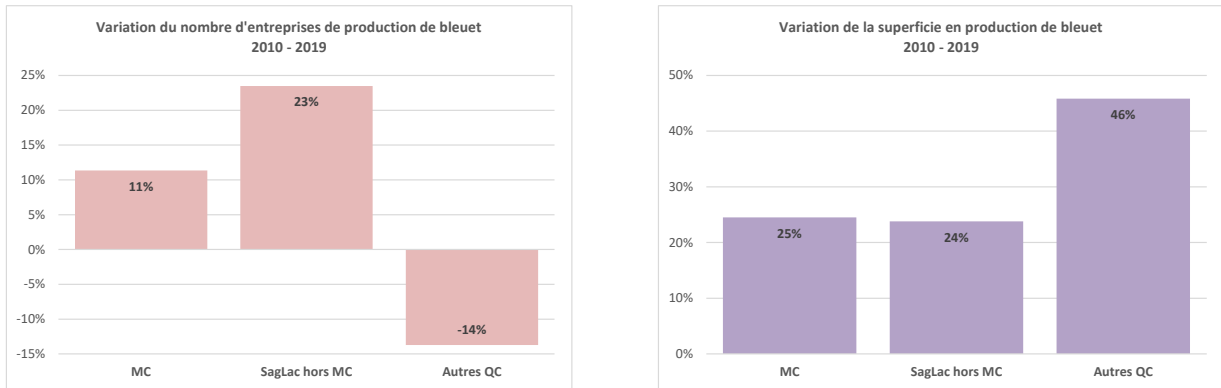
n entreprises	2010	2019	Δ%
MC	176	196	11,4%
SagLac hors MC	115	142	23,5%
Autres QC	102	88	-13,7%
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>426</b>	<b>8,4%</b>
superficie en prod.	2010	2019	Δ%
MC	12 779	15 913	24,5%
SagLac hors MC	12 289	15 215	23,8%
Autres QC	4 621	6 738	45,8%
<b>Total</b>	<b>29 690</b>	<b>37 866</b>	<b>27,5%</b>

Source : MAPAQ

MC : MRC Maria-Chapdelaine, SagLac hors MC :MRC du Saguenay Lac Saint-Jean, autres QC : autres régions du Québec



**Figure 17 : Production de bleuets nain – Répartitions en % du nombre d’entreprises et des superficies cultivées pour la MRC de Maria-Chapdelaine, le Saguenay-Lac-Saint-Jean hors MRC de Maria-Chapdelaine et les autres régions du Québec (2010-2019)**



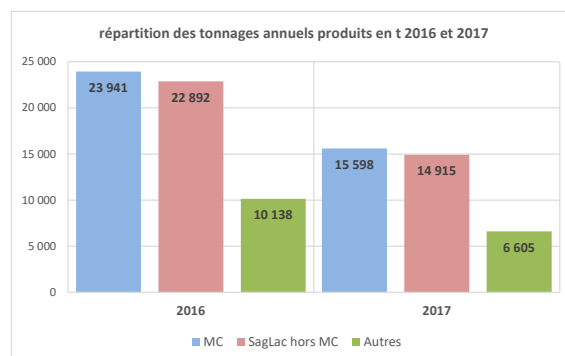
**Figure 18 : Production de bleuets nains – Variations en % du nombre d'entreprises et des superficies cultivées pour la MRC de Maria-Chapdelaine, le Saguenay-Lac-Saint-Jean hors MRC de Maria-Chapdelaine et les autres régions du Québec (2010-2019)**

En ce qui concerne les tonnages récoltés, le tableau ci-dessous présente les données annuelles et les rendements annuels de 2009 à 2017 (MAPAQ, 2017) pour l'ensemble du Québec.

**Tableau 11 : Tonnages et rendements annuels de bleuets sauvages au Québec 2009-2017**

année	tonnage produit (forêt et bleuëtière) au Québec								
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
production en t	31 751	6 577	31 195	29 855	14 824	35 598	25 000	56 971	37 118
rendement (kg/ha)	2598	500	2164	2002	852	2100	1760	3478	2423

Pour la période de 2013 à 2017, le Québec a produit en moyenne 33 902 t de bleuets par année. En 2016, la production québécoise a atteint un sommet avec une production de près de 57 000 t. Les rendements provinciaux sont variables en raison des aléas climatiques. Le gel hivernal en 2015 et le gel des fleurs en 2013 ont grandement nui à la production dans les bleuëtières. Le gel des fleurs combiné à la sécheresse a également été observé en 2010. Cependant, la tendance générale montre que les rendements au Québec sont en croissance. La moyenne des cinq dernières années (2013 à 2017) est de 2 123 kg/ha (MAPAQ, 2017). Bien que le MAPAQ ne fournisse pas de données de tonnages par région, l'application de la répartition en pourcentages des superficies en culture en 2019 aux tonnages produits en 2016 (exceptionnelle) et en 2017 (moyenne) fournit une estimation raisonnablement acceptable de la production de la MRC de Maria-Chapdelaine (MC), du Saguenay-Lac-Saint-Jean hors MRC de Maria-Chapdelaine (SagLac hors MC) et des autres régions du Québec.



**Figure 19 : Répartition géographique des tonnages annuels produits bleuets sauvages 2016 et 2017**

## FAITS MARQUANTS...

*En ce qui concerne le bleuets nain, en 2019, la MRC de Maria Chapdelaine est toujours le leader québécois. Entre 2010 et 2019, on y observe des augmentations significatives du nombre d'entreprises et des superficies en production (comme au Saguenay-Lac-Saint-Jean). Pour les autres principales régions (Côte Nord, Capitale Nationale, Chaudière-Appalaches), on observe une consolidation se traduisant par moins d'entreprises et plus de superficies.*

### 7.7 Productions végétales émergentes

Bien que marginale par rapport à celle du bleuets sauvage, la production des autres petits fruits nordiques (canneberge, camerise) est en train de s'affirmer même si, pour la camerise, un positionnement stable et significatif sur le marché de la grande distribution est encore problématique.

#### 7.7.1 Canneberge

Selon le MAPAQ, le Québec est la principale province productrice de canneberge au Canada. À l'échelle mondiale, le Québec occupe la 2<sup>e</sup> ou la 3<sup>e</sup> place selon les années, derrière les États américains du Wisconsin et du Massachusetts. Le tonnage québécois récolté en 2018 a été de 113 928 tonnes. En 2018, le Québec comptait 78 producteurs dont 80 % sont situés dans la région Centre-du-Québec (62), 6 % dans Lanaudière (5) et 5 % au Saguenay-Lac-Saint-Jean (4, toutes situées dans la MRC de Maria-Chapdelaine). Ces quatre entreprises de la MRC de Maria-Chapdelaine ont généré des recettes de marché de 1,7 millions de dollars en 2019 (MAPAQ), soit 2 % des recettes de marché du secteur québécois de la production de canneberge (88,3 millions de dollars).

#### 7.7.2 Camerise

Selon les données de l'association Camerise Québec<sup>9</sup>, la MRC de Maria-Chapdelaine compte, en 2019, trois producteurs de camerise : Le Verger Nordik à Saint-Thomas-Didyme (± 40 000 plants), Verger CamNord à Normandin (18 000 plants + 3 000 plants au printemps 2021) et Camerise Milou à Saint-Stanislas (2 300 plants). La plantation de camérisiers a débuté au Québec en 2007 et les premières récoltes commerciales ont été effectuées en 2012. Bien que cette production soit encore considérée comme émergente, en 2017, plus de 1 500 000 pieds de camérisiers ont été mis en terre dans toutes les régions du Québec par plus de 200 entreprises agricoles. Pratiquement, le tiers des superficies est situé au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et on retrouve aujourd'hui des producteurs à travers tout le Québec. L'association estime la production 2017 à environ 150 000 kg dont environ 5 000 kg au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

---

<sup>9</sup> <http://www.camerisequebec.com/index.php>

### 7.7.3 Autres petits fruits nordiques

Dans la MRC, un petit nombre de producteurs explorent et développent la production d'autres petits fruits. Étant donné leur adaptation au climat nordique, l'amélanchier, l'airelle et la viorne sont les plus ciblés. Ces végétaux, par leurs caractéristiques nordiques, dont une richesse significative en polyphénols, permettraient de produire des aliments distinctifs pour un marché sur lequel la demande « d'alicaments » (aliments à effets positifs sur la santé) est en constant accroissement.

### 7.7.4 Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

Les produits forestiers non ligneux (PFNL), également appelés « produits forestiers autres que le bois », ou bien « produits forestiers secondaires » ou « mineurs », ou « spéciaux », sont, selon la définition de la FAO<sup>10</sup>, des « biens d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et des arbres hors forêts ». Ce sont des substances, des matières premières ou des matériaux utiles obtenus des forêts sans exploitation forestière. Il peut s'agir par exemple d'animaux chassés comme gibier ou pour leur fourrure, ou de poissons, de fruits (baies, noix, etc.), de graines, d'épices, de champignons, de feuilles, de plantes médicinales, de tourbe, etc. À l'échelle mondiale, les PFNL sont exploités dans environ quatre milliards d'hectares de forêts, sur environ 30 % des terres émergées, mais restent insuffisamment valorisés.

Au Canada, les PFNL sont définis comme des produits ou des sous-produits des végétaux forestiers, autres que la matière ligneuse (fibre) destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon. Les usages commerciaux associés aux PFNL sont variés : aliments et additifs alimentaires, plantes aromatiques, résines, huiles essentielles, produits médicaux, cosmétoceutiques, produits ornementaux et biocarburants. D'après le Service canadien des forêts, en 2004, les forêts canadiennes comptaient plus de 500 PFNL différents, générateurs d'une économie estimée à près d'un milliard de dollars annuellement.

En 2008, le Centre d'expertises sur les produits forestiers faisait le constat suivant. Les tendances de consommation et le besoin de diversification des secteurs forestier et agricole suscitent un intérêt commercial pour les produits forestiers non ligneux. Cependant, les lacunes suivantes ralentissent l'émergence de cette nouvelle industrie :

- Une offre morcelée pouvant difficilement répondre aux demandes du marché ;
- L'accessibilité à la ressource difficile en terre publique ;
- Un produit difficilement identifiable (appellation) ;
- Un marché en constante évolution demandant des produits de plus en plus spécifiques ;
- Des produits peu connus et une main d'œuvre qui s'ignore ;
- Une expertise éparsée et sous utilisée ;
- Aucun réseau pan canadien sur les PFNL ;
- Manque d'information sur les PFNL ;
- Une industrie encore très informelle qui peine à obtenir une reconnaissance.

---

<sup>10</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Alors qu'il était porteur d'espoir à la fin des années 2000 et au début des années 2010, il semble que le secteur des PFNL n'ait pas tenu ses promesses et que le constat ci-dessus (2008) quant aux lacunes préjudiciables à son développement soit toujours d'actualité.

### **FAITS MARQUANTS...**

*La production de canneberge s'est bien implantée sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine mais la production reste anecdotique par rapport à la production de bleuet. Pour la camerise, les vergers sont en développement très significatif mais la camerise commence à se positionner commercialement de façon significative. La production régionale annuelle est encore peu importante (≈ 5 tonnes) mais certains vergers sont en croissance. La culture des autres petits fruits nordiques en est encore au stade de démarrage pris en charge par un petit nombre de producteurs artisanaux.*

*Alors qu'il était porteur d'espoir à la fin des années 2000 et au début des années 2010, il semble que le secteur des PFNL n'ait pas tenu ses promesses. Le manque de structuration et d'organisation préjudiciable au développement de cette filière (déjà noté en 2008) est toujours d'actualité.*

## 7.8 Productions animales

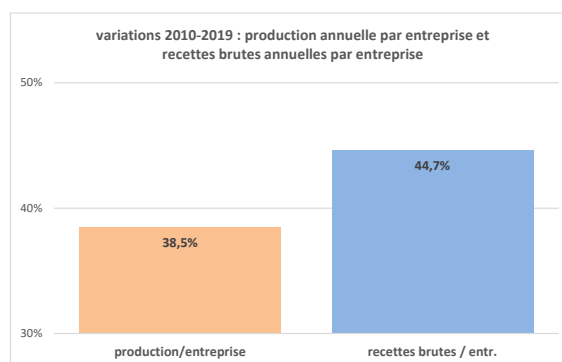
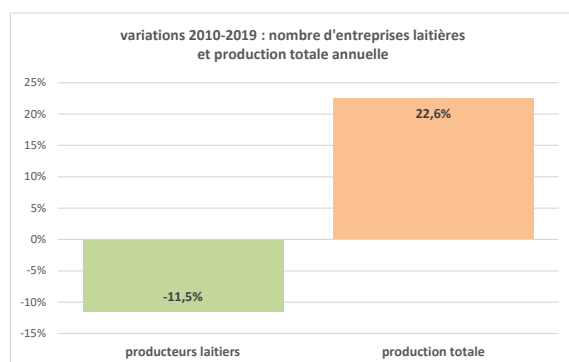
### 7.8.1 Production laitière

Depuis 2010, le nombre de producteurs laitiers dans la MRC de Maria-Chapdelaine a régulièrement décliné, passant de 61 (2010) à 54 (2019), soit une baisse de 11,5 %. Sur la même période, la production laitière totale sur le territoire de la MRC a crû de 22,6 %, passant de 283 810 hectolitres en 2010 à 347 958 hectolitres en 2019, soit une croissance de 22,6 %. Cette situation traduit une consolidation du secteur laitier : moins d'entreprises (cessation d'activités pour certaines fermes → vente du quota et des terres) et plus de productions. Cela s'est fait grâce à l'achat de quota, à une amélioration de la productivité des vaches laitières et à l'achat de nouvelles terres. Les recettes brutes ont augmenté de 28,1 % sur la période 2010-2019, passant de 21,9 millions de dollars /an en 2010 à 28,1 millions de dollars en 2019. (Source : ISQ)

En moyenne, la production annuelle par entreprise est passée de 4 653 hectolitres en 2010 à 6 444 hectolitres en 2019 (accroissement de 38,5 % - moins d'entreprises, plus de production et amélioration des performances). Les recettes annuelles brutes moyennes par entreprise ont crû de 44,7 %, passant de 360 000 \$ en 2010 à 520 000 \$ en 2019 (accroissement de la production et accroissement du prix moyen brut du lait de 4,5 %). (Source : ISQ)

**Tableau 12 : Évolution du secteur de la production laitière dans la MRC de Maria-Chapdelaine 2010-2019**

MRC Maria Chapdelaine		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Δ% 2019-2010
producteurs laitiers	n	61	60	61	61	58	57	56	55	54	54	-11,5%
production totale	hl	283 810	283 968	296 414	295 441	292 787	301 257	313 195	340 785	352 250	347 958	22,6%
recettes brutes	k\$	21 945,40	22 748,90	23 554,20	23 743,10	24 387,10	23 735,20	24 737,60	26 678,00	27 263,00	28 103,40	28,1%
frais mise en marché	k\$	1 423,30	1 473,90	1 555,90	1 623,50	1 687,50	1 704,00	1 728,10	1 838,70	1 950,90	1 912,10	
prix moyen brut	k\$/hl	77,32	80,11	79,46	80,37	83,29	78,72	78,98	78,28	77,40	80,77	4,5%
prix moyen net	k\$/hl	72,31	74,92	74,21	74,87	77,53	73,07	73,47	72,89	71,86	75,27	4,1%
production/entreprise	hl	4 653	4 733	4 859	4 843	5 048	5 285	5 593	6 196	6 523	6 444	38,5%
recettes brutes / entr.	k\$	359,76	379,15	386,13	389,23	420,47	416,41	441,74	485,05	504,87	520,43	44,7%
FMM/recettes brutes	%	6,5%	6,5%	6,6%	6,8%	6,9%	7,2%	7,0%	6,9%	7,2%	6,8%	4,9%
inflation		100,00	103,28	105,34	105,78	107,93	108,79	110,60	112,41	114,91	117,24	17,2%



**Figure 20 : Variations 2010-2019 : Nombre d'entreprises et production totale. Production moyenne annuelle et recettes brutes moyennes annuelles par entreprise**

Le tableau ci-dessous présente le secteur laitier régional par MRC en 2007, 2013 et 2019.

Source : UPA Saguenay Lac Saint-Jean (2020)

MRC	n entreprises	production (litres)	% n fermes	Δ% fermes	% de prod.	Δ% prod.
<b>2007</b>	<b>372</b>	<b>147 930 816</b>				
Lac-Saint-Jean-Est	152	66 174 200	41%		45%	
Le Domaine-du-Roy	62	19 491 722	17%		13%	
Le Fjord-du-Saguenay	9	2 249 002	2%		2%	
<b>Maria-Chapdelaine</b>	<b>68</b>	<b>28 302 261</b>	<b>18%</b>		<b>19%</b>	
Saguenay	81	31 713 631	22%		21%	
<b>2013</b>	<b>333</b>	<b>150 004 195</b>		<b>2013-2007</b>		<b>2013-2007</b>
Lac-Saint-Jean-Est	133	66 085 470	40%	-12,50%	44%	-0,13%
Le Domaine-du-Roy	55	19 173 849	17%	-11,29%	13%	-1,63%
Le Fjord-du-Saguenay	11	2 268 553	3%	22,22%	2%	0,87%
<b>Maria-Chapdelaine</b>	<b>61</b>	<b>30 229 411</b>	<b>18%</b>	<b>-10,29%</b>	<b>20%</b>	<b>6,81%</b>
Saguenay	73	32 246 912	22%	-9,88%	21%	1,68%
<b>2019</b>	<b>272</b>	<b>165 111 666</b>		<b>2019-2013</b>		<b>2019-2013</b>
Lac-Saint-Jean-Est	110	75 081 029	40%	-17,29%	45%	13,61%
Le Domaine-du-Roy	41	17 462 889	15%	-25,45%	11%	-8,92%
Le Fjord-du-Saguenay	10	3 430 421	4%	-9,09%	2%	51,22%
<b>Maria-Chapdelaine</b>	<b>54</b>	<b>35 201 202</b>	<b>20%</b>	<b>-11,48%</b>	<b>21%</b>	<b>16,45%</b>
Saguenay	57	33 936 125	21%	-21,92%	21%	5,24%

**Tableau 13 : Secteur laitier régional par MRC en 2007, 2013 et 2019**

L'analyse des données ci-dessus suggère que le secteur laitier de la MRC de Maria-Chapdelaine est dynamique et en consolidation sur la période 2007-2019. Hormi le Fjord-du-Saguenay qui compte très peu d'entreprises laitières sur son territoire, la MRC de Maria-Chapdelaine est celle qui présente le plus faible taux de décroissance du nombre d'entreprises laitières sur son territoire (-10,29 % entre 2007 et 2013, et -11,48 % entre 2013 et 2019) ainsi que le plus fort taux d'accroissement de sa production totale de lait sur la période 2007-2019 (+6,81 % entre 2007 et 2013 et +16,45 % entre 2013 et 2019).

### FAITS MARQUANTS...

*La production laitière de la MRC de Maria-Chapdelaine est toujours une filière majeure en consolidation : baisse régulière du nombre d'entreprises (-12 % en 20 ans), augmentation régulière de la production moyenne par entreprise (+39 % en 20 ans) et des recettes brutes moyennes par entreprise (+45 %).*

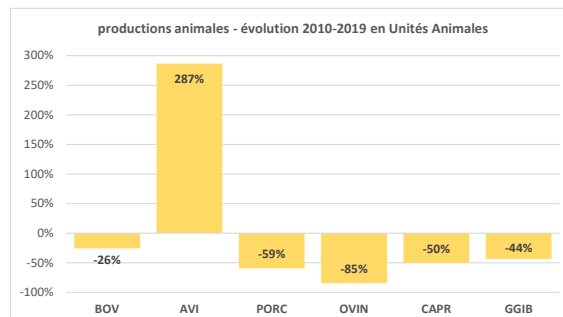
*Cette filière est cependant fragilisée par les grands accords commerciaux signés entre 2015 et 2019 qui ont ouvert une brèche dans la gestion de l'offre. Les producteurs laitiers doivent augmenter leurs critères de performance pour compenser la perte de revenu anticipée (augmentation de la production, baisse des coûts de production) par un investissement humain et financier (accompagné) en R&D.*

*Malgré un contexte économique difficile, la MRC de Maria-Chapdelaine est, au niveau régional, celle qui présente le plus faible taux de décroissance du nombre d'entreprises laitières sur son territoire (-10,29 % entre 2007 et 2013, et -11,48 % entre 2013 et 2019) ainsi que le plus fort taux d'accroissement de sa production totale de lait sur la période 2007-2019 (+6,81 % entre 2007 et 2013 et +16,45 % entre 2013 et 2019).*

## 7.8.2 « Bétail de boucherie »

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent l'évolution des différents cheptels de la MRC de Maria-Chapdelaine entre 2010 et 2019. Les effectifs sont exprimés en unités animales (UA).

	UNITÉS ANIMALES		Δ%	code
	2010	2019		
PRODUCTION BOVINE	4 456	3 312	-26%	BOV
PRODUCTION AVICOLE	1	3	287%	AVI
PRODUCTION PORCINE	1 682	684	-59%	PORC
PRODUCTION OVINE	1 465	226	-85%	OVIN
PRODUCTION CAPRINE	2	1	-50%	CAPR
GRANDS GIBIERS	262	148	-44%	GGIB



**Tableau 14 : Évolution des cheptels entre 2010 et 2019 (en unités animales)**

**Figure 21 : Évolution en %des cheptels entre 2010 et 2019**

Groupe ou catégorie d'animaux	Nombre d'animaux équivalent à une unité animale
- Vache, taureau, cheval	1
- Veaux d'un poids de 225 à 500 kg chacun	2
- Veaux d'un poids inférieur à 225 kg chacun	5
- Porcs d'élevage d'un poids de 20 à 100 kg chacun	5
- Porcelets d'un poids inférieur à 20 kg chacun	25
- Truies et les porcelets non sevrés dans l'année	4
- Poules ou coqs	125
- Poulets à griller	250
- Poulettes en croissance	250
- Cailles	1500
- Faisans	300
- Dindes à griller d'un poids de 5 à 5,5 kg chacune	100
- Dindes à griller d'un poids de 8.5 à 10 kg chacune	75
- Dindes à griller d'un poids de 13 kg chacune	50
- Visons femelles excluant les mâles et les petits	100
- Renards femelles excluant les mâles et les petits	40
- Moutons et agneaux de l'année	4
- Chèvres et chevreaux de l'année	6
- Lapins femelles excluant les mâles et les petits	40

**Tableau 15 : Conversion du nombre de têtes en unité animale (MAPAQ)**

À l'exception de la filière avicole (très marginale) qui a vu son effectif bondir de près de 300 %, toutes les autres filières ont vu les effectifs de leurs cheptels réduire significativement en 10 ans : -26 % pour la production bovine, -59 % pour la production porcine, -85 % pour la production ovine, -50 % pour la production caprine (très marginale) et -44 % pour les grands gibiers. Les vaches laitières de réforme ainsi que les génisses et les taures laitières de réforme ne sont pas comptabilisées.

## FAITS MARQUANTS...

À l'exception de la filière avicole (très marginale) qui a vu son effectif bondir de près de 300 %, toutes les autres filières « bétail de boucherie » ont vu les effectifs de leurs cheptels réduire significativement en 10 ans : -26 % pour la production bovine, -59 % pour la production porcine, -85 % pour la production ovine, -50 % pour la production caprine (très marginale) et -44 % pour les grands gibiers.

L'absence d'abattoir sous inspection fédérale et/ou sous inspection provinciale sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine ou sur celui de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un facteur très préjudiciable pour le développement de la filière « bétail de boucherie », pouvant même remettre en cause sa survie, dans la mesure où les producteurs font face à des coûts élevés de transport vers les abattoirs autorisés.

## 7.9 Certification biologique

Alors que la MRC de Maria Chapdelaine comptait 22 entreprises certifiées biologiques en 2012 (production laitière, production maraîchère, production et transformation du bleuets), ces entreprises sont au nombre de 90 en 2020.

**Tableau 16 : Entreprises agricoles et agroalimentaires certifiées bio en 2020 sur le territoire de la MRC de Maria Chapdelaine**

MRC Maria Chapdelaine 2020			n total	% entr.
activité	n entr.	ha	entreprises	bio
production de bleuets nain	59	3 184	145	41%
production de canneberge	3	81	4	75%
production grandes cultures	10	2 904	30	33%
production laitière	5	981	56	9%
production horticole	4	37	6	67%
transformation et commercialisation	9			
<b>total entreprises certifiées bio</b>	<b>90</b>	<b>7 187</b>		
<b>total entreprises agricoles</b>	<b>314</b>			
<b>pourcentage d'entreprises certifiées bio</b>	<b>29%</b>			

41 % des entreprises certifiées bio sont des entreprises de production de bleuets nain (56 % des entreprises productrices de bleuets nain sont certifiées bio). À noter également que 3 producteurs de canneberges sur 4 présents sur le territoire sont certifiées bio. Un tiers des producteurs « grandes cultures » est certifié bio alors que seulement 9 % des producteurs laitiers le sont. Enfin, deux tiers des producteurs maraîchers sont certifiés bio.

**Tableau 17 : Entreprises certifiées bio au Saguenay-Lac-Saint-Jean par MRC**

par MRC 2017 - entreprises certifiées bio	n entr.	% / MRC
Maria Chapdelaine	83	38%
Domaine du Roy	55	25%
Lac St-Jean Est	50	23%
Saguenay	21	10%
Fjord du Saguenay	10	5%
<b>total entreprises certifiées bio</b>	<b>219</b>	
<b>total entreprises agricoles</b>	<b>1 214</b>	
<b>pourcentage d'entreprises certifiées bio</b>	<b>18%</b>	

## FAITS MARQUANTS...

*Le développement des productions de même que les activités de transformation certifiées biologiques sont en constante évolution. C'est une tendance générale lourde répondant aux attentes du consommateur pour des produits alimentaires plus sains. Dans la MRC de Maria-Chapdelaine, le nombre d'entreprises certifiées bio a été multiplié par 4,5 entre 2012 et 2019 (22 → 90 entreprises certifiées), principalement dans le domaine du bleuets et de la canneberge, des grandes cultures et des cultures maraîchères.*

*Au niveau régional, le plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires certifiées bio se retrouve sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.*

### 7.10 Relève agricole

#### 7.10.1 Situations provinciale et régionale

Les entrepreneurs agricoles âgés de moins de 40 ans qui possèdent au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole font partie de la relève.

Selon le « Portrait de la relève agricole au Québec 2016 » (MAPAQ) :

- Environ 7 500 jeunes agriculteurs sont actifs au Québec.
- Les entreprises qui ont une relève représentent 22 % de l'ensemble des entreprises agricoles québécoises. Cette proportion est restée la même au Québec entre les années 2011 et 2016, tandis qu'elle est passée de 16 à 18 % pour l'ensemble des régions canadiennes.
- En 2016, plus du tiers des jeunes de la relève agricole se sont établis en démarrant une entreprise, un mode d'établissement qui gagne en popularité depuis 2006.
- L'acquisition d'une entreprise familiale demeure le mode d'établissement le plus populaire alors que les achats d'une entreprise non apparentée demeurent stables.
- La présence de la relève agricole féminine en agriculture s'est accrue légèrement depuis 2006 et les jeunes agricultrices représentent un peu plus du quart de la relève établie pour atteindre 27 %.
- Les jeunes de la relève sont de plus en plus formés, la proportion de la relève qui possède un diplôme postsecondaire atteint 82% en 2016. Parmi ces titulaires d'un diplôme postsecondaire, 68 % sont spécialisés en agriculture.

Bien que des statistiques récentes spécifiques à la MRC de Maria-Chapdelaine ne soient pas disponibles, le « Portrait de la relève agricole au Québec 2000 » permet de prendre toute la mesure du problème au niveau de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En effet, selon ce diagnostic, parmi les propriétaires d'exploitations qui seront vendues ou transférées au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 35 % n'avaient pas identifié de relève. Cette situation préoccupante (>30 %) se retrouvait dans quatre autres régions du Québec : Mauricie (38 %), Abitibi-Témiscamingue (32 %), Laval (43 %) et le Centre-du-Québec (31 %).

La proportion des entreprises ayant identifié leur relève parmi leurs proches tend à diminuer avec les années, comparativement à la proportion de celles pour qui la relève est inconnue ou incertaine, qui est passée de 30 % en 1997 à 35 % en 2000. Ces dernières exploitations sont donc potentiellement disponibles pour une relève non familiale. Elles peuvent également contribuer à l'agrandissement d'autres fermes ou faire l'objet d'un éventuel démantèlement. Ce sont les exploitations des secteurs de la production laitière et de la production bovine qui sont les plus nombreuses à ne pas avoir identifié de relève, représentant près de la moitié des fermes dans cette situation.

#### 7.10.2 Stratégie Agri-relève de la MRC de Maria-Chapdelaine

Depuis 2015, la MRC de Maria-Chapdelaine et ses partenaires se sont attaqués à mettre sur pied une stratégie afin de simplifier les démarches pour la relève agricole. C'est un véritable guichet unique qui implique plus d'une douzaine de partenaires afin de :

- faciliter l'établissement de la relève agricole sur le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine
- assurer l'occupation dynamique durable du territoire
- valoriser l'activité agricole en région nordique et en promouvoir la diversité
- favoriser l'entrepreneuriat agricole local
- consolider une économie de propriétaires
- offrir un accompagnement simplifié
- informer sur la disponibilité de propriétés agricoles

Il était important de simplifier le processus en coordonnant l'intervention de chacun des partenaires de cette stratégie nommée Agri-relève. Cette stratégie permet de mettre en commun les aides financières et le soutien technique tout en permettant une véritable concertation autour de l'enjeu de la relève agricole. Voici le processus mis en place que plus d'une vingtaine de personnes ont entrepris pour valider et démarrer leur projet agricole :

- Toute personne démarrant une activité agricole sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine en vue d'en faire son revenu principal pourra prendre part au processus comprenant cinq étapes :
- Qualification initiale au MAPAQ ;
- Attribution d'un conseiller unique du Groupe multiconseil agricole Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Club conseil bleuets pour le montage du dossier ;
- Présentation du dossier aux partenaires accompagnés d'un conseiller ;
- Acceptation du projet de relève en fonction des programmes des différents partenaires ;
- Début des opérations, accompagnement et suivis.

(Source : SADC Maria-Chapdelaine)

Depuis 2015, les dossiers de 37 demandeurs ont été traités par la MRC de Maria-Chapdelaine et ses partenaires.

### **7.11 Main-d'œuvre agricole**

Malgré la mécanisation sans cesse croissante de l'agriculture, les entreprises agricoles de la MRC de Maria-Chapdelaine n'arrivent pas à combler tous leurs besoins en main-d'œuvre. Cette situation ne cesse de s'aggraver et de nombreuses fermes sont obligées de recourir à des recrutements extérieurs à la région comme solution à ce problème. Ceci est symptomatique d'un contexte de plus en plus préoccupant en termes de disponibilité de la main-d'œuvre agricole locale et régionale.

Dans le courant des années 2000, plusieurs entreprises agricoles de la MRC de Maria-Chapdelaine évoquaient déjà un possible recours aux travailleurs agricoles étrangers temporaires. Depuis 2005, bien qu'il n'y ait pas de statistiques territoriales disponibles, plusieurs fermes ont embauché des travailleurs d'origine guatémaltèque ou mexicaine.

### **7.12 Soutien et encadrement régionaux et territoriaux de l'agriculture**

Il existe plusieurs structures de soutien et d'encadrement aux producteurs agricoles tant en expertise-conseil qu'en soutien technique. L'UPA, les clubs conseils agricoles et la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean en sont des exemples démonstratifs.

L'agriculture est aussi soutenue par d'autres entreprises et organismes dans la MRC de Maria-Chapdelaine. Certaines sont directement liées aux producteurs, tandis que d'autres offrent un soutien indirect ou sont des clients potentiels. On compte environ soixante-dix entreprises de soutien telles que des ateliers de réparation, des quincailleries, des centres financiers, des assureurs, des vétérinaires et autres fournisseurs. On compte également plusieurs organismes ou associations qui fournissent de l'aide technique ou administrative en plus de la Ferme expérimentale de Normandin d'Agriculture et Agroalimentaire Canada<sup>11</sup>. Selon le MAPAQ, le besoin de soutien et d'encadrement à l'agriculture et l'agroalimentaire est régional et dépasse les limites du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. La MRC s'inscrit en appui et en complémentarité à ces instances dans une perspective de soutien à la diversification et à l'ouverture à de nouveaux marchés.

#### **FAITS MARQUANTS...**

*Malgré une prise de conscience des principaux acteurs du problème de relève agricole et la mise en place de mesures d'accompagnements énergiques et proactives (ex : Agri-relève), ce problème reste d'actualité, particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme dans plusieurs autres régions éloignées du Québec.*

*La disponibilité en main d'œuvre agricole québécoise est également un problème de plus en plus critique pour le secteur agricole. Si, au tournant des années 2010, l'option de recourir à la main-d'œuvre étrangère (travailleurs agricoles étrangers temporaires) était encore une hypothèse de travail, cela devient une réalité de plus en plus courante avec l'embauche de travailleurs agricoles du Mexique et de l'Amérique centrale.*

---

<sup>11</sup> Exemples : Agrinova, Club Conseil Bleuets, Groupe Multiconseil Agricole Saguenay Lac St-Jean, Groupe AGIR, Zone Boréale, Créneau d'Excellence 02, CEGEP d'Alma

## 7.13 Transformation

### 7.13.1 Productions végétales

#### 7.13.1.1 Céréales, protéagineux et oléagineux

Il n'y a aucune activité de transformation concernant ces productions végétales sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Au Lac-Saint-Jean, il existe trois entreprises actives dans la transformation de ces productions : Ferme Olofee (MRC du Domaine-du-Roy : production de flocons d'avoine), Ferme Tournevent (MRC Lac-Saint-Jean Est : production d'huiles de lin, de chanvre, de cameline et de canola certifiées biologique) et Éco-Luzerne (MRC Lac-Saint-Jean Est : production de luzerne déshydratée et cubée pour l'alimentation animale – destinée en grande partie aux États-Unis).

#### 7.13.1.2 Pomme de terre

Les entreprises de la MRC de Maria-Chapdelaine, principalement dans la zone de Péribonka, commercialisent des pommes de terre de semence, de consommation et de transformation. Il n'y a aucune activité de transformation au sein de ces entreprises.

#### 7.13.1.3 Bleuets sauvages

Selon la *Monographie de l'industrie du bleuets sauvages au Québec* (MAPAQ, 2016), plus de 95 % des bleuets sauvages récoltés au Québec sont surgelés. L'industrie étant située majoritairement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'une de ses forces est de réussir adéquatement l'intégration verticale de la production, de la transformation et de la commercialisation du bleuets sauvages. Les trois principales entreprises de transformation qui produisent des bleuets surgelés et en font la mise en marché sont Les Bleuets sauvages du Québec inc. (quatre usines de produits surgelés, soit à Saint-Bruno, à Dolbeau-Mistassini, à Saint-Félicien et à Newport), Bleuets Mistassini ltée (une usine de bleuets surgelés à Dolbeau-Mistassini) et Bleuets Godbout inc. (une usine de produits surgelés à Saint-Hilarion).

La transformation du bleuets au Québec permet la fabrication de garnitures pour tartes, de confitures, de coulis, de purées, de gelées, de jus, de concentrés, de nectars et de confiseries. Les bleuets peuvent aussi être utilisés comme ingrédients dans la fabrication de muffins, de pains, de pâtisseries et de yogourts. Au cours des dernières années, l'innovation a contribué à transformer le bleuets pour produire des extraits de composés nutritifs, des essences et des arômes, y apportant une forte valeur ajoutée. L'avenir est des plus prometteurs pour ces types de produits qui demeurent néanmoins marginaux pour le moment.

Les entreprises de congélation du Saguenay-Lac-Saint-Jean possèdent les accréditations exigées pour pouvoir apposer la mention « Certifié biologique » sur les produits qu'elles commercialisent. La certification biologique du bleuets sauvages est avantageuse pour les transformateurs québécois, puisqu'elle leur permet de différencier leurs produits et d'obtenir un prix supérieur au bleuets dit conventionnel. Les usines répondent également aux exigences d'innocuité et de salubrité des aliments (Canada Gap, HACCP). Les deux appellations de qualité, soit « Bleuets sauvages boréals » et « Certifié biologique » permettent de conserver des parts dans des marchés de créneau et d'en acquérir de nouveaux.

**Tableau 18 : Principales entreprises de transformation du bleuets sauvages au Québec en 2016**

entreprises	localisation	chiffre d'aff. M\$	produits transformés	emplois	territoires desservis
<b>Les Bleuets Sauvages du Québec inc.</b>	Maria-Chapdelaine, Domaine du Roy, Gaspésie	50 à 100	aliments de production bio, bleuets et canneberges congelés, concentrés pour boisson, purée de fruits	225	Québec, Canada et international
<b>Bleuets Mistassini Itée</b>	Maria-Chapdelaine	5 à 10	bleuets congelés	127	Québec, Canada et international
<b>Bleuets Godbout inc.</b>	Charlevoix	3 à 5	bleuets frais et bleuets congelés	7	Québec, USA
<b>Fruit d'Or inc.</b>	MRC de l'Érable	50 à 100	bleuets congelés, boissons à la canneberge, canneberges congelées, concentrés pour jus de fruits, fruits séchés, jus de canneberge	170	Québec, Canada et international
<b>Usine de congélation de Saint-Bruno</b>	Lac St-Jean Est	5 à 10	bleuets et canneberges congelés	133	Québec, Canada et international
<b>Bleu Nature</b>	Maria-Chapdelaine	n.d.	aliments à base de bleuets et à base de camerise	2	Québec
<b>Délices du Lac St-Jean</b>	Maria-Chapdelaine	0,1 à 0,5	aliments à base de bleuets	4	Québec, Ontario

Source : MAPAQ, 2016

Cette liste est complétée par l'entreprise Congèlerie Héritier de Normandin, qui a démarré ses activités en 2019. Cette usine de congélation a vingt employés pour une capacité annuelle de congélation de 7 à 8 millions de livres (3 600 tonnes). Elle traite du bleuet sauvage, de la gourgane ainsi que d'autres fruits nordiques. Le projet a été initié en 2016. En creusant avec les équipementiers, Congèlerie Héritier a découvert qu'un seul tunnel de congélation suffisait si les entrées étaient modifiées pour permettre à la gourgane d'être blanchie avant d'être congelée. En près de deux heures, l'usine peut changer d'approvisionnement de la gourgane au bleuet. L'entreprise a été officiellement créée en 2016, regroupant une trentaine d'actionnaires locaux et régionaux.

En 2019, Congèlerie Héritier a congelé 80 000 livres de gourgane et vise 500 000 livres pour 2020. En 2019, l'entreprise a congelé 7 millions de livres de bleuets et 40 000 livres de camerises.

Les marchés de la Congèlerie Héritier sont du même type que ceux des acteurs majeurs : Québec, Canada et international.

À noter également dans la MRC de Maria-Chapdelaine le développement confirmé d'une diversification des activités de transformation agroalimentaire principalement liée à la transformation autre que primaire du bleuet sauvage. Deux entreprises transforment le bleuet sauvage : Bleu Nord et Nutra-Bleu (qui a racheté Opti-Bleu). Les entreprises Bleu Nord et Nutra-Bleu sont celles qui fournissent les volumes les plus importants de produits finis (autres que congelés) à base de bleuet sauvage.

Créée en 2009 et avec une capacité annuelle de transformation de 5 à 7 millions de livres (2 270 tonnes à 3 400 tonnes), Bleu Nord met en marché du bleuet sauvage déshydraté (selon une technologie unique développée par l'entreprise) destiné principalement aux boulangeries (commercialisation en circuit long). Hormi le marché canadien, les produits séchés de Bleu Nord sont exportés à l'international. Bleu Nord compte vingt employés. Les autres transformateurs du bleuet sont des entreprises artisanales dont la production est destinée au marché local.

Selon les informations communiquées par les professionnels du milieu, la proportion de bleuets sauvages récoltés pour la transformation (principalement la congélation) reste stable aux alentours de 96 %. Les entreprises de la MRC de Maria-Chapdelaine sont toujours chef de file dans ce domaine en traitant 60 % du tonnage, les 40 % restants étant traités ailleurs au Québec.

#### 7.13.1.4 Petits fruits nordiques et miel

À Notre-Dame-de-Lorette, l'entreprise artisanale « L'Orée des Bois » s'est spécialisée depuis le début des années 2000 dans la fabrication de tartinades à partir de petits fruits nordiques : camerises, bleuets sauvages, amélanches et framboises. Les intrants sont autoproduits sur le domaine de l'entreprise. À Dolbeau-Mistassini, la Cannebergerie propose des produits uniques fabriquées à base de canneberges 100 % biologiques (confitures et tartinades). À Dolbeau-Mistassini également, le Clin d'œil de Maria fabrique des produits artisanaux à base des « trésors de la forêt boréale ». À Saint-Eugène d'Argentenay, l'entreprise Bleu Nature s'est donné pour mission de faire connaître les propriétés et la saveur de la camerise, en offrant des produits de qualité à base de petits fruits nordiques. Deux entreprises sont actives dans le domaine du miel : Miel de mon Père à Dolbeau-Mistassini et Miel Picard à Normandin.

#### 7.13.1.5 Microbrasserie, vins et alcools

Il existe une seule microbrasserie dans la MRC de Maria-Chapdelaine<sup>12</sup> : « Le Coureur des bois » installée à Dolbeau-Mistassini depuis 2011. Cette microbrasserie produit de 50 000 à 75 000 litres de bière par année. L'intrant principal de la fabrication de la bière est le malt d'orge. L'orge utilisée en brasserie doit répondre à des critères technologiques stricts et particuliers qui la différencient de l'orge courante. Le malt d'orge est produit par des entreprises spécialisées (malteries hors de la MRC de Maria-Chapdelaine). Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, seule la microbrasserie « La Chouape » (MRC Domaine-du-Roy) utilise sa propre production d'orge brassicole certifiée biologique pour la fabrication de ses bières (mais fait réaliser le maltage par une malterie hors région). Malgré une production significative d'orge de brasserie au Lac-Saint-Jean (par la Ferme Ruisseau Clair de Normandin entre autres), l'absence de malterie dans la région fait que toute l'orge de brasserie régionale est exportée pour être maltée par des entreprises hors région. Toutes les microbrasseries régionales se fournissent en malt auprès de ces malteries qui sont au nombre de cinq :

- Maltbroue à Témiscouata-sur-le-Lac ;
- Malterie Sucre d'Orge à St-Joseph-du-Lac ;
- Malterie Frontenac à Thedford-Mines ;
- Bio Malt Mauricie à Trois-Rivières ;
- Malterie Biologique Caux Laflamme à St-Narcisse-de-Beaurivage.

---

<sup>12</sup> Il existe seize microbrasseries au Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit 1 microbrasserie pour 15 000 habitants contre une microbrasserie pour 45 000 habitants dans le reste du Québec.

Selon les standards de l'industrie brassicole, il faut 1,2 kg d'orge pour produire 1,0 kg de malt et 20 kg de malt pour produire 100 litres de bière. Pour la production annuelle de la microbrasserie « Le Coureur des bois », les besoins maximums annuels en orge de brasserie seraient de 18 tonnes.

Pour le houblon (100 g à 200 g de houblon pour 100 litres de bière), « Le Coureur des bois » s'approvisionne occasionnellement à Girardville auprès de l'entreprise « Chez nous en haut » qui cultive cinq variétés de houblon (500 plants au total). Pour la production annuelle de la microbrasserie « Le Coureur des bois », les besoins maximums annuels en houblon seraient de 150 kg.

Les houblonnières (activité principale) au Québec sont au nombre de 14 :

- Houblonnière Lupuline Hop Yard à Pontiac ;
- HoublonsXpress à Drummondville ;
- Montréal Houblonnière en Montérégie ;
- Houblons du Canton de Hatley ;
- Houblons Franklin ;
- Houblons AGL à Neuvile / Saint-Augustin
- Domaine Brune Houblonde à Laval
- Houblon des Appalaches (ferme & laboratoire) ;
- Houblon des Jarrets Noirs à Saint-Bernard ;
- Houblon Québec à Thetford-Mines ;
- Houblon Dunham ;
- Ferme du Ruisseau Vert à Maria en Gaspésie ;
- MacAllen Farm Brewery à Rawdon ;
- La Serpe - ferme brassicole d'Outaouais.

Au Québec, seules trois microbrasseries utilisent leur propre orge et/ou leur propre houblon :

- La ferme brassicole Frampton Brasse ;
- La microbrasserie La Chouape à Saint-Félicien ;
- Le Ferme Brasserie Schoune.

Pour les autres intrants (aromatiques) très marqués « boréale », « Le Coureur des bois » s'approvisionne auprès d'entreprises de la MRC de Maria-Chapdelaine (épices nordiques, bleuets sauvages, canneberge, miel) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (framboises).

À Notre-Dame-de-Lorette, l'entreprise « L'Orée des Bois » s'est spécialisée depuis le début des années 2000 dans la fabrication de vins et d'alcools à partir de petits fruits nordiques : vin mousseux et vin tranquille à base de bleuets sauvages (12 % d'alcool), crème de camérisse et crème de framboise (18 % d'alcool). Les intrants sont autoproduits sur le domaine de l'entreprise.

#### 7.13.1.6 Produits Forestiers Non Ligneux - PFNL

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, deux entreprises (Morille Québec et Champignon Boréal – hors de la MRC de Maria-Chapdelaine) transforment et commercialisent des champignons sauvages. L'approvisionnement est assuré par des cueilleurs indépendants (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte Nord, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie). Ces deux entreprises compilent leurs données par fournisseurs et non par région ou par MRC.

Dans la MRC de Maria-Chapdelaine, en 2019, il existe deux entreprises actives dans le domaine de la transformation des PFNL : Labrador Production à Girardville et Fabien Girard à Albanel. Labrador Production a racheté les anciennes installations de la Coopérative forestière de Girardville et les a modernisées. Labrador Production est spécialisée dans l'extraction d'huiles essentielles (thé du Labrador, épinette noire, sapin baumier, verge d'or). L'approvisionnement en matières premières est assuré par des cueilleurs. La commercialisation se fait à l'échelle canadienne. Fabien Girard cueille et transforme principalement par séchage les plantes et les épices boréales. Il offre une gamme étendue et variée de produits fort intéressants très appréciés par les chefs de nombreux restaurants gastronomiques au Québec.

#### 7.13.1.7 Confiserie

La Chocolaterie des Pères Trappistes à Dolbeau-Mistassini est en activité depuis 1939. Ses produits de confiserie sont à base de chocolat. Elle est célèbre pour ses bleuets et ses canneberges enrobés de chocolat (approvisionnement régional pour ces petits fruits). Les produits de la chocolaterie sont certifiés PAX (production faite par des moines – se retrouve seulement sur des produits fabriqués en abbayes et en monastères).

#### 7.13.1.8 Transformation artisanale

Les initiatives d'artisanat de transformation à petite échelle de produits agricoles (qui ne sont pas forcément des entreprises agricoles au départ, mais qui peuvent le devenir) permettent une occupation dynamique du territoire et des interactions avec les producteurs agricoles par l'achat d'intrants (foin, paille, etc.) et des contrats de travaux agricoles à forfait.

Exemples : Les douceurs de Mulâne (fabrication de savons à base de lait d'ânesse). À noter également à Dolbeau-Mistassini, l'entreprise Parallèle 49 qui produit du sirop de bouleau. A Normandin, l'entreprise La Bergerie du Nord fabrique artisanalement, avec le lait de ses brebis, différents types de savon, de produits pour le bain et pour le corps et de shampoings. La Bergerie du Nord propose également des produits à base de laine de brebis. La vente se fait à la bergerie et en ligne.

## 7.13.2 Productions animales

### 7.13.2.1 Produits laitiers

Il n'existe qu'une seule fromagerie sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine : « La Normandinoise » à Normandin, créée en 2006. Le constat fait en 2013 de sous-représentation du secteur de la transformation du lait dans la MRC de Maria-Chapdelaine par rapport aux autres MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean est toujours d'actualité comme le montrent les données du tableau suivant (période 2007-2019).

MRC	n entr. transfo.	volume (l) transformé	par MRC		
			% volume total transformé	volume de lait produit	en % vol.transfo / vol. prod
<b>2007</b>	<b>15</b>	<b>88 374 575</b>			
Lac-Saint-Jean-Est	6	37 588 524	42,53%	66 174 200	56,80%
Le Domaine-du-Roy	4	25 765 398	29,15%	19 491 722	132,19%
Le Fjord-du-Saguenay	0	0	0,00%	2 249 002	0,00%
<b>Maria-Chapdelaine</b>	<b>1</b>	<b>195 000</b>	<b>0,22%</b>	<b>28 302 261</b>	<b>0,69%</b>
Saguenay	4	24 825 653	28,09%	31 713 631	78,28%
<b>2013</b>	<b>12</b>	<b>83 052 370</b>			
Lac-Saint-Jean-Est	5	34 716 550	41,80%	66 085 470	52,53%
Le Domaine-du-Roy	3	17 669 842	21,28%	19 173 849	92,16%
Le Fjord-du-Saguenay	0	0	0,00%	2 268 553	0,00%
<b>Maria-Chapdelaine</b>	<b>1</b>	<b>195 000</b>	<b>0,23%</b>	<b>30 229 411</b>	<b>0,65%</b>
Saguenay	3	30 470 978	36,69%	32 246 912	94,49%
<b>2019</b>	<b>12</b>	<b>51 178 834</b>			
Lac-Saint-Jean-Est	5	28 595 017	55,87%	75 081 029	38,09%
Le Domaine-du-Roy	3	2 851 938	5,57%	17 462 889	16,33%
Le Fjord-du-Saguenay	0	0	0,00%	3 430 421	0,00%
<b>Maria-Chapdelaine</b>	<b>1</b>	<b>195 000</b>	<b>0,38%</b>	<b>35 201 202</b>	<b>0,55%</b>
Saguenay	3	19 536 879	38,17%	33 936 125	57,57%

**Tableau 19 : Secteur régional de la transformation du lait par MRC en 2007, 2013 et 2019**

Source : UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean (2020) et MRC de Maria-Chapdelaine (2013)

En effet, alors que sur la période 2007 – 2019, la production laitière de la MRC de Maria-Chapdelaine représentait entre 18 % et 20 % de la production laitière régionale, la MRC de Maria-Chapdelaine ne transforme sur son territoire que de 0,2 à 0,4 % de la production totale régionale de lait. En ce qui concerne le pourcentage de lait transformé par rapport au volume produit par MRC, les MRC de Lac-Saint-Jean Est, du Domaine-du-Roy et de Saguenay font état de très bons résultats même si une baisse marquée est constatée sur la période 2013-2019. Quant à elle, la MRC de Maria-Chapdelaine ne transforme sur son territoire, et pour la même période, que de 0,7 à 0,5 % du lait produit par ses entreprises laitières. Indépendamment des considérations de marché, cette situation représente potentiellement pour la MRC de Maria-Chapdelaine un manque à gagner économique (la plus-value apportée au lait produit est faite hors territoire) et social (les emplois générés par la transformation de son lait bénéficient à d'autres territoires).

### 7.13.2.2 Produits carnés

Dans la transformation des produits carnés, le point critique est l'abattoir. Il existe trois types d'abattoirs :

Abattoir sous inspection fédérale : ce type d'abattoir est sous contrôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et les établissements doivent appliquer les règlements d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. L'ACIA exige que ces abattoirs soient normés « HACCP »<sup>13</sup>. Un abattoir sous inspection fédérale au Québec a l'autorisation d'exporter ses produits hors Québec et hors Canada. Il existe une solution de rechange aux abattoirs de grande capacité tout en conservant l'inspection fédérale. Au Québec, six établissements (aucun au Saguenay-Lac-Saint-Jean) abattent ainsi des bovins de boucherie (et autres animaux) seulement quelques jours par semaine tout en respectant l'obligation de la présence d'un inspecteur fédéral et d'un vétérinaire fédéral lors de l'abattage. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, seuls quatre établissements (aucun dans la MRC de Maria-Chapdelaine) sont sous inspection fédérale et les activités de ces quatre établissements concernent uniquement la transformation (aucun abattage).

Abattoir sous inspection provinciale – abattoir de type A : Au Québec, les abattoirs de type A sont sous inspection « permanente » (théorique) d'un inspecteur (hygiène) et d'un vétérinaire (qualité de l'animal) agréés par le gouvernement du Québec. Un abattoir de type A n'a pas l'obligation d'être normé HACCP mais c'est là la seule grande différence entre un abattoir sous inspection fédérale et un abattoir sous inspection provinciale. En effet, les normes dont le MAPAQ exige le respect de la part des établissements de type A sont très comparables, à quelques nuances près, à celles d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour les abattoirs sous inspection fédérale. Cependant, un abattoir de type A ne peut écouler ses produits que sur le marché provincial et n'a pas l'autorisation de les exporter hors Québec (autres provinces canadiennes et international). Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il n'existe qu'un seul établissement de type A, la Boucherie-Charcuterie Perron inc. à Saint-Prime. Le permis détenu par cet établissement l'autorise à abattre uniquement porcins, caprins et ovins. L'abattage des autres animaux de boucherie (bovins, équins, volailles et grands gibiers) n'y est pas autorisé<sup>14</sup>. (MAPAQ, 2019)

Abattoir de proximité : L'abattoir de proximité (anciennement de type B) est à vocation locale et n'est pas soumis à l'obligation d'une inspection permanente comme l'est l'abattoir de type A. Ce type d'abattoir doit respecter un minimum de règles (édictees par le MAPAQ) en termes d'hygiène et de bien-être animal. La vente de la viande abattue dans l'abattoir de proximité ne peut être faite qu'au comptoir de l'abattoir et elle est interdite dans les épiceries et les autres magasins d'alimentation. L'abattoir de proximité est ouvert aux producteurs qui peuvent y amener leurs animaux pour abattage et confier au comptoir de l'abattoir la vente de la viande. Les producteurs peuvent également repartir avec les carcasses (entières ou découpées) mais ne peuvent faire le commerce de cette viande. Au regard de la loi, cette viande est destinée à la consommation personnelle du producteur. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il existe deux « abattoirs de proximité » : Ferme Éloïse à Alma (MRC de Lac-Saint-Jean Est) et Ferme Dominique Harvey à Sainte-Jeanne-d'Arc (MRC de Maria-Chapdelaine) (MAPAQ, 2019).

---

<sup>13</sup> HACCP = Hazard Analysis Critical Control Point = Analyse des risques et maîtrise des points critiques

<sup>14</sup> Source : [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

**Découpe à forfait :** Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 16 établissements détiennent un permis provincial de découpe à forfait. Dans la MRC de Maria-Chapdelaine, il existe cinq établissements : deux à Dolbeau-Mistassini, un à Albanel, un à Girardville et un à Normandin. (MAPAQ, 2021).

L'absence d'abattoir sous inspection fédérale ou sous inspection provinciale sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine ou sur celui de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un facteur très préjudiciable pour le développement de la filière du « bétail de boucherie », pouvant même remettre en cause sa survie, dans la mesure où les producteurs font face à des coûts élevés de transport vers les abattoirs autorisés. Ajoutée aux coûts d'abattage et aux coûts de production, cette situation amène souvent les producteurs à vendre à perte pour que la viande issue de leurs élevages reste raisonnablement concurrentielle sur le marché de la consommation.

Pour le secteur de la transformation post-abattage, une seule entreprise, Salaison Besson, est présente sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine (Dolbeau-Mistassini). Salaison Besson produit et commercialise (gros et détail) des produits transformés à base de porc, de bœuf, de volaille (viandes prêtes à cuisiner, jambons, bacon, pâtés et mets préparés). L'entreprise familiale a été créée en 1945 à Sainte-Jeanne-d'Arc. Elle s'est installée à Dolbeau en 1958. En 1968, l'entreprise achète l'abattoir de Mistassini (site actuel de l'entreprise) mais abandonne l'activité d'abattoir en 1980 pour se concentrer sur la transformation (Salaison Besson).

### 7.13.3 Récapitulatif des entreprises de transformation agroalimentaire de la MRC de Maria-Chapdelaine

<i>Bleuet</i>	<i>Petits fruits nordiques</i>	<i>Sirop de bouleau</i>
Bleuets sauvages du Québec	L'Orée des Bois	Parallèle 49
Bleuets Mistassini	La Cannebergerie	<i>Microbrasserie, alcools</i>
Bleu Nature	Le Clin d'Œil de Maria	Le Coureur des bois
Délices du Lac Saint-Jean	Bleu Nature	L'Orée des Bois
Congèlerie Héritier	<i>Miel</i>	<i>PFNL</i>
Bleuet Nordic	Miel de mon Père	Labrador Production
Nutra Bleu	Miel Picard	Fabien Girard
<i>Confiserie</i>	<i>Fromagerie</i>	<i>Autre laitier (ovin)</i>
Chocolaterie des Pères Trappistes	La Normandinoise	La Bergerie du Nord (savons)
<i>Abattoir de proximité</i>	<i>Établissement de découpe à forfait</i>	
Ferme Dominique Harvey	Découpe David Séguin	Débitage du Lac FT
<i>Transformation post-abattage</i>	Landreville Line	Débitage Royal
Salaison Besson	Au Coin du dépeçage JP enr.	

**Tableau 20 : Liste des entreprises de transformation agroalimentaire par secteur d'activité**

#### **FAITS MARQUANTS...**

*En dehors du bleuets sauvage pour lequel la MRC de Maria-Chapdelaine reste le leader incontesté de la transformation au Québec (60 % du tonnage produit au Québec transformé sur le territoire de la MRC), la MRC de Maria-Chapdelaine reste marquée par une sous-représentation chronique des activités de transformation de ses produits agricoles (végétaux et animaux – lait et viandes). Cette situation (exportation de matières premières et importation de produits transformés) prive la MRC de la plus-value apportée à ses productions et des emplois générés par cet apport de plus-value, plus-value et emplois dont bénéficient d'autres MRC de la région et d'autres régions du Québec. Cependant, le contexte actuel pourrait favoriser l'émergence et la croissance d'entreprises artisanales de transformation.*

## **7.14 Distribution et commercialisation**

Bien que les systèmes conventionnels de distribution et de commercialisation soient toujours majoritaires, on a assisté depuis le milieu des années 2000 à l'émergence de nouveaux modèles d'affaire dans ce domaine. Même si depuis ces dernières années, les grands groupes d'alimentation tels que Sobey's (IGA), Loblaws (Provigo, Maxi) et Métro (Métro, Super C) ont ouvert de plus en plus significativement leurs linéaires à des produits régionaux en laissant à leurs détaillants la possibilité de s'approvisionner localement, il existe une tendance marquée du consommateur qui souhaite se rapprocher au plus près des producteurs de sa région afin de donner un « visage humain » à ce qu'il achète.

### **7.14.1 Coopérative de solidarité NORD-Bio**

La coopérative de solidarité NORD-Bio du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est donné pour mission de soutenir les intérêts de ses membres par la promotion et la valorisation de l'agriculture biologique et sa variété de produits certifiés. En tant que chef de file, elle engage des actions ciblées en lien avec l'évolution du contexte agroalimentaire. L'Écomarché NORD-Bio permet à ses membres de s'approvisionner en produits biorégionaux d'octobre à fin juin. Le concept est très simple : le client commande chaque semaine sur la boutique en ligne et récupère ses produits la semaine suivante à un des points de chute (Alma ou Chicoutimi).

La coopérative de solidarité NORD-Bio compte 37 membres producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean dont six localisés dans la MRC de Maria-Chapdelaine : Les Jardins Bio-Forestier de Girardville, la Ferme des Exilées de Saint-Thomas-Didyme, la Cannebergerie de Dolbeau-Mistassini, la Ferme du Forestier Maraîcher de Dolbeau-Mistassini, les Délices du Lac-Saint-Jean d'Albanel et la Ferme patrimoniale de Saint-Augustin.

La coopérative de solidarité NORD-Bio est un exemple concret de la mise en application du concept de « circuit court » de distribution – commercialisation par un regroupement régional de producteurs.

### **7.14.2 Producteurs biologiques Symbiosis**

Les Producteurs biologiques Symbiosis inc. est un regroupement de producteurs maraîchers fondé en 1999. Les fermes du groupe Symbiosis sont réparties sur tout le territoire du Québec. Il s'agit de fermes familiales à dimension humaine. Les producteurs biologiques Symbiosis compte six fermes québécoises dont Les Jardins Bio-Forestiers de Girardville.

L'objectif du regroupement est d'offrir une plus grande diversité de produits, un volume plus important et une régularité dans l'approvisionnement ainsi qu'une qualité supérieure à prix abordables pour le consommateur.

La compagnie vend ses produits uniquement dans le marché du « gros », c'est-à-dire qu'elle approvisionne les entrepôts des chaînes et certains grossistes spécialisés. De plus, chaque ferme dans sa région respective développe sa propre stratégie de mise en marché locale et régionale.

Les Producteurs biologiques Symbiosis est un exemple concret de la façon dont des acteurs non conventionnels peuvent s'insérer dans les systèmes conventionnels de la distribution – commercialisation tout en participant au développement des circuits courts de commercialisation.

#### 7.14.3 Kiosques à la ferme

Alors qu'au début des années 2000, les kiosques à la ferme étaient en nombre anecdotique, on a assisté au fil des années à leur développement. Dans la MRC de Maria-Chapdelaine, la Zone boréale répertorie les kiosques suivants (à la ferme uniquement) : Les Jardins Bio-Forestier à Girardville, La Ferme du Forestier-Maraîcher à Dolbeau-Mistassini. S'y rajoute la Ferme Éric Théberge à Péribonka.

Ce dernier cas est un exemple intéressant. En effet, d'après Le Quotidien du 30 mai 2020, c'est grâce à ce kiosque libre-service placé en bordure de la route 169 à Péribonka que le producteur de pommes de terre Éric Théberge écoule 80 % de sa production. Aussi surprenant que cela puisse paraître, les ventes annuelles réalisées au kiosque, qui fait relâche en juillet et en août, atteignent 150 000 \$. Opérant sous cette formule depuis déjà 10 ans, le producteur jeannois a remplacé son kiosque par un plus grand espace, l'an dernier. Le nouveau local permet d'y stocker des réserves de sacs de pommes de terre pour trois jours.

La formule est fort simple, alors que les récoltes ne parcourent que quelques mètres avant d'être mises en vente. Les pommes de terre cultivées dans les champs de Péribonka sont ensachées sur place avant d'être placées dans l'espace de vente libre-service. Une simple boîte métallique verrouillée permet aux clients d'y déposer l'argent. Le producteur souligne que le kiosque, qui fonctionne sans employé, nécessite tout de même une grande attention. Il doit s'assurer de ne jamais manquer de produits afin d'éviter de décevoir les clients, qui pourraient ainsi perdre l'habitude d'y faire un arrêt. Éric Théberge explique que la clientèle est composée en grande partie de camionneurs et de personnes qui empruntent régulièrement cette portion de la route 169. Il estime que près de la moitié des clients s'arrête pour acheter des sacs de pommes de terre pour d'autres personnes.

Ce cas est particulier dans la mesure où le kiosque propose un seul produit en un seul conditionnement à un prix unique : pommes de terre en sac de 50 livres à 10,00 \$. Seule cette stratégie de vente permet l'option libre-service sans personnel de vente (de même qu'une confiance absolue dans l'honnêteté des clients).

Les autres kiosques à la ferme proposent une gamme de produits généralement vendus au détail sous la responsabilité d'un préposé au kiosque.

### **FAITS MARQUANTS...**

*Bien que les systèmes conventionnels de distribution et de commercialisation soient toujours majoritaires, on a assisté depuis le milieu des années 2000 à l'émergence de nouveaux modèles d'affaire dans ce domaine au Québec en général et dans la MRC de Maria-Chapdelaine en particulier. Ces nouveaux modèles évoluent soit en parallèle des systèmes conventionnels par la mise en place de circuits courts de distribution (producteurs → consommateurs), soit en étant intégrés aux systèmes conventionnels d'approvisionnement des grandes chaînes (regroupement de producteurs atteignant la masse critique pour pouvoir négocier avec les plateformes).*

*On assiste également au développement de kiosques à la ferme (circuit court), originaux et très rémunérateurs pour certains.*

## 8 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

### 8.1 Engagement environnemental

Assurer un développement socio-économique dans le respect de l'environnement (physique et humain) est une tendance générale lourde qui répond aux besoins du citoyen en général, et du consommateur en particulier, d'évoluer dans un monde harmonieux et de s'alimenter sainement avec, de plus en plus, des produits qui ne soient plus industriellement anonymes mais typés territorialement et humainement et dont il soit fier.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, cette prise de conscience se traduit par l'éclosion d'initiatives fort intéressantes et parfois très ambitieuses.

#### 8.1.1 Coopérative Nutrinor

Située au Saguenay–Lac St-Jean, Nutrinor est l'une des plus importantes coopératives alimentaires du Québec<sup>15</sup>. Nutrinor coopérative est présente dans quatre grands domaines d'expertise :

- L'agroalimentaire, dont les marques font rayonner l'entreprise aux quatre coins de la province et ailleurs au Canada ;
- L'agriculture, qui offre l'expertise, les services et les produits pour bien desservir et guider les agriculteurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tout en les encourageant à innover ;
- L'énergie, qui offre un service d'essence, d'huile à chauffage, de propane et de conversion de véhicules au propane ;
- Les quincailleries, qui fournissent outils et services d'entretien.

Pour Nutrinor qui s'est engagée sur la voie de l'agriculture durable, « *le développement durable est une véritable philosophie de gestion qui nous aide dans nos prises de décisions et qui assure la cohérence de nos actions* ». Pour la coopérative, le développement durable s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à réévaluer périodiquement ses performances environnementales, sociales et économiques. L'implantation d'un cycle de gestion assure l'évolution de la démarche. Pour guider ses actions liées à sa démarche de développement durable, Nutrinor a établi six chantiers prioritaires envers lesquels la coopérative s'est engagée pour orienter ses objectifs et ses cibles à atteindre :

- Instaurer une véritable culture organisationnelle basée sur les principes du développement durable, en harmonie avec les valeurs coopératives, les besoins ainsi que les attentes des membres.
- Faire preuve de transparence et d'efficacité dans ses communications avec l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes.
- Assurer la pérennité de ses activités et favoriser la création de la richesse collective par l'amélioration de ses performances économiques.
- Assurer un milieu de travail sécuritaire, sain et plaisant pour tout le personnel.
- Favoriser le développement de produits et de services issus de chaînes de valeur responsables, notamment en valorisant le travail de ses producteurs membres et de ses employés.

---

<sup>15</sup> Nutrinor et la Coop des Deux-Rives ont fusionné en novembre 2018.

- Réduire l’empreinte environnementale de ses activités par une amélioration continue de ses processus de gestion et de production.

### 8.1.2 Territoire BIO

Initié par la MRC du Domaine-du-Roy, un projet pilote régional, dans lequel la MRC de Maria-Chapdelaine est activement impliquée, s’amorcera afin de déterminer quelles seront les conditions gagnantes afin de favoriser la transition biologique et d’accroître les ventes dans le domaine agroalimentaire.

Selon le CLD Domaine-du-Roy, « on n’est pas trop loin de voir se ranger beaucoup de monde derrière cette démarche de se tourner vers le bio, mais pour réussir, les producteurs doivent se sentir supportés. Il faut donc leur rendre la vie plus facile pour effectuer la transition ». Le projet consiste donc à réaliser un diagnostic sur l’ensemble de la région afin de mieux connaître les pratiques et les enjeux de la production biologique et de réaliser une étude de faisabilité pour la conversion d’un maximum de producteurs et de transformateurs vers le bio. « Ça prend un état de la situation. C’est quoi l’accompagnement au niveau des vétérinaires, des services-conseils agronomiques et autres aspects de cette chaîne ? Quelles sont les embûches ? Qu’est-ce qu’il manque pour que ce soit plus facile ? ».

Cette démarche découle du lancement en 2019 d’un collectif qui souhaite rendre la région 100 % bio, d’ici 2050. « Il n’est pas réaliste que tous les producteurs et transformateurs deviennent bio. De toute façon, des spécialistes dans le domaine ont dit que c’était contre-productif. Par contre, il y a de nombreux avantages à accroître considérablement la production bio sur notre territoire. Il y a un marché à accaparer et des retombées économiques importantes à générer ».

### 8.1.3 Lac St-Jean Bio 2050

La Ferme des Chutes – Bouchard Artisan Bio, a lancé un mouvement bien particulier en avril 2019. L’entreprise aimerait voir l’ensemble du Lac-Saint-Jean se tourner vers l’agriculture biologique d’ici 2050. La ferme Bouchard Artisan Bio a une certification biologique depuis 40 ans. Elle est un précurseur reconnu dans la région et souhaite voir les autres entreprises agricoles lui emboîter le pas. Pour atteindre son rêve de devenir la première région biologique au monde, la Ferme des Chutes – Bouchard Artisan Bio est consciente qu’il faut changer les mentalités des consommateurs et aussi des producteurs : « Il ne faut pas faire du bio pour faire du bio. Il faut que chaque ferme bio soit rentable et bien étudiée. Des fois, ça peut prendre des périodes de transition importantes avant de devenir une ferme biologique. Il faut convaincre les agriculteurs, la population, les grossistes et toutes les personnes d’embarquer », soutient l’entreprise félicinoise ».

Même si son projet est ambitieux, sa démarche séduit plusieurs intervenants du domaine qui croient aux atouts de la région.

« On a un rôle d’expliquer aux gens pourquoi ce produit-là peut être plus cher. L’autre chose, si la production augmente, le prix va peut-être baisser aussi », explique le propriétaire du IGA Saint-Félicien.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) du Saguenay-Lac-Saint-Jean voit d'un bon œil l'idée de Carl Bouchard : « Tout le monde met l'épaule à la roue pour la recherche, pour avancer là-dedans. On pourrait faire des pas de géants. On pourrait être différents de toutes les régions. Nous, à l'UPA, on ne peut pas être contre ça. On parle d'une agriculture durable, c'est un pas » explique Mario Théberge, président régional de l'UPA.

Le mouvement de Carl Bouchard est déjà encouragé par les différents secteurs de la production à la vente.

## **8.2 Initiatives communautaires et solidaires**

Sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, les initiatives communautaires et solidaires sont nombreuses et variées dans le domaine alimentaire :

- Comptoir solidaire de Saint-Augustin
- Comptoir solidaire de Proulx (fermé temporairement)
- Comptoir solidaire de Notre-Dame de Lorette (fermé temporairement)
- Comptoir solidaire de Saint-Stanislas
- Épicerie communautaire le Garde-Manger
- Soupe populaire
- Popote roulante
- Transport agroalimentaire avec le 3F
- Plusieurs Saint-Vincent-de-Paul et organismes qui distribuent des denrées alimentaires sur le territoire.
- Les Jardins communautaires de la Trappe (Dolbeau-Mistassini)
- Les Jardins communautaires de Normandin
- Les cuisines collectives animées (pour les populations vulnérables)

Les comptoirs solidaires et l'épicerie communautaire sont des épiceries bénévoles subventionnées par la Santé publique pour la mise à disposition de produits locaux. Ils sont affiliés au Réseau régional en alimentation communautaire qui compte trois autres épiceries communautaires (Alma, Jonquière, Chicoutimi). Les comptoirs solidaires sont principalement implantés dans les zones caractérisées comme « désert alimentaire » (pas de magasins d'alimentation à proximité) ainsi que dans les « poches de pauvreté » en zone urbaine.

Le Jardin communautaire de la Trappe qui compte 55 parcelles est en activité depuis 12 ans. Un certain nombre de parcelles est réservé à la sécurité alimentaire. Les surplus de production du Jardin communautaire sont mis à la disposition de la Soupe populaire.

Saint-Vincent de Paul et les organismes comparables distribuent des bons d'achat et des denrées alimentaires. Une meilleure organisation permettrait d'optimiser la complémentarité avec les 13 points de service de Moisson Saguenay sur le territoire de la MRC.

À noter, une initiative coopérative d'autonomie alimentaire est en phase de développement en vue de la création d'une unité de production de légumes aptes à nourrir trois familles et dont les surplus seraient mis à la disposition d'initiatives communautaires solidaires.

L'OSBL « 3F » de Dolbeau-Mistassini dont la mission initiale était le soutien et la réinsertion sociale des femmes en difficulté, a, depuis de nombreuses années, diversifié ses activités afin de mieux remplir sa mission auprès des femmes.

En plus de son restaurant 3F au Marché Wallberg<sup>16</sup>, le 3F exploite une « popotte » roulante sur les territoires de la MRC de Maria-Chapdelaine et de la MRC du Domaine-du-Roy. Cette popotte propose des plats préparés avec une majorité de produits locaux et offre des prix « solidaires ».

Fin 2019, le 3F a été nommé mandataire d'un projet de réseau de transport initié par le Réseau d'alimentation communautaire (RAC) et appuyé financièrement par le CIUSS<sup>17</sup> du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce réseau de transport de produits alimentaires est l'évolution de l'activité Messagerie 3F. En effet, si les producteurs mettaient des produits à disposition des comptoirs solidaires et des épiceries communautaires, ils ne pouvaient en assurer le transport. Messagerie 3F a été mandatée pour assurer la logistique de transport et de distribution. Le réseau est en développement et compte atteindre le Saguenay à moyen terme. Sa viabilité économique à long terme passe par un autofinancement de ses activités qui pourrait être obtenu par la proposition de services payants aux producteurs afin d'assurer pour ceux-ci la livraison de leurs productions aux grossistes-distributeurs et aux ICI (institutionnel, commercial et industriel). Ce développement projeté impliquera l'acquisition de moyens de transport réfrigérés et d'un entrepôt de transit.

### **8.3 Initiative régionale Borée**

Source : [www.boree.ca](http://www.boree.ca)

L'initiative régionale « Borée » est née fin 2019 de la collaboration entre plusieurs organismes régionaux : Créneau d'excellence AgroBoréal, En Mouvement Saguenay-Lac-Saint-Jean (Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie), Table agroalimentaire Saguenay-Lac-Saint-Jean, Université du Québec à Chicoutimi, Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD), Ville Saguenay, Fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles, Cégep de Saint-Félicien, Direction de la santé publique du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean, direction régionale du MAPAQ.

Borée est une volonté partagée d'insuffler un vent de changement vers une alimentation durable. Par ce véritable projet de société, les promoteurs de l'initiative souhaitent :

- que tous les citoyens de la région Saguenay Lac St-Jean puissent se nourrir d'aliments locaux, abordables et bénéfiques à leur santé.
- que le secteur bioalimentaire régional puisse prospérer et que ses artisans voient leur labeur reconnu à sa juste valeur.
- que les générations futures aient accès aux mêmes ressources que le territoire nous fournit actuellement.
- que nos milieux de vie soient rassembleurs, attractifs, nourriciers et suscitent la volonté de contribuer à leur dynamisme.

---

<sup>16</sup> Avec boulangerie, pâtisserie, paniers de produits locaux, prêt à manger congelés et reprise de la gamme « Cuit dans le bec » lancée par la Coop des Deux-Rives.

<sup>17</sup> Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux.

Les promoteurs de l'initiative Borée souhaitent une démarche collective de transformation au rythme des saisons. En marquant si distinctement notre mode de vie, les saisons révèlent des traits de notre caractère régional, des attitudes individuelles et collectives qui constituent les ingrédients de notre recette boréale vers une alimentation durable.

Borée marque ses initiatives au rythme et à la couleur des saisons telles qu'elles sont vécues au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Hiver : L'hiver révèle notre côté tricoté-serré et notre esprit de communauté. Dans un monde où les enjeux deviennent de plus en plus complexes et interreliés, cette capacité d'agir ensemble devient une force exceptionnelle dont nous disposons.

Exemples d'initiatives : Redistribution des invendus, soutien aux producteurs agricoles et aux transformateurs alimentaires, partage d'équipements, jardins partagés, économie circulaire, groupes d'achat, modèles collectifs et coopératifs, comités et projets intersectoriels, soutien aux porteurs d'initiatives, chaînes de valeur, économie du partage, transmission culturelle et intergénérationnelle.

Printemps : Le printemps révèle notre engouement à changer nos habitudes et faire place à la nouveauté. Dans un monde où les changements environnementaux, économiques et sociaux s'accroissent, cette capacité d'adaptation et d'innovation devient une force exceptionnelle dont nous disposons.

Exemples d'initiatives : Découverte et développement de nouveaux produits et de nouvelles recettes, expérimentation de nouvelles pratiques, inspiration de ce qui se fait ailleurs, relève et culture entrepreneuriale, employés issus de la diversité, approches intersectorielles, développement des compétences, formations, approches éducatives, recherche et développement

Été : L'été révèle que nous sommes une communauté fière de ce qu'elle fait, de ce qu'elle est, de ce qui la rend unique. Dans cette époque qui tend à rendre le monde plus uniforme et à faire s'estomper les aspects typiques des cultures locales, cette capacité à être fiers de « nous » et à affirmer notre unicité devient une force exceptionnelle dont nous disposons.

Exemples d'initiatives : Rayonnement de la typicité de l'alimentation régionale, appui et adhésion à la Zone boréale, certification « AgroBoréal », alimentation locale, tourisme gourmand, événements culinaires, mise en valeur de nos entreprises de production agricole et de transformation alimentaire, soutien à l'exportation, éducation et sensibilisation, rencontres autour de l'alimentation, attractivité du secteur agroalimentaire régional pour la main-d'œuvre, intégration des nouveaux arrivants, rayonnement des initiatives en alimentation durable.

Automne : L'automne révèle notre capacité à nous organiser pour l'avenir, à assumer nos responsabilités, à anticiper plutôt que réagir. Dans un monde où les enjeux les plus importants sont à long terme, cette capacité à s'organiser aujourd'hui pour demain devient une force exceptionnelle dont nous disposons.

Exemples d'initiatives : Pratiques agricoles durables, activités locales de conditionnement et de transformation, production et transformation d'aliments santé ou à valeur nutritive améliorée, certification biologique, qualité de vie, politique interne de développement durable, analyse du cycle de vie, protection des milieux et du territoire, préservation des ressources naturelles et des écosystèmes (eau, air, sol, biodiversité), réduction des déchets et des gaz à effet de serre, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, viabilité et pérennité des organisations, économie

circulaire, solutions à l'accaparement des terres, consommation responsable, amélioration des conditions de travail, lutte et adaptation aux changements climatiques, bien-être animal, éthique de cueillette, préservation du patrimoine, vitalité des milieux, mise en place et suivi de plans stratégiques sectoriels et intersectoriels.

### **FAITS MARQUANTS...**

*Assurer un développement socio-économique dans le respect de l'environnement (physique et humain) est une tendance générale lourde qui répond aux besoins du citoyen en général, et du consommateur en particulier, d'évoluer dans un monde harmonieux et de s'alimenter sainement avec, de plus en plus, des produits qui ne soient plus industriellement anonymes mais typés territorialement et humainement et dont il soit fier.*

*Régionalement, cela se traduit par des initiatives diverses telles que le programme d'agriculture durable de la Coopérative Nutrinor, les projets de territoire bio pour la région du Lac-Saint-Jean ou l'initiative Borée pour une approche durable d'une certaine « autonomie » alimentaire.*

*Sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, les initiatives communautaires et solidaires sont nombreuses et très actives dans le domaine alimentaire. D'ambitieux projets ont été lancés pour créer un « pont logistique » entre les producteurs et ces initiatives.*

## 9 PDAA 2020-2025 – UNE NOUVELLE APPROCHE

Bien qu'en continuité avec le PDAA 2013-2018, le PDAA 2020-2025 devait être mieux balisé, plus court et cibler des axes, des objectifs et des actions clés réalistes, atteignables, et sur lesquelles la MRC de Maria-Chapdelaine a un réel pouvoir de décision et d'opérationnalisation. Dans cet esprit, le PDAA 2020-2025 doit davantage s'imbriquer dans les démarches effectuées à échelle régionale ou avec d'autres MRC. Le PDAA 2020-2025 ne doit pas dupliquer, mais venir appuyer des initiatives afin de partager des ressources et apporter de la cohérence dans les actions. Il doit être accompagné des ressources humaines et financières adéquates, permettant ainsi la mise en œuvre la plus complète possible.

Par ailleurs, les bouleversements internationaux générés par la pandémie de COVID-19 ont mis à mal un système alimentaire d'approvisionnement largement mondialisé et un système alimentaire de distribution fonctionnant en flux tendu à l'extrême. Bien qu'il n'y ait eu aucune pénurie de produits alimentaires au niveau des producteurs, les achats de panique, le stockage impulsif et les restrictions à l'exportation ont quasiment provoqué une crise alimentaire qui n'avait pas lieu d'être. La pandémie a ainsi clairement démontré les limites de notre système d'approvisionnement mondialisé. Elle a également démontré à ceux qui l'auraient oublié que l'agriculture et l'agroalimentaire contribuent à la sécurité individuelle et collective au même titre que la santé et l'énergie.

Face aux impacts générés par la pandémie, on peut légitimement se poser la question quant à la résilience de notre système alimentaire. Le contexte actuel rend indispensable le déploiement de nouvelles stratégies et de nouveaux modèles d'affaires visant à accroître cette résilience. Des actions préventives doivent être mises en œuvre dans les secteurs agricole et agroalimentaire territoriaux et régionaux, et imposent de repenser certains postulats sur lesquels s'est construit le système alimentaire actuel.

Le PDAA 2020-2025 ne pouvait ignorer cette situation et s'est résolument engagé dans des axes, des objectifs et des actions pertinents afin d'œuvrer concrètement à mettre sur pied un système alimentaire résilient. Cette résilience passe par un encadrement et par un appui significatif au développement et à la pérennisation des entreprises agricoles et agroalimentaires territoriales afin que celles-ci jouent pleinement leur rôle et contribuent activement à la sécurité individuelle et collective dans le cadre d'actions durables, économiquement viables, socialement équitables et environnementalement supportables conformément à la Politique bioalimentaire du gouvernement du Québec.

# DIAGNOSTIC



DIAGNOSTIC

## 10 DIAGNOSTICS FFOM

Cette section présente une synthèse du portrait sous la forme de huit diagnostics sectoriels FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) par filière :

- Production laitière ;
- Productions animales ;
- Grandes cultures ;
- Production de légumes ;
- Production de petits fruits ;
- Transformation ;
- Relève agricole ;
- Activités sociocommunautaires.

Les forces et les faiblesses sont des facteurs, positifs pour les forces, négatifs pour les faiblesses, « internes » à la MRC de Maria-Chapdelaine, pouvant être pilotés ou régulés par les différents acteurs du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les opportunités et les menaces sont des facteurs, positifs pour les opportunités, négatifs pour les menaces, « externes » à la MRC de Maria-Chapdelaine se situant hors de son environnement, donc réputés représenter de véritables contraintes d'ordre externe, c'est-à-dire, a priori, non maîtrisables, mais qui doivent être prises en compte par les différents acteurs du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Compte tenu du volume important d'informations et de données collectées pendant les travaux préliminaires et présentées dans le portrait, ces synthèses sous forme d'analyses FFOM sectorielles ont pour but de caractériser au mieux les constats qui permettront de définir les axes d'intervention, les orientations et les actions à envisager pour :

- optimiser les forces ;
- corriger les faiblesses ;
- exploiter les opportunités ;
- contrer les menaces ;

Cette approche va permettre d'établir et de mettre en œuvre un plan de développement raisonné de l'agriculture et l'agroalimentaire de la MRC de Maria-Chapdelaine pour la période 2020-2025.

## 10.1 Production laitière

FORCES	FAIBLESSES
<p>La production laitière est le principal moteur de l'économie agricole de la MRC de Maria-Chapdelaine.</p> <p>La production laitière est le fait d'entreprises dynamiques en consolidation et en développement.</p> <p>La production moyenne annuelle par entreprise a augmenté de 39 % et les recettes brutes moyennes annuelles par entreprise de 45 % en 10 ans.</p> <p>La solidarité entre producteurs au niveau territorial et au niveau régional est très bonne.</p> <p>La production laitière peut compter sur des fourrages de qualité ainsi que sur des intrants alimentaires « typés » nordiques (gourgane, lin oléagineux).</p> <p>Le nombre de producteurs laitiers certifiés biologiques est en constante augmentation.</p> <p>La production laitière bénéficie d'un bon appui et d'un bon encadrement technico-économique au niveau régional.</p> <p>Les programmes Agri-relève pour aider la relève et ARTERRE pour pallier le manque de main d'œuvre agricole sont actifs.</p>	<p>Sur la période 1997-2019, le nombre d'entreprises laitières a diminué de 50 %. Sur les neuf dernières années, le nombre d'entreprises laitières a diminué de 12 %.</p> <p>Les entreprises laitières vivent toujours des problèmes de relève.</p> <p>Les entreprises laitières vivent toujours des problèmes de recrutement de main-d'œuvre.</p> <p>Les CUMO (coopératives d'utilisation de main d'œuvre) ne sont pas assez développées.</p> <p>Les entreprises laitières n'investissent pas assez en R&amp;D pour améliorer leurs critères de performance (produire autant ou plus, à moindre coût avec un cheptel en meilleure santé, plus fertile et à la carrière laitière plus longue).</p> <p>Les entreprises laitières n'investissent pas assez dans la transformation du lait (fromages, yogourts).</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Le système de gestion de l'offre est toujours actif.</p> <p>Les entreprises laitières bénéficient de la présence de Nutrinor, une des coopératives agricoles les plus dynamiques du Québec qui s'est engagée sur la voie de l'agriculture durable.</p> <p>L'UPA régionale met sur pied un projet de CUMO qui devrait entrer en action en décembre 2020.</p> <p>Le programme d'incitatif financier au titre de la R&amp;D de Revenu Canada est toujours actif et très motivant pour les entreprises en compagnie.</p> <p>Le créneau d'excellence régional AgroBoréal fonctionne bien et peut permettre aux entreprises de se démarquer commercialement avec leur production laitière.</p> <p>La demande en lait biologique est en constante augmentation.</p> <p>D'autres régies d'élevage et de production existent, sont en plein développement et sont économiquement bénéfiques pour les entreprises. Elles permettent, entre autres, de réduire l'utilisation des antibiotiques et d'augmenter significativement les critères de performance zootechniques et économiques des entreprises laitières.</p> <p>Des ressources régionales existent pour encadrer et appuyer les entreprises laitières dans des démarches internes de R&amp;D pour leur permettre de maîtriser d'autres régies d'élevage et de production.</p> <p>Les changements climatiques (réchauffement) peuvent présenter des opportunités de production d'intrants alimentaires exigeantes en degrés-jour.</p> <p>De nouvelles approches de commercialisation directe du lait apparaissent... et ont du succès.</p>	<p>Les trois grands accords commerciaux internationaux signés par le Canada entre 2016 et 2018 sont une brèche ouverte dans la gestion de l'offre et représentent des pertes annuelles moyennes de revenus de 50 000 \$ à 65 000 \$ par entreprise laitière.</p> <p>La situation d'urgence liée à la pandémie de COVID-19 rend flou la date de mise en œuvre du programme fédéral de compensation financière pour pallier les pertes de revenus des producteurs laitiers canadiens générées par les accords commerciaux internationaux.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a mis en lumière la très grande fragilité du recours à la main-d'œuvre agricole temporaire étrangère. La situation pourrait devenir critique pour la production laitière si les problèmes de recrutement de main d'œuvre s'aggravaient.</p> <p>Depuis août 2018, la Loi sur la protection sanitaire des animaux interdit l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie 1. Cette interdiction sera fort probablement étendue aux autres catégories d'antibiotiques à moyen terme.</p> <p>Depuis décembre 2014 (budget Leitao), un montant d'exclusion de 50 000 \$ de coûts de R&amp;D admissibles bloque les demandes de la plupart des producteurs laitiers du crédit d'impôt provincial au titre de la R&amp;D.</p> <p>Les changements climatiques présentent une menace pour les entreprises laitières (stress thermique accru en période estivale, nouvelles zoopathologies et phytopathologies probables).</p> <p>Des entreprises laitières québécoises ont déjà lancé des actions de vente de lait en direct et via des plateformes web.</p>

## 10.2 Grandes cultures

FORCES	FAIBLESSES
<p>Le nombre d'entreprises a augmenté de 21 % entre 1997 et 2019.</p> <p>Les conditions pédoclimatiques nordiques sont favorables à un nombre important de productions végétales (dont les fourrages) qui sont de moins bonne qualité dans des régions plus méridionales du Québec.</p> <p>Les superficies agricoles en friche représentent un potentiel intéressant pour une mise en valeur par des productions végétales biologiques.</p> <p>Un tiers des entreprises de « grandes cultures » de la MRC sont certifiées biologiques.</p> <p>La MRC de Maria-Chapdelaine a sur son territoire la papetière et l'unité de cogénération PFR dont les rejets thermiques pourraient être valorisés comme énergie thermique pour le séchage de produits agricoles.</p>	<p>Après un pic à 33 entreprises en 2005, le nombre d'entreprises a décliné de 30 % entre 2005 et 2019 pour s'établir à 25.</p> <p>Les entreprises de « grandes cultures » vivent toujours des problèmes de relève.</p> <p>Les entreprises de « grandes cultures » vivent toujours des problèmes de recrutement de main-d'œuvre.</p> <p>Les CUMO (coopératives d'utilisation de main d'œuvre) ne sont pas assez développées.</p> <p>Le secteur des « grandes cultures » de la MRC est dans la moyenne basse provinciale. Les conditions pédoclimatiques nordiques ne sont pas économiquement favorables aux grandes cultures conventionnelles.</p> <p>La MRC de Maria-Chapdelaine n'a pas d'industries de transformation sur son territoire. La plus-value économique (valeur ajoutée) et sociale (emplois) de la transformation bénéficie à d'autres régions du Québec.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Des terres agricoles non cultivées (pentes, bas-fonds, etc.) pourraient être valorisées par la plantation d'arbres dans le cadre d'une compensation des émissions de GES par les activités agricoles de « grandes cultures ».</p> <p>La demande des marchés en céréales, oléagineux et légumineuses biologiques est en forte croissance.</p> <p>Écocert propose les certifications « Engagement Climat » (réduction des émissions de GES) et « Compensé Climat » (compensation des émissions de GES), qui répondent à une demande grandissante des consommateurs.</p> <p>La demande de pois jaunes pour l'extraction de protéines végétales servant à fabriquer les « végéburgers » est en pleine croissance. Les conditions pédoclimatiques nordiques conviennent bien à la culture du pois jaune.</p> <p>Le créneau d'excellence régional AgroBoréal fonctionne bien et peut permettre aux entreprises de se démarquer commercialement avec leurs productions végétales.</p> <p>Le marché international de foin déshydraté de qualité est toujours demandeur.</p> <p>Transition énergétique Québec (TEQ) dispose d'un généreux programme de subventions pour la valorisation des rejets thermiques industriels.</p> <p>Les entreprises privées peuvent bénéficier de subventions pour l'analyse et la concrétisation de projets liés à la valorisation des rejets thermiques industriels via le Fonds Écoleader et le programme Écopformance de TEQ.</p>	<p>D'autres régions agricoles du Québec font des efforts pour positionner leurs entreprises de « grandes cultures » sur le marché des produits certifiés biologiques.</p> <p>D'autres régions agricoles du Québec avec des conditions pédoclimatiques nordiques peuvent également se positionner sur le marché grandissant du pois jaune (ex : Abitibi). La Saskatchewan est déjà bien positionnée sur ce marché avec une production annuelle de 2 millions de tonnes.</p> <p>D'autres régions du Québec avec des conditions pédoclimatiques nordiques peuvent également se positionner sur le marché du foin de qualité déshydraté pour les marchés export.</p>

### 10.3 Productions animales – « Bétail de boucherie »

FORCES	FAIBLESSES
<p>Les conditions pédoclimatiques nordiques de la MRC permettent la production de fourrages de très bonne qualité.</p> <p>Elles permettent également la production d'intrants alimentaires typés « nordiques » qui pourraient démarquer la viande produite (ex : lin oléagineux pour la viande d'agneau, bœuf à l'herbe pour la viande bovine, porc fourrager).</p> <p>La MRC dispose de superficies agricoles suffisantes pour un développement significatif de la filière.</p> <p>Les terres agricoles de la MRC ne sont pas en surplus de phosphore → grande marge de manœuvre pour le développement des productions animales.</p>	<p>Entre 1997 et 2019, le nombre d'entreprises de la filière de la viande bovine a diminué de 55 % (56→25) et le nombre d'entreprises de la filière ovine a diminué de 33 % (6→4).</p> <p>Entre 2010 et 2019, le cheptel de bovin de boucherie a diminué de 26 % (4456 UA→3312 UA) et le cheptel ovine a diminué de 85 % (1465 UA→226 UA). Sur la même période, le cheptel de grands gibiers a diminué de 44 % (262 UA→148 UA).</p> <p>Il n'y a pas de producteurs certifiés biologiques dans cette filière.</p> <p>La MRC (et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean) ne dispose d'aucun abattoir sous inspection fédérale ou sous inspection provinciale pour l'abattage des bovins, des ovins et des grands gibiers. Cette situation est LE frein majeur au développement de la filière, voire un vrai risque pour sa survie.</p> <p>Les cheptels « de boucherie » de la MRC ne justifient pas à eux seuls l'investissement dans un abattoir quel qu'il soit.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Compte tenu des lacunes du système alimentaire conventionnel, la pandémie de COVID-19 a renforcé le goût du consommateur pour les circuits courts d'achat.</p> <p>La demande pour la viande certifiée biologique est en croissance marquée.</p> <p>La demande pour de la viande typée régionale + nordique existe.</p> <p>Le créneau d'excellence régional AgroBoréal fonctionne bien et peut permettre aux entreprises de se démarquer commercialement avec leurs productions carnées.</p> <p>Le créneau d'excellence régional AgroBoréal est doté d'une enveloppe de 20 millions de dollars pour le développement de projets innovants.</p> <p>L'« abattoir mobile » est une option documentée et réaliste (techniquement et économiquement) pour pallier l'absence d'installations d'abattage au niveau régional. Cette option serait viable dans le cadre d'une initiative commune des trois MRC du Lac-Saint-Jean.</p> <p>Chaque MRC du Lac-Saint-Jean dispose d'au moins une entreprise faisant de la découpe et du stockage froid à échelle semi-industrielle ou industrielle (complément indispensable à l'abattoir mobile).</p>	<p>Le marché des viandes bovines et ovines (dans une moindre mesure) est aux mains de grandes entreprises généralement hors Québec. Ces entreprises dictent en grande partie les conditions de marché en termes de prix.</p> <p>Les « petits » producteurs ne peuvent générer des profits motivants dans ces conditions (souvent des ventes à perte) : marchés conventionnels, viandes non démarquées, frais de transport pour abattage.</p> <p>D'autres régions du Québec sont déjà présentes sur le marché des viandes typées « régionales » (bœuf à l'herbe de l'Abitibi, agneau de Charlevoix).</p>

## 10.4 Petits fruits

FORCES	FAIBLESSES
<p><u>Bleuet :</u> Le bleuet nain est l'une des quatre productions végétales majeures de la MRC. Le secteur est très dynamique : les superficies en culture ont augmenté de 72 % entre 1997 et 2019. Le nombre d'entreprises a augmenté de 184 % entre 1997 et 2019. Le secteur est économiquement « fort » au niveau régional et au niveau provincial. La MRC reste le leader incontesté de la production de bleuet nain au Québec : 42 % des superficies provinciales en production, 46 % du nombre d'entreprises productrices au Québec, 42 % de la production provinciale.</p>	<p><u>Bleuet :</u> Le secteur est le fait d'un nombre important de petites entreprises de production. Le secteur du bleuet nain de la MRC de Maria-Chapdelaine est dynamique en termes de nombre d'entreprises mais les entreprises de ce secteur sont plus petites ou moins productives que celles des références régionales et provinciales. Les aménagements de nouvelles bleuetières ne prennent pas suffisamment en compte les bénéfices démontrés d'une approche de type « agroforesterie ». La production de bleuets est très tributaire de la pollinisation par les abeilles, dont les populations sont en déclin confirmé depuis plusieurs années. La production de bleuets ne mise pas assez sur l'utilisation des insectes pollinisateurs sauvages indigènes par des approches agro-environnementales pour le maintien et le développement de la biodiversité sur les territoires de production. Le secteur est vulnérable à une éventuelle dégradation du contexte commercial du marché international du bleuet. Le conflit quasi permanent entre les producteurs et les acheteurs transformateurs nuit au secteur.</p>
<p><u>Autres petits fruits :</u> Camerise : en développement avec un potentiel intéressant. Canneberge : la MRC est un acteur régional de premier plan, mais un acteur de second plan au niveau provincial. Autres petits fruits : en développement avec un potentiel intéressant. PFNL : potentiel territorial intéressant.</p>	<p><u>Autres petits fruits :</u> Camerise : atteinte d'un positionnement commercial stable et significatif encore problématique. Canneberge : la MRC est un acteur de second plan au niveau provincial. Autres petits fruits nordiques : secteur marginal et en encore en R&amp;D. PFNL : la filière n'a pas tenu ses promesses des années 2000 (manque de structuration et d'organisation).</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p><u>Bleuet :</u> Demande croissante des consommateurs pour du bleuet biologique. Intérêt croissant des marchés pour les « alicaments » = aliments bénéfiques pour la santé → richesse des bleuets en polyphénols.</p>	<p><u>Bleuet :</u> Les autres régions productrices au Québec sont en consolidation (moins d'entreprises, mais plus importantes, plus de superficies en production). La production de bleuets en corymbe hors Québec est en développement et menace les parts de marché du bleuet nain nordique. Le réchauffement climatique anticipé est une menace pour la production de bleuet nain (conditions environnementales, maladies et ravageurs).</p>
<p><u>Autres petits fruits :</u> Intérêt croissant des marchés pour les « alicaments » = aliments bénéfiques pour la santé → richesse des autres petits fruits nordiques en principes actifs bons pour la santé. Demande des consommateurs pour de nouveaux fruits originaux typés. Développement des circuits courts de commercialisation. PFNL : Demande croissante pour des produits originaux typés « nature » et « nordiques ».</p>	<p><u>Autres petits fruits :</u> Forte concurrence des fruits « magiques » (ex : goji) provenant d'Amérique du Sud et d'Asie distribués dans les magasins à grande surface. Productions et filières d'approvisionnement bien structurées avec des volumes significatifs. Marketing « exotique » bien rodé. PFNL : Concurrence d'autres filières mieux structurées avec de bons positionnements en grande distribution.</p>

## 10.5 Production de légumes

FORCES	FAIBLESSES
<p><u>Pomme de terre :</u> La filière de la pomme de terre de la MRC est une filière économiquement forte et dynamique, dans le peloton de tête au Québec. Elle bénéficie de très bonnes conditions phytosanitaires pour la filière de la pomme de terre de semence (zone géographique exempte de nombreuses maladies). Le volet pomme de terre de semence est le volet majeur de la filière.</p>	<p><u>Pomme de terre :</u> La filière repose principalement sur la pomme de terre de semence. Il n'y a aucune activité de transformation pour les productions du volet pomme de terre de consommation. Faible diversification de la filière relativement « monoproduit ».</p>
<p><u>Autres légumes :</u> Les productions maraîchères de la MRC sont le fait d'entreprises dynamiques bien organisées pour la mise en marché (intégration aux circuits des grandes chaînes ou circuits courts ou propre structure de mise en marché). Alliance stratégique avec des entreprises maraîchères hors territoire de la MRC pour la mise en marché. Forte proportion d'entreprises certifiées biologiques.</p>	<p><u>Autres légumes :</u> La filière compte encore peu d'entreprises. Même si certaines entreprises sont équipées de serres, les productions demeurent saisonnières. Pas de serres fonctionnant à l'année. Les entreprises ne peuvent bénéficier des meilleurs prix de vente en période hivernale. Le gaz naturel (pour le chauffage de serres) n'est pas disponible sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p><u>Pomme de terre :</u> Toujours une forte demande québécoise pour de la pomme de terre de semence garantie exempte de maladies. Diversification de l'offre en épicerie en termes d'espèces de pommes de terre de consommation et de types de conditionnement. Circuit court de vente possible par les entreprises productrices.</p>	<p><u>Pomme de terre :</u> D'autres régions québécoises bénéficient de territoires protégés pour la production de pommes de terre de semence exempte de maladies. Le réchauffement climatique anticipé pour les prochaines décennies représente un danger potentiel pour le statut phytosanitaire particulier de la région (émergence de phytopathologies actuellement cantonnées dans les zones méridionales du Québec).</p>

OPPORTUNITÉS	MENACES
<p><u>Autres légumes :</u>                      La Congèlerie Héritier (Normandin) a démontré la faisabilité technique de l'adaptation d'une chaîne de congélation de bleuets à d'autres productions végétales : camerise, gourgane. Cela peut être une opportunité intéressante pour les producteurs maraîchers du territoire.                      Forte demande en hausse (à l'année) pour des légumes produits localement, le plus souvent certifiés biologiques.                      La MRC de Maria-Chapdelaine a sur son territoire la papetière et l'unité de cogénération PFR dont les rejets thermiques pourraient être valorisés comme énergie thermique pour le chauffage de serres de production de légumes à l'année, y compris des légumes certifiés biologiques.                      Le site industriel est en zone urbaine (proximité de la clientèle locale).                      Transition énergétique Québec (TEQ) dispose d'un généreux programme de subventions pour la valorisation des rejets thermiques industriels.                      Les entreprises privées peuvent bénéficier de subventions pour l'analyse et la concrétisation de projets liés à la valorisation des rejets thermiques industriels via le Fonds Écoleader et le programme Écoperformance de TEQ.                      Hydro-Québec propose l'accès à un bloc énergétique pour le chauffage des serres à un tarif intéressant, en plus du bloc pour l'éclairage de photosynthèse.                      Le gouvernement du Québec veut doubler « rapidement » la superficie de serres au Québec.                      En l'absence de promoteur(s) majeur(s) identifié(s), d'autres modèles d'affaires sont techniquement et économiquement réalistes et à étudier.                      Le MAPAQ travaille à la mise en place d'un programme d'appui financier pour aider au doublement de la superficie de serres au Québec.</p>	<p><u>Autres légumes :</u>                      Les réseaux de distribution et de commercialisation conventionnels s'ouvrent de plus en plus aux légumes biologiques et aux productions locales et régionales. Cela pourrait décourager des initiatives entrepreneuriales locales et territoriales.                      D'autres régions du Québec vont se positionner pour augmenter leurs superficies de serres pour la production de légumes.                      D'autres régions du Québec vont se positionner pour saisir l'opportunité d'affaires créée par le nouvel engouement pour les circuits courts de commercialisation.</p>

## 10.6 Transformation

FORCES	FAIBLESSES
<p><u>Grandes cultures :</u> Les conditions pédoclimatiques nordiques sont favorables à un nombre important de productions végétales (dont les fourrages) qui sont de moins bonne qualité dans des régions plus méridionales du Québec. Un tiers des entreprises de « grandes cultures » de la MRC sont certifiées biologiques. La MRC de Maria-Chapdelaine a sur son territoire la papetière et l'unité de cogénération PFR dont les rejets thermiques pourraient être valorisés comme énergie thermique pour la transformation de produits agricoles.</p>	<p><u>Grandes cultures :</u> Aucune entreprise de transformation sur le territoire de la MRC. Il existe trois entreprises de transformation au Lac-Saint-Jean (une dans Domaine-du-Roy et deux dans Lac-Saint-Jean Est).</p>
<p><u>Bleuet :</u> La MRC reste le leader incontesté de la transformation du bleuet nain au Québec. Une nouvelle technologie « haute qualité » de transformation (déshydratation) a été développée et maîtrisée par une entreprise territoriale. Une technologie de congélation multi-espèces a été développée et maîtrisée par une entreprise territoriale.</p>	<p><u>Bleuet :</u> La transformation est encore majoritairement le fait de la congélation, sans plus-value ajoutée.</p>
<p><u>Pomme de terre :</u> La filière de la production de pomme de terre de la MRC est une filière économiquement forte et dynamique, dans le peloton de tête au Québec.</p>	<p><u>Pomme de terre :</u> Il n'y a aucune activité de transformation pour les productions du volet pomme de terre de consommation.</p>
<p><u>Lait :</u> La production laitière est le fait d'entreprises dynamiques en consolidation et en développement. La production laitière peut compter sur des fourrages de qualité ainsi que sur des intrants alimentaires « typés » nordiques (gourgane, lin oléagineux). Le nombre de producteurs laitiers certifiés biologiques est en constante augmentation.</p>	<p><u>Lait :</u> La transformation du lait est un secteur chroniquement sous-représenté sur le territoire de la MRC (une seule fromagerie sur les douze que compte la région).</p>
<p><u>Productions carnées :</u> Les conditions pédoclimatiques nordiques de la MRC permettent la production de fourrages de très bonne qualité. Elles permettent également la production d'intrants alimentaires typés « nordiques » qui pourraient distinguer la viande produite (ex : lin oléagineux pour la viande d'agneau, bœuf à l'herbe pour la viande bovine, porc fourrager).</p>	<p><u>Productions carnées :</u> Pas de producteurs certifiés biologiques. L'absence d'abattoir sous inspection fédérale ou sous inspection provinciale sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine ou sur celui de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un facteur très préjudiciable pour le développement de la filière du « bétail de boucherie », pouvant même remettre en cause sa survie.</p>

OPPORTUNITÉS	MENACES
<p><u>Grandes cultures :</u> Demande croissante des consommateurs pour des produits prêts à consommer biologiques typés « régionaux » et « nordiques ». Évolution rapide des habitudes de consommation. Engouement pour les farines pendant la pandémie. Développement des circuits courts de commercialisation → viabilité économique possible pour des unités de transformation de petite à moyenne capacité. Approche coopérative viable et soutenue financièrement par plusieurs programmes.</p>	<p><u>Grandes cultures :</u> Investissements importants pour des unités de transformation souhaitant se positionner sur les marchés de la grande distribution. Plusieurs régions ou provinces productrices sont déjà positionnées sur ce créneau.</p>
<p><u>Bleuet :</u> Demande croissante de produits typés (bio, régionaux, nordiques) prêts à consommer. Intérêt croissant du consommateur pour les « alicaments ».</p>	<p><u>Bleuet :</u> La pandémie a démontré la fragilité des marchés export (fermeture des frontières, contrôles renforcés).</p>
<p><u>Pomme de terre :</u> Demande croissante de produits typés (bio, régionaux, nordiques) prêts à consommer ou prêts à cuisiner.</p>	<p><u>Pomme de terre :</u> D'autres régions du Québec sont déjà fortement positionnées sur le marché du « prêt à consommer » et du « prêt à cuisiner » à base de pommes de terre.</p>
<p><u>Lait :</u> Développement de la vente de lait « en direct ». Demande croissante de produits typés (bio, régionaux, nordiques) comme les fromages et les yogourts. Développement des circuits courts de commercialisation.</p>	<p><u>Lait :</u> Possible saturation du marché (à vérifier). D'autres régions du Québec sont déjà fortement positionnées sur ce créneau. Entrée en force des fromages français sur le marché québécois depuis la signature de l'AECG.</p>
<p><u>Productions carnées :</u> La pandémie a démontré la fragilité du circuit conventionnel abattage – transformation – commercialisation. Intérêt grandissant du consommateur pour des viandes produites localement et régionalement et vendues en circuits courts. L'abattoir mobile est une option viable techniquement et économiquement dans le cadre d'une approche coopérative-pluri MRC régionale.</p>	<p><u>Productions carnées :</u> Malgré la démonstration de ses lacunes par la situation de pandémie, le circuit conventionnel abattage – transformation – commercialisation reste puissant aux mains de quelques grandes compagnies.</p>

## 10.7 Relève agricole et main d'œuvre agricole

FORCES	FAIBLESSES
<p>Depuis 2010, la MRC de Maria-Chapdelaine a réussi à freiner l'hémorragie démographique des années 2000 qui avait été significativement aggravée par la crise de l'industrie forestière.</p> <p>La participation de la MRC au programme régional « Ose le pays des bleuets » est bien implantée sur le territoire et prometteuse.</p> <p>La mise en place du programme AgriRelève en 2015 a permis à la MRC et à ses partenaires de traiter un nombre significatif de dossiers de relève agricole.</p> <p>La mise en place, par région, du programme ARTERRE en 2016, doit permettre de solutionner des situations de relève agricole non familiale.</p> <p>La région dispose de bons établissements d'enseignement technique agricole.</p>	<p>La MRC de Maria-Chapdelaine est toujours en déclin démographique, même si ce déclin est moins grave que dans les années 2000.</p> <p>La population de la MRC de Maria-Chapdelaine vieillit significativement plus vite que la population québécoise (exode des jeunes).</p> <p>Le secteur primaire est surreprésenté dans la MRC (14 % de la population active) par rapport au Québec (3 % de la population active).</p> <p>Les entreprises agricoles vivent toujours des problèmes de relève et de recrutement – rétention de main d'œuvre agricole.</p> <p>Les emplois agricoles et le travail en agriculture en général ne sont pas assez valorisés.</p> <p>Le plus grand risque pour l'agriculture de la MRC de Maria-Chapdelaine est le risque de décroissance forte de la démographie agricole sur le territoire.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>La pandémie de COVID-19 a modifié positivement la perception qu'a le grand public des agriculteurs (toujours présents et actifs pour nourrir la population malgré la situation) → opportunité de revaloriser le travail en milieu agricole.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a clairement démontré que l'agriculture contribue à la sécurité individuelle et collective au même titre que la santé et l'énergie.</p> <p>Les évolutions technologiques en agriculture rendent le secteur plus attrayant pour les jeunes générations.</p> <p>Les jeunes générations envisagent différemment l'agriculture (plus sociale, plus connectée, plus respectueuse de l'environnement et garante d'une certaine qualité de vie pour la communauté).</p> <p>De nouveaux marchés sont en développement (produits agricoles biologiques) et de nouveaux modèles d'affaires en émergence.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a généré un attrait certain chez les jeunes Québécois pour le travail (temporaire estival) dans les entreprises agricoles. La MRC doit tirer profit ce phénomène par des actions de rétention pour inciter ces jeunes à s'installer sur son territoire.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a généré un certain attrait de la « vie à la campagne » chez de jeunes familles vivant en milieu urbain. La MRC doit tirer profit ce phénomène par des actions d'attraction et de rétention pour inciter ces jeunes familles urbaines à s'installer sur son territoire.</p>	<p>Le vieillissement de la population des régions éloignées est général au Québec.</p> <p>L'exode des jeunes des régions éloignées vers les grands centres urbains est général au Québec.</p> <p>Les dossiers de relève agricole sont des dossiers lourds à traiter, particulièrement pour les relèves non familiales.</p> <p>Les engagements financiers sont significatifs et le risque financier est grand pour la relève.</p> <p>Le contexte économique actuel (accords commerciaux internationaux → pertes de revenu significatives) peut décourager des projets de relève.</p> <p>Une fois la situation de pandémie passée, le recours à la main d'œuvre agricole temporaire étrangère peut devenir la solution de facilité pour pallier les problèmes de recrutement et de rétention de la main d'œuvre agricole locale et régionale.</p> <p>De nombreuses MRC rurales tenteront de tirer profit du phénomène d'attrait chez les jeunes pour le travail en milieu agricoles et de « vie à la campagne » chez certaines jeunes familles urbaines.</p>

## 10.8 Communautaire - Social

FORCES	FAIBLESSES
<p>Un nombre important de personnes s'investissent pour favoriser la sécurité alimentaire sur l'ensemble du territoire. L'ensemble des municipalités sont couvertes par des services communautaires en sécurité alimentaire.</p> <p>Présence d'un réseau d'épiceries alternatives (Mistassini, Sainte-Elizabeth, Saint-Stanislas, Saint-Augustin, Notre-Dame-de-Lorette).</p> <p>Expérience et dynamisme des organismes sociocommunautaires territoriaux et régionaux.</p> <p>Implications majeures dans le milieu.</p> <p>Actions déjà entreprises de longue date ayant démontré leur pertinence sociale.</p> <p>Volonté forte de maillage logistique entre les producteurs territoriaux et les organismes sociocommunautaires territoriaux. Projets ambitieux et prometteurs.</p> <p>Crédibilité auprès des acteurs institutionnels.</p>	<p>Manque de coordination et d'harmonisation des programmes et des actions entre les organismes sociocommunautaires territoriaux et régionaux.</p> <p>Dédoublage de certains services.</p> <p>Manque de connaissances de la part de la population sur la saine alimentation et l'importance d'acheter local. Culture alimentaire à développer.</p> <p>Manque d'efficacité dans la récupération des produits alimentaires invendus et/ou déclassés des épiceries à bannière.</p> <p>Les projets communautaires ont de la difficulté à atteindre une capacité d'autofinancement car l'alimentation génère peu ou pas de marge de profit.</p> <p>Certains projets ont pu être mis en action grâce à un appui financier sous forme de subvention. Leur pérennité passe par une autonomie financière obtenue à moyen terme.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Optimiser le réseau de récupération des invendus comestibles et des produits déclassés.</p> <p>La situation de pandémie a démontré que le système alimentaire conventionnel n'était pas résilient. De nouveaux systèmes alimentaires alternatifs sont à construire.</p> <p>La situation de pandémie a démontré que l'agriculture et l'agroalimentaire contribuait à la sécurité individuelle et collective au même titre que la santé et l'énergie.</p> <p>La situation de pandémie a renforcé la solidarité sociale au niveau territorial.</p> <p>La situation de pandémie a démontré la nécessité de mettre sur pied de nouveaux modèles de collaboration sociale.</p> <p>La situation de pandémie a démontré la pertinence de l'autoproduction de fruits et légumes par les familles (jardins communautaires, potagers privés, agriculture urbaine).</p> <p>Le MAPAQ soutient l'agriculture urbaine comme voie prometteuse pour améliorer la qualité de vie, la durabilité ainsi que la sécurité alimentaire des collectivités. Le rapprochement entre la production et la consommation d'aliments est l'occasion de réduire l'empreinte écologique de notre alimentation tout en favorisant le développement économique local.</p> <p>Le gouvernement du Québec s'est résolument engagé sur la voie de l'autonomie alimentaire.</p>	<p>Essoufflement des bénévoles qui portent la plupart des initiatives en sécurité alimentaire.</p> <p>Hausse des prix des aliments.</p> <p>Essoufflement possible des « bonnes initiatives » et retour aux habitudes « faciles » une fois la situation de pandémie passée et ses impacts oubliés.</p> <p>Pour certains projets, arrêt des financements publics avant l'atteinte de l'autofinancement.</p>

## 10.9 Distribution et commercialisation

FORCES	FAIBLESSES
<p>Les grandes chaînes de distribution ont déjà ouvert leurs linéaires aux produits territoriaux et régionaux. Plusieurs entreprises du territoire sont parties prenantes dans des modèles alternatifs de distribution et de commercialisation viables : coopératives en circuits courts et coopératives s'étant intégrées aux circuits conventionnels. Développement significatif de vente « à la ferme ».</p>	<p>Les initiatives d'ampleur de systèmes alternatifs sont encore le fait du seul secteur des productions maraîchères. Les autres secteurs (lait, viandes) ont besoin d'entreprises de transformation pour se positionner sur ce créneau.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>La situation de pandémie a démontré que le système alimentaire conventionnel n'était pas résilient. De nouveaux systèmes alimentaires alternatifs plus résilients sont à construire au niveau territorial et régional. Ces initiatives s'inscrivent dans la politique québécoise d'autonomie alimentaire. Ces initiatives s'inscrivent dans une tendance forte qui répond aux besoins du citoyen en général, et du consommateur en particulier, d'évoluer dans un monde harmonieux et de s'alimenter sainement avec, de plus en plus, des produits qui ne soient plus industriellement anonymes mais typés territorialement et humainement et dont il soit fier.</p>	<p>Essoufflement possible et retour aux habitudes « faciles » une fois la situation de pandémie passée et ses impacts oubliés. Contre-attaque possible des grands acteurs du système alimentaire conventionnel pour améliorer la résilience de leur système et protéger leurs parts de marché. Pas encore de programme d'appui financier de la part du gouvernement.</p>

## 10.10 MRC de Maria-Chapdelaine

FORCES	FAIBLESSES
<p>Historiquement, dernier territoire « ouvert » de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dynamisme initial encore présent. Maîtrise partielle du déclin démographique. Participation active à des programmes de soutien à la relève agricole et de recrutement – rétention de la main d'œuvre agricole. Territoire vaste avec encore un bon potentiel d'aménagement de terres agricoles.</p> <p>Paysages variés et patrimoniaux attrayants. Réglementation contribuant à protéger la zone agricole. Solidité et dynamisme de la base entrepreneuriale agricole. Conditions pédoclimatiques nordiques favorables à des productions originales et typées (végétales et animales). Production agricole diversifiée.</p> <p>Bonne proportion d'entreprises agricoles certifiées biologiques. Pôle provincial de la production et de la congélation du bleuet nain. Bonnes initiatives de systèmes alternatifs de distribution et de commercialisation (productions maraîchères). Présence d'acteurs impliqués ou pouvant jouer un rôle accru pour appuyer le développement agricole et agroalimentaire. Bonne solidarité sociale au niveau territorial se traduisant par des initiatives d'agriculture communautaire et de couverture des besoins alimentaires.</p>	<p>Historiquement, territoire tourné vers l'extraction de matières premières et l'exportation de produits pas ou peu transformés. Marque encore l'économie agricole territoriale (sous-représentation chronique du secteur de la transformation agroalimentaire).</p> <p>Vieillessement significatif de la population. Déclin démographique toujours présent.</p> <p>Problèmes de relève agricole et de recrutement – rétention de la main d'œuvre agricole significatifs. Accès à la terre difficile pour la relève agricole.</p> <p>Secteur économique primaire sur-représenté.</p> <p>Aménagement de nouvelles terres agricoles encore « rustique » ne prenant pas suffisamment en compte les progrès et les avantages environnementaux de l'agroforesterie et de l'agroenvironnement (voir les bleuetières).</p> <p>Productivité de la filière du bleuet sous la moyenne provinciale.</p> <p>Nombre de producteurs-transformateurs trop faible.</p> <p>Dépendance économique marquée envers un nombre restreint de filières agricoles et agroalimentaires.</p> <p>Investissement insuffisant en R&amp;D de la filière laitière.</p> <p>Individualisme territorial se traduisant par la participation à un faible nombre de projets régionaux multi MRC d'ampleur.</p> <p>Existence de déserts alimentaires et de besoins en aide alimentaire.</p> <p>Manque d'événements permettant de faire rayonner l'agriculture territoriale.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Réseau d'intervenants et de services agricoles à proximité. Coop Nutrinor dynamique sur la voie de l'agriculture durable. Programme d'incitatif financier à la R&amp;D en entreprises agricoles toujours actif (Revenu Canada / RS&amp;DE). Émergence de régies alternatives en production laitière permettant aux entreprises d'améliorer leurs critères de performance. Contexte favorable à une revalorisation du travail en milieu agricole.</p> <p>Existence de l'option d'abattoir mobile à viabilité économique démontrée.</p> <p>Contexte très favorable à la mise en place d'un système alimentaire alternatif plus résilient que le système alimentaire traditionnel → implication des producteurs et des transformateurs territoriaux dans des circuits courts et de nouveaux modèles d'affaires.</p> <p>Intérêt croissant des consommateurs pour des produits locaux et régionaux à « visage humain », si possible biologiques.</p> <p>Intérêt croissant des marchés pour des produits « nordiques ».</p> <p>Notoriété de certaines productions, certaines entreprises et certains établissements territoriaux.</p> <p>Volonté exprimée par le gouvernement de parvenir à l'autonomie alimentaire du Québec.</p> <p>Programme du gouvernement pour doubler la superficie de serres au Québec (programme d'appuis financiers du MAPAQ en cours de préparation).</p> <p>Tarif préférentiel Hydro-Québec pour le chauffage des serres.</p> <p>Existence d'un important générateur de rejets thermiques industriels (PFR) sur le territoire → valorisation comme énergie « propre » pour le chauffage de serres et la transformation de produits agricoles. Généreux programmes d'appuis financiers pour la valorisation des rejets thermiques et la construction de serres.</p> <p>Nouveaux modèles d'affaires viables envisageables pour la production en serres.</p> <p>Appuis financiers fédéraux aux initiatives coopératives.</p>	<p>Situation géographique ne facilitants pas la mise en marché dans le cadre d'un système alimentaire <u>conventionnel</u>.</p> <p>Accaparement des terres par des non-agriculteurs.</p> <p>Augmentation de la valeur des terres agricoles.</p> <p>Rétention de main d'œuvre agricole problématique face aux salaires proposés par les autres secteurs d'activité.</p> <p>Impact très préjudiciable au revenu des producteurs laitiers des grands accords commerciaux internationaux signés par le Canada ces dernières années.</p> <p>Blocage pour les entreprises agricoles de l'accès au crédit d'impôt R&amp;D provincial (montant d'exclusion du budget Leitaio 2014).</p> <p>Absence d'abattoir (sous inspection fédérale ou provinciale) sur le territoire et en région, préjudiciable à la survie de la filière territoriale des « productions carnées ».</p> <p>De nombreux territoires ruraux du Québec mettront rapidement en œuvre des actions pour se positionner favorablement par rapport aux nouvelles tendances des marchés et bénéficier des politiques et programmes gouvernementaux d'atteinte de l'autonomie alimentaire.</p> <p>L'individualisme territorial de la MRC peut être un frein, voire un obstacle, à la concrétisation de projets « multi MRC » (ex : abattoir mobile).</p> <p>Menace potentielle à court et moyen terme du réchauffement climatique pour les filières agricoles territoriales en générale.</p> <p>Non disponibilité du gaz naturel sur le territoire. Peut décourager l'implantation de grands complexes serrioles intensifs commerciaux et d'importantes entreprises de transformation agroalimentaire.</p> <p>Menaces constantes sur l'industrie forestière envers laquelle la MRC a une forte dépendance économique.</p> <p>Secteur du papier en constant déclin face au développement du numérique et à la pression écologiste.</p>

## 11 VISION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE 2020-2025

### 11.1 *Vers une vision renouvelée du secteur agricole et agroalimentaire de Maria-Chapdelaine*

L'état de la situation agricole de la MRC de Maria-Chapdelaine et les attentes que les collectivités lui associent nécessitent des interventions s'appuyant sur une vision concertée. Ainsi, la vision qui a été retenue au regard du secteur agricole et agroalimentaire est soutenue par la volonté de doter la MRC de Maria-Chapdelaine d'un instrument qui permettrait de mieux appréhender les défis et les enjeux territoriaux et régionaux à venir. Pour cela, la MRC désire miser sur la concertation de tous les intervenants du secteur. Éclairées par l'ensemble des enjeux tant au plan national qu'au plan régional tels qu'énoncés dans les sections précédentes, et voulant projeter un nouveau modèle durable. La MRC de Maria-Chapdelaine énonce ci-dessous ses aspirations pour son agriculture et son agroalimentaire pour la période 2020-2025 :

*La MRC place au centre de ses stratégies d'occupation dynamique du territoire une agriculture durable qui contribue à sa vitalité socio-économique dans le respect de l'environnement.*

### 11.2 *Explication de l'énoncé de la vision*

#### **«La MRC...**

Signifie que l'ensemble des entités et des intervenants du milieu de Maria-Chapdelaine sont concernés par le secteur agricole et agroalimentaire.

#### **...place au centre des stratégies d'occupation dynamique du territoire...**

Signifie que l'agriculture, comme secteur d'activités, figure comme principale préoccupation dans une perspective d'occupation dynamique du territoire.

#### **...une agriculture durable...**

Signifie qu'elle est une agriculture économiquement rentable, socialement équitable et environnementalement responsable.

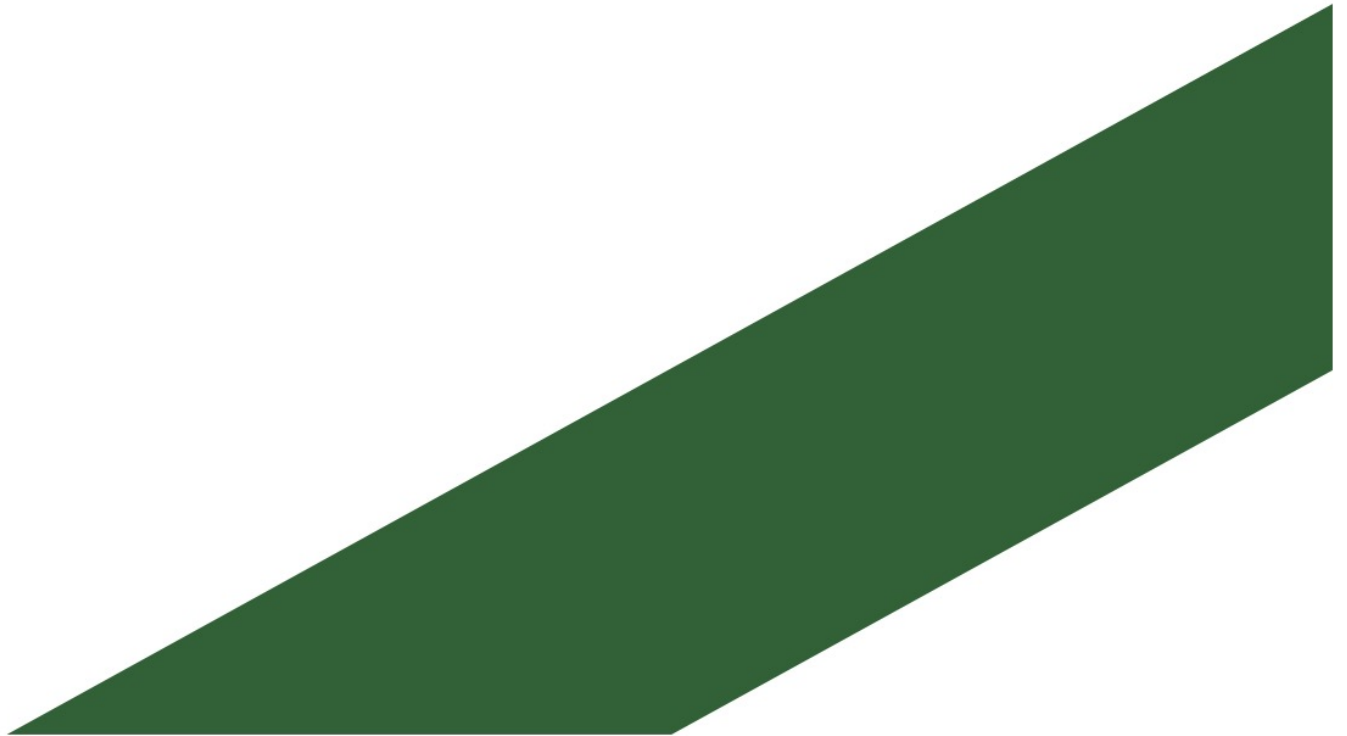
#### **...qui contribue à la vitalité socio-économique du territoire...**

Signifie que le développement agricole génère des retombées au profit de l'avancement social et économique de la MRC de Maria-Chapdelaine.

#### **....dans le respect de l'environnement»**

Signifie que l'agriculture de la MRC doit considérer l'environnement comme un bien que lui confie la communauté dans son ensemble et qu'elle doit l'aménager en veillant à sa pérennité. Le respect de l'environnement se fait par la poursuite des pratiques écoresponsables au sein des exploitations agricoles.

# PLAN D'ACTION



PLAN D'ACTION

## 12 AXES, ORIENTATIONS ET ACTIONS DU PDAA 2020-2025

Les axes et les orientations ont été discutés et validés avec les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire de la MRC de Maria Chapdelaine lors de trois séances de discussion virtuelles (seule solution satisfaisante afin de respecter les mesures de distanciation sociale préconisée par la Santé publique). Ces discussions virtuelles avec les acteurs du milieu ont permis d'établir une liste d'actions par orientation. Ces actions ont ensuite été analysées, critiquées, redéfinies et reformulées par le comité technique et soumises au comité directeur.

Globalement, le PDAA 2020-2025 comporte 4 axes, 13 orientations et 50 actions, dont les détails sont fournis dans les pages suivantes.

### 12.1 Axes et orientations

#### 12.1.1 Axe 1 : Gouvernance

CODE		<b>GOUVERNANCE</b>
		<i>Relation entre les acteurs présents sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et leurs capacités d'intervenir dans la réalisation du PDAA</i>
G	1	<b>Orientation 1</b> : Spécifier le leadership et l'engagement de la MRC dans le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire → 7 actions
G	2	<b>Orientation 2</b> : Optimiser l'implication des élus et du personnel de la MRC → 2 actions
G	3	<b>Orientation 3</b> : Reconnaître le rôle des acteurs → 2 actions

#### 12.1.2 Axe 2 : Promotion

CODE		<b>PROMOTION</b>
		<i>Mettre en place une stratégie de communication et d'interventions pour valoriser l'industrie agricole et agroalimentaire</i>
P	1	<b>Orientation 1</b> : Valoriser le rôle social et le rôle économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire → 3 actions
P	2	<b>Orientation 2</b> : Valoriser le territoire → 3 actions

### 12.1.3 Axe 3 : Soutien

		<b>SOUTIEN</b>
<b>CODE</b>		<i>Agir dans un rôle d'acquisition et de partage d'informations, de soutien et d'encadrement des entreprises agricoles et agroalimentaires pour le développement de l'industrie</i>
S 1		<b>Orientation 1 : Assurer la disponibilité de la main d'œuvre → 5 actions</b>
S 2		<b>Orientation 2 : Appuyer le processus de relève → 2 actions</b>
S 3		<b>Orientation 3 : Appuyer les productions agricoles → 3 actions</b>
S 4		<b>Orientation 4 : Accroître la transformation des produits agricoles → 5 actions</b>
S 5		<b>Orientation 5 : Favoriser la diversification → 4 actions</b>
S 6		<b>Orientation 6 : Appuyer les pratiques agroenvironnementales → 5 actions</b>

### 12.1.4 Axe 4 : Innovation

		<b>INNOVATION</b>
<b>CODE</b>		<i>Vulgariser des méthodes et des technologies innovantes pour améliorer les pratiques agricoles et agroalimentaires</i>
I 1		<b>Orientation 1 : Favoriser la recherche et le développement → 5 actions</b>
I 2		<b>Orientation 2 : Appuyer l'innovation pour renforcer la sécurité alimentaire → 4 actions</b>

## 12.2 Axes, orientations et actions

Les pages suivantes présentent de façon détaillée les actions du PDAA 2020-2025 par axe et orientation.

De façon à ne pas alourdir inutilement cette présentation, les codes suivants ont été établis en termes d'échelle spatiale de réalisation des actions et de budget annuel par action :

<b>Légendes :</b>			
MRC de Maria-Chapdelaine	△	< 5000 \$	\$
Inter MRC Lac St-Jean	∞	5000 à 10000 \$	\$\$
Région Saguenay Lac St-Jean	○	10000 à 50000 \$	\$\$\$
		> 50000 \$	\$\$\$\$

Un second tableau reprenant les orientations et les actions de l'axe étudié expose des « pistes » concrètes par action présentée.

## 12.2.1 Gouvernance

PDAA 2020-2025					ÉCHÉANCIER		BUDGET ANNUEL	PARTENAIRE(S)
CODE	GOUVERNANCE		ÉCHELLE	RESPONSABLE	DÉBUT	FIN		
	<i>Relation entre les acteurs présents sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et leurs capacités d'intervenir dans la réalisation du PDAA.</i>							
G	1	<b>Orientation 1 : Spécifier le leadership et l'engagement de la MRC dans le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire → 7 actions</b>						
actions	1-1	<i>Mettre en œuvre le PDAA 2020-2025.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$\$	Municipalités, MAPAQ, UPA, Table agro
	1-2	<i>Assurer l'intégration des orientations au schéma d'aménagement.</i>	△	MRC	2021	2025	\$	Municipalités, MAPAQ, UPA
	1-3	<i>Harmoniser les planifications issues de la MRC.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$	Municipalités
	1-4	<i>Impliquer le CCA dans la mise en œuvre et le suivi du PDAA.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$	Municipalités
	1-5	<i>Réviser et développer des outils techniques et financiers de la MRC pour appuyer le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$	MAPAQ, UPA, Table agro
	1-6	<i>Contribuer au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire régional.</i>	○	MRC	2021	2025	\$\$	MRC 02, MAPAQ, UPA, Table agro
	1-7	<i>Soutenir des revendications issues d'une concertation locale et régionale.</i>	○	MRC	2021	2025	\$	MRC 02, UPA
G	2	<b>Orientation 2 : Optimiser l'implication des élus et du personnel de la MRC → 2 actions</b>						
actions	2-1	<i>Produire annuellement un bilan des interventions concernant l'agriculture et l'agroalimentaire de la MRC.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$	Municipalités, MAPAQ, UPA, Table agro
	2-2	<i>Réévaluer les ressources requises à la mise en œuvre des interventions liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire.</i>	△	MRC	2022	2025	\$\$	MAPAQ, UPA
G	3	<b>Orientation 3 : Reconnaître le rôle des acteurs → 2 actions</b>						
actions	3-1	<i>Promouvoir le PDAA auprès des partenaires impliqués.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$	Municipalités, MAPAQ, UPA, Table agro
	3-2	<i>Valider l'implication des partenaires dans la mise en œuvre des actions du PDAA.</i>	△	MRC	2021	2025	\$	Municipalités, MAPAQ, UPA, Table agro

• MRC de Maria-Chapdelaine - PDAA 2020-2025 •

CODE	GOUVERNANCE		PISTES
	<i>Relation entre les acteurs présents sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et leurs capacités d'intervenir dans la réalisation du PDAA.</i>		
G	1	<b>Orientation 1 : Spécifier le leadership et l'engagement de la MRC dans le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire → 7 actions</b>	
actions	1-1	<i>Mettre en œuvre le PDAA 2020-2025.</i>	Appuyer des stratégies favorisant les activités agricoles et agroforestières.
	1-2	<i>Assurer l'intégration des orientations au schéma d'aménagement.</i>	Implication du responsable du PDAA dans l'établissement du schéma d'aménagement.
	1-3	<i>Harmoniser les planifications issues de la MRC.</i>	Harmoniser les différents plans de développement en foresterie, agroforesterie, agriculture et tourisme concernant les TPI. Mettre à contribution les comités déjà existants. Élaborer une stratégie globale harmonisée de développement des potentiels et des projets en TPI.
	1-4	<i>Impliquer le CCA dans la mise en œuvre et le suivi du PDAA.</i>	Dégager un budget pour le CCA et former une équipe de soutien MRC pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.
	1-5	<i>Réviser et développer des outils techniques et financiers de la MRC pour appuyer le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</i>	Mettre en place une base de données des terres agricoles abandonnées avec mises à jour. Créer un fonds de fonciers agricoles à l'intention des relèves et des nouveaux entrepreneurs. Améliorer les outils du service de développement économique afin de mieux répondre aux attentes de la clientèle agricole.
	1-6	<i>Contribuer au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire régional.</i>	Reconnaître le comité technique conjoint formé par les trois MRC du Lac-Saint-Jean pour la réalisation de projets régionaux communs. Renforcer la collaboration avec la Table Agroalimentaire Saguenay-Lac-Saint-Jean pour mettre en valeur l'offre agrotouristique du territoire. Siéger sur la stratégie sectorielle en agroalimentaire.
	1-7	<i>Soutenir des revendications issues d'une concertation locale et régionale.</i>	Mettre à contribution les élus provinciaux et fédéraux de la région pour soutenir des revendications de l'UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean.
G	2	<b>Orientation 2 : Optimiser l'implication des élus et du personnel de la MRC → 2 actions</b>	
actions	2-1	<i>Produire annuellement un bilan des interventions concernant l'agriculture et l'agroalimentaire de la MRC.</i>	Analyses critiques documentées du bilan sur la base des plans d'actions et des bilans de tous les départements de la MRC.
	2-2	<i>Réévaluer les ressources requises à la mise en œuvre des interventions liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire.</i>	Analyses critiques documentées du bilan RH et des moyens financiers sur la base des plans d'actions et des bilans de tous les départements de la MRC.
G	3	<b>Orientation 3 : Reconnaître le rôle des acteurs → 2 actions</b>	
actions	3-1	<i>Promouvoir le PDAA auprès des partenaires impliqués.</i>	Rencontrer les conseils municipaux et les instances pertinentes afin de leur présenter le PDAA et de définir leur rôle dans la réalisation du PDAA. Organiser des journées de sensibilisation / formation, des visites, des congrès, pour les administrations municipales.
	3-2	<i>Valider l'implication des partenaires dans la mise en œuvre des actions du PDAA.</i>	Analyses critiques documentées du bilan annuel sur la base des plans d'actions. Rétroactions.

## 12.2.2 Promotion

PDAA 2020-2025				ÉCHÉANCIER		BUDGET ANNUEL	PARTENAIRE(S)
CODE	PROMOTION	ÉCHELLE	RESPONSABLE	DÉBUT	FIN		
	<i>Mettre en place une stratégie de communication et d'interventions pour valoriser l'industrie agricole et agroalimentaire.</i>						
P 1	<b>Orientation 1 : Valoriser le rôle social et le rôle économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire → 3 actions.</b>						
actions	1-1 <i>Démontrer le rôle social de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</i>	∞	MRC	2021	2023	\$\$\$	MRC Lac-Saint-Jean Est et MRC du Domaine-du-Roy, Table agro, UPA, MAPAQ
	1-2 <i>Démontrer le rôle économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</i>	∞	MRC	2021	2023	\$\$\$	MRC Lac-Saint-Jean Est et MRC du Domaine-du-Roy, Table agro, UPA, MAPAQ
	1-3 <i>Valoriser la profession d'agriculteur(trice).</i>	∞	MRC	2021	2023	\$\$\$	MRC Lac-Saint-Jean Est et MRC du Domaine-du-Roy, Table agro, UPA, MAPAQ
P 2	<b>Orientation 2 : Valoriser le territoire → 3 actions</b>						
actions	2-1 <i>Promouvoir le cadre de vie de la MRC de Maria-Chapdelaine.</i>	∞	MRC	2021	2023	\$\$\$	MRC Lac-Saint-Jean Est et MRC du Domaine-du-Roy, Table agro, UPA, MAPAQ, Place aux jeunes, avec agence de communication
	2-2 <i>Démontrer et promouvoir les occasions d'affaires.</i>	∞	MRC	2021	2025	\$\$\$	MRC Lac-Saint-Jean Est et MRC du Domaine-du-Roy, Table agro, UPA, MAPAQ, Place aux jeunes, avec agence de communication
	2-3 <i>Encourager l'adhésion aux pratiques agricoles durables.</i>	⊆	MRC	2021	2025	\$\$\$	MAPAQ, UPA, Nutrinor, CQDD, Table agro

CODE		PROMOTION	PISTES
		<b>Mettre en place une stratégie de communication et d'interventions pour valoriser l'industrie agricole et agroalimentaire.</b>	
P	1	<b>Orientation 1 : Valoriser le rôle social et le rôle économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire → 3 actions.</b>	
actions	1-1	<i>Démontrer le rôle social de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</i>	En collaboration avec les partenaires, la MRC met en place une stratégie et des actions de communication « grand public » (à l'échelle de la région et de la province) pour valoriser le rôle social et le rôle économique de l'agriculture régionale. Promouvoir le rôle majeur dans la sécurité alimentaire individuelle et collective. Promouvoir l'agriculture comme moteur majeur de développement social et économique.
	1-2	<i>Démontrer le rôle économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</i>	Lancer et soutenir des activités de sensibilisation et de découverte du métier d'agriculteur(trice) pour les élèves du primaire et du secondaire. Collaborer à la présentation de l'agriculture par des entrepreneurs agricoles exemplaires. Collaborer à l'organisation de visites d'entreprises agricoles. Collaborer à l'organisation de stages en entreprises agricoles. Diffuser des capsules vidéos et des baladodiffusions.
	1-3	<i>Valoriser la profession d'agriculteur(trice).</i>	
P	2	<b>Orientation 2 : Valoriser le territoire → 3 actions</b>	
actions	2-1	<i>Promouvoir le cadre de vie de la MRC de Maria-Chapdelaine.</i>	Dans le cadre d'une stratégie de communication commune avec les partenaires : Valoriser le territoire pour attirer de nouveaux résidents. Valoriser le travail en entreprise agricole. Valoriser l'entreprise agricole.
	2-2	<i>Démontrer et promouvoir les occasions d'affaires.</i>	Solliciter les partenaires pour publiciser les histoires à succès des secteurs agricoles régionaux par une stratégie de communication commune.
	2-3	<i>Encourager l'adhésion aux pratiques agricoles durables.</i>	Promouvoir le Pacte d'agriculture durable de Nutrinor. Promouvoir le Plan d'agriculture durable du MAPAQ. Agir sur les trois fronts du développement durable : écologiquement supportable, socialement équitable et économiquement viable. Promouvoir les services écologiques rendus à la communauté par l'agriculture. Sensibiliser la communauté à une alimentation saine et à l'autonomie alimentaire. Vulgariser l'agriculture urbaine (principes, objectifs, pratiques). Promouvoir l'agriculture urbaine (principes, objectifs, pratiques). Former les citoyens à la pratique de l'agriculture urbaine, favoriser des maillages locaux et territoriaux.

### 12.2.3 Soutien

PDAA 2020-2025				ÉCHÉANCIER		BUDGET ANNUEL	PARTENAIRE(S)	
CODE	SOUTIEN	ÉCHELLE	RESPONSABLE	DÉBUT	FIN			
	<i>Agir dans un rôle d'acquisition et de partage d'informations, de soutien et d'encadrement des entreprises agricoles et agroalimentaires pour le développement de l'industrie.</i>							
S 1	<b>Orientation 1 : Assurer la disponibilité de la main d'œuvre → 5 actions</b>							
actions	1-1	Contribuer au programme Travailleur de rang.	∞	MRC, UPA	2021	2025	\$	MRC Lac-Saint-Jean, MAPAQ, UPA
	1-2	Adhérer à la formation au programme Sentinelle pour le personnel concerné de la MRC.	△	MRC	2021	2022	\$\$	MAPAQ, UPA
	1-3	Faciliter l'accueil de la main-d'œuvre agricole saisonnière et permanente.	△	MRC, Villes et municipalités locales	2022	2023	\$\$	MAMH, MAPAQ
	1-4	Renforcer les services de coopérative de main-d'œuvre agricole de remplacement sur le territoire.	∞	MRC, UPA	2021	2023	\$\$	MRC Lac-Saint-Jean, MAPAQ, UPA, Emploi Québec
	1-5	Lancer une stratégie de soutien et de coaching des entreprises agricoles.	∞	MRC	2022	2023	\$\$\$\$	MRC Lac-Saint-Jean, MAPAQ, UPA, Emploi Québec, GMA Sag Lac
S 2	<b>Orientation 2 : Appuyer le processus de relève → 2 actions</b>							
actions	2-1	Poursuivre la stratégie Agri-relève.	∞	MRC	2021	2025	\$\$\$	Agri-relève, SADC, UPA, MAPAQ et autres partenaires
	2-2	Assurer le déploiement du programme Arterre.	∞	MRC	2021	2025	\$\$	ArTerre, UPA, MAPAQ, MRC 02
S 3	<b>Orientation 3 : Appuyer les productions agricoles → 3 actions</b>							
actions	3-1	Consolider les productions phares.	△	MRC	2021	2025	\$\$	MAPAQ, UPA, Table agro
	3-2	Maintenir les protections phytosanitaires.	△	MRC	2021	2025	\$\$	MAPAQ, UPA, Table agro
	3-3	Faciliter l'implantation de productions émergentes.	△	MRC	2022	2025	\$\$\$	MAPAQ, UPA, Table agro

• MRC de Maria-Chapdelaine - PDAA 2020-2025 •

actions	S 4	<b>Orientation 4 : Accroître la transformation des produits agricoles → 5 actions</b>						
	4-1	<i>Exercer une veille sur le développement d'occasions applicables en transformation.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$	UPA, MAPAQ
	4-2	<i>Évaluer les projets de mutualisation de transport agroalimentaire.</i>	○	MRC	2022	2025	\$	MRC 02, MAPAQ, UPA, Table agro
	4-3	<i>Appuyer et accompagner les projets d'abattoir de proximité.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$	MAPAQ, UPA, Table agro
	4-4	<i>Contribuer à un projet d'abattoir mobile.</i>	∞	MRC	2021	2023	\$\$\$\$	MRC Lac-Saint-Jean, MAPAQ, UPA, Table agro, Nutrinor
	4-5	<i>Favoriser le regroupement de producteurs, de transformateurs, et de distributeurs.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$	Table agro, UPA, MAPAQ, Créneau Agroboreál
actions	S 5	<b>Orientation 5 : Favoriser la diversification → 4 actions</b>						
	5-1	<i>Appuyer les entreprises dans le développement de pratiques agrotouristiques.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$	Table agro
	5-2	<i>Accompagner les promoteurs et les entreprises collectives dans leurs projets de production et de commercialisation.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$	Table agro, UPA, MAPAQ, Créneau Agroboreál
	5-3	<i>Établir, avec les partenaires, une stratégie favorisant l'achat local.</i>	∞	MRC	2022	2025	\$\$\$	MRC Lac-Saint-Jean, MAPAQ, UPA, Table agro, Créneau Agroboreál
	5-4	<i>Contribuer à l'extension des superficies agricoles, agroforestières et forestières.</i>	△	MRC, municipalités locales	2021-2022	2025	\$\$\$	MAPAQ, UPA
actions	S 6	<b>Orientation 6 : Appuyer les pratiques agroenvironnementales → 5 actions</b>						
	6-1	<i>Démontrer les services écologiques rendus par l'agriculture à la communauté et les évaluer en termes monétaires.</i>	∞	MRC, UQAC	2022	2023	\$\$\$\$	MRC Lac-Saint-Jean, MAPAQ, UPA, Créneau Agroboreál
	6-2	<i>Soutenir les entreprises dans l'application et le respect des lois et règlements.</i>	△	MRC, municipalités locales	2021	2025	\$\$\$	UPA, MAPAQ, GMA Saguenay-Lac-Saint-Jean
	6-3	<i>Collaborer au projet de territoire BIO.</i>	∞	MRC	2022	2025	\$\$	MRC Lac-Saint-Jean, MAPAQ, UPA, Table agro
	6-4	<i>Sécuriser le réseau routier par des pratiques agricoles reconnues.</i>	△	MRC	2022	2024	\$\$\$	Municipalités, MAPAQ, Transport Québec, UPA
	6-5	<i>Contribuer à la protection des sols et des milieux humides et hydriques.</i>	△	MRC, OBV Lac Saint-Jean, Comité BV Rivière Ticouapé	2022	2025	\$\$\$	Municipalités, MAPAQ, MELCC, UPA

CODE	SOUTIEN		PISTES
	<i>Agir dans un rôle d'acquisition et de partage d'informations, de soutien et d'encadrement des entreprises agricoles et agroalimentaires pour le développement de l'industrie.</i>		
S 1	<b>Orientation 1 : Assurer la disponibilité de la main d'œuvre → 5 actions</b>		
actions	1-1	<i>Contribuer au programme Travailleur de rang.</i>	Constituer et publiciser un bottin des personnes ressources avec les partenaires. Mettre en place une stratégie de soutien (MRC) impliquant les agriculteurs de la MRC. Favoriser les réunions informelles entre les agriculteurs et le système d'entraide « à l'ancienne ».
	1-2	<i>Adhérer à la formation au programme Sentinelle pour le personnel concerné de la MRC.</i>	Identifier le personnel stratégique et former une cohorte "Sentinelle".
	1-3	<i>Faciliter l'accueil de la main-d'œuvre agricole saisonnière et permanente.</i>	Travailler en collaboration avec les municipalités pour une adaptation des règlements municipaux dans le cadre de l'accueil de MO agricole saisonnière. Collaboration avec Porte ouverte sur le lac pour faciliter l'intégration.
	1-4	<i>Renforcer les services de coopérative de main-d'œuvre agricole de remplacement sur le territoire.</i>	Appuyer et renforcer la coopérative de main d'œuvre agricole de remplacement.
	1-5	<i>Lancer une stratégie de soutien et de coaching des entreprises agricoles.</i>	Mettre en place un programme d'appui financier au soutien de type "coaching", plan stratégique, psychologue organisationnel, gestion des RH avec les partenaires.
S 2	<b>Orientation 2 : Appuyer le processus de relève → 2 actions</b>		
actions	2-1	<i>Poursuivre la stratégie Agri-relève.</i>	Appuyer les initiatives non conventionnelles de relève après analyse. Relance des partenaires.
	2-2	<i>Assurer le déploiement du programme Arterre.</i>	Renforcer le programme Arterre. Assurer la promotion et la diffusion de l'information.
S 3	<b>Orientation 3 : Appuyer les productions agricoles → 3 actions</b>		
actions	3-1	<i>Consolider les productions phares.</i>	Lait, bleuet, pomme de terre et céréales et oléagineux. Adhérer à la Politique bioalimentaire 2018-2025 du Québec. Étudier l'adaptation des moyens de formation professionnelle à la variété des productions régionales.
	3-2	<i>Maintenir les protections phytosanitaires.</i>	Bleuet et pomme de terre.
	3-3	<i>Faciliter l'implantation de productions émergentes.</i>	Camerise et canneberge. Légumineuses et protéagineux. Adhérer à la Politique bioalimentaire 2018-2025 du Québec

• MRC de Maria-Chapdelaine - PDAA 2020-2025 •

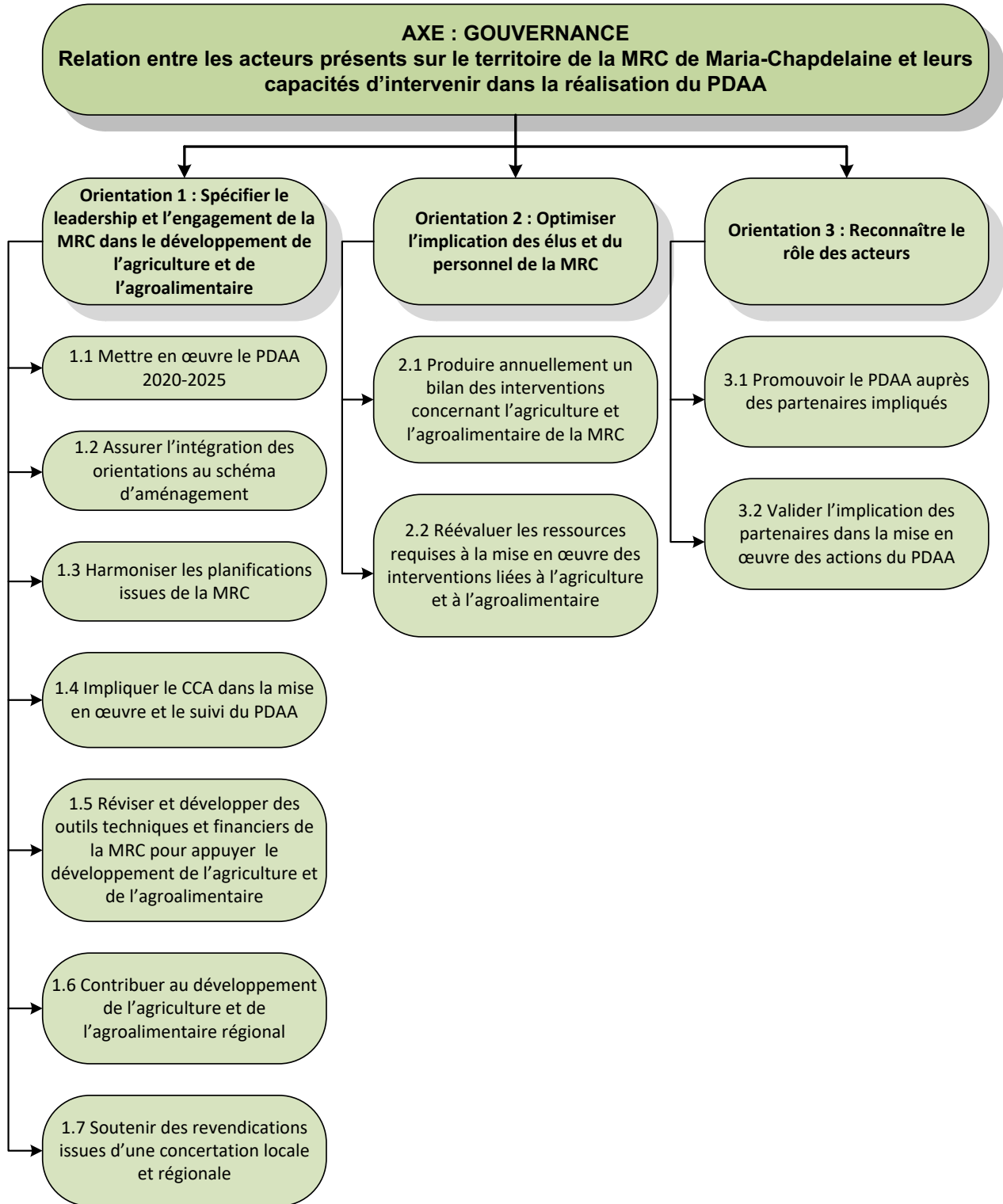
<b>S 4</b>	<b>Orientation 4 : Accroître la transformation des produits agricoles → 5 actions</b>		
actions	4-1	<i>Exercer une veille sur le développement d'occasions applicables en transformation.</i>	Collaboration avec les partenaires.
	4-2	<i>Évaluer les projets de mutualisation de transport agroalimentaire.</i>	Appuyer les réseaux de distribution locale, territoriale et régionale (vente en ligne, points de chute, etc.) avec les partenaires.
	4-3	<i>Appuyer et accompagner les projets d'abattoir de proximité.</i>	Appuyer et accompagner les abattoirs de proximité vers d'éventuels développements
	4-4	<i>Contribuer à un projet d'abattoir mobile.</i>	Effectuer avec les partenaires une mission dans le nord Est des É-U pour observer et suivre sur le terrain des abattoirs mobiles en opération (technique, modèles d'affaires, etc.). Réaliser l'étude de faisabilité complète avec plan d'affaires et entité de gestion d'un abattoir mobile régional (multi espèces) conforme provincial ou fédéral en collaboration avec les partenaires.
	4-5	<i>Favoriser le regroupement de producteurs, de transformateurs, et de distributeurs.</i>	Appuyer les approches collectives (production, commercialisation). Appuyer les réseaux de distribution locale, territoriale et régionale (vente en ligne, points de chute, etc.) avec les partenaires. Adhérer à la Politique bioalimentaire 2018-2025 du Québec.
<b>S 5</b>	<b>Orientation 5 : Favoriser la diversification → 4 actions</b>		
actions	5-1	<i>Appuyer les entreprises dans le développement de pratiques agrotouristiques.</i>	Collaboration étroite avec les initiatives de la Table agroAlimentaire. Encourager les initiatives de création de kiosques à la ferme.
	5-2	<i>Accompagner les promoteurs et les entreprises collectives dans leurs projets de production et de commercialisation.</i>	Collaboration étroite avec les initiatives de la Zone boréale. Adhérer à la Politique bioalimentaire 2018-2025 du Québec.
	5-3	<i>Établir, avec les partenaires, une stratégie favorisant l'achat local.</i>	Encourager l'utilisation de produits locaux sains dans les cantines et les cafétérias en collaboration avec la Table agroalimentaire (agriculture urbaine et agriculture rurale).
	5-4	<i>Contribuer à l'extension des superficies agricoles, agroforestières et forestières.</i>	Actualiser l'étude de caractérisation de l'utilisation des sols 2017 pour identifier les fonciers potentiellement exploitables (agricoles abandonnés, forestiers, autres). Valider le potentiel du foncier exploitable.  Développer un outil permettant d'identifier et de connaître les anciennes terres agricoles non valorisées pour motiver les remises en culture (entrepreneur existant ou nouvel entrepreneur) ou en reboisement.  Promouvoir l'utilisation des anciennes terres agricoles non valorisées ayant un potentiel de développement agricole, agroforestier et forestier. Assurer et faciliter l'accès aux terres agricoles ayant un potentiel de développement par la création d'une banque de fonciers agricoles.
<b>S 6</b>	<b>Orientation 6 : Appuyer les pratiques agroenvironnementales → 5 actions</b>		
actions	6-1	<i>Démontrer, caractériser et quantifier monétairement les services écologiques rendus par l'agriculture à la communauté.</i>	Impliquer les partenaires pour une étude caractérisée et une quantification monétaire des services écologiques rendus par l'agriculture à la communauté.
	6-2	<i>Soutenir les entreprises dans l'application et le respect des lois et règlements.</i>	Collaboration avec le CCA, les services d'urbanisme, les inspecteurs municipaux, les conseillers agricoles pour le respect et l'application des bandes riveraines et des distances séparatrices par exemple (programmes, règlements, lois).
	6-3	<i>Collaborer au projet de territoire BIO.</i>	Identifier le potentiel "bio" du territoire de la MRC. S'associer aux partenaires pour la promotion du projet de territoire bio.
	6-4	<i>Sécuriser le réseau routier par des pratiques agricoles reconnues.</i>	Coordonner un comité de travail hivernal pour maintenir et développer des infrastructures routières sécuritaires en hiver (ex : comité de travail brise-vent).
	6-5	<i>Contribuer à la protection des sols et des milieux humides et hydriques.</i>	Contribuer aux travaux de l'OBV et du Comité de BV de la Rivière Ticouapé.

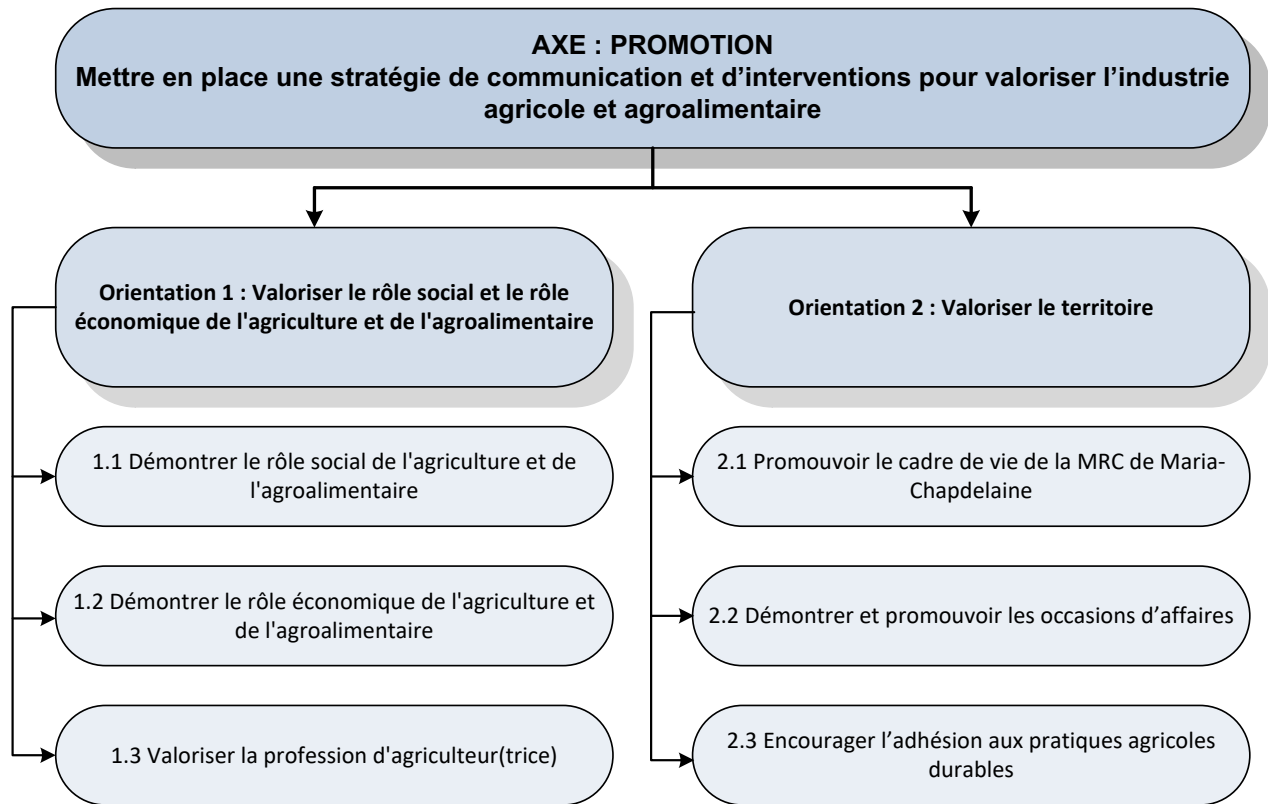
## 12.2.4 Innovation

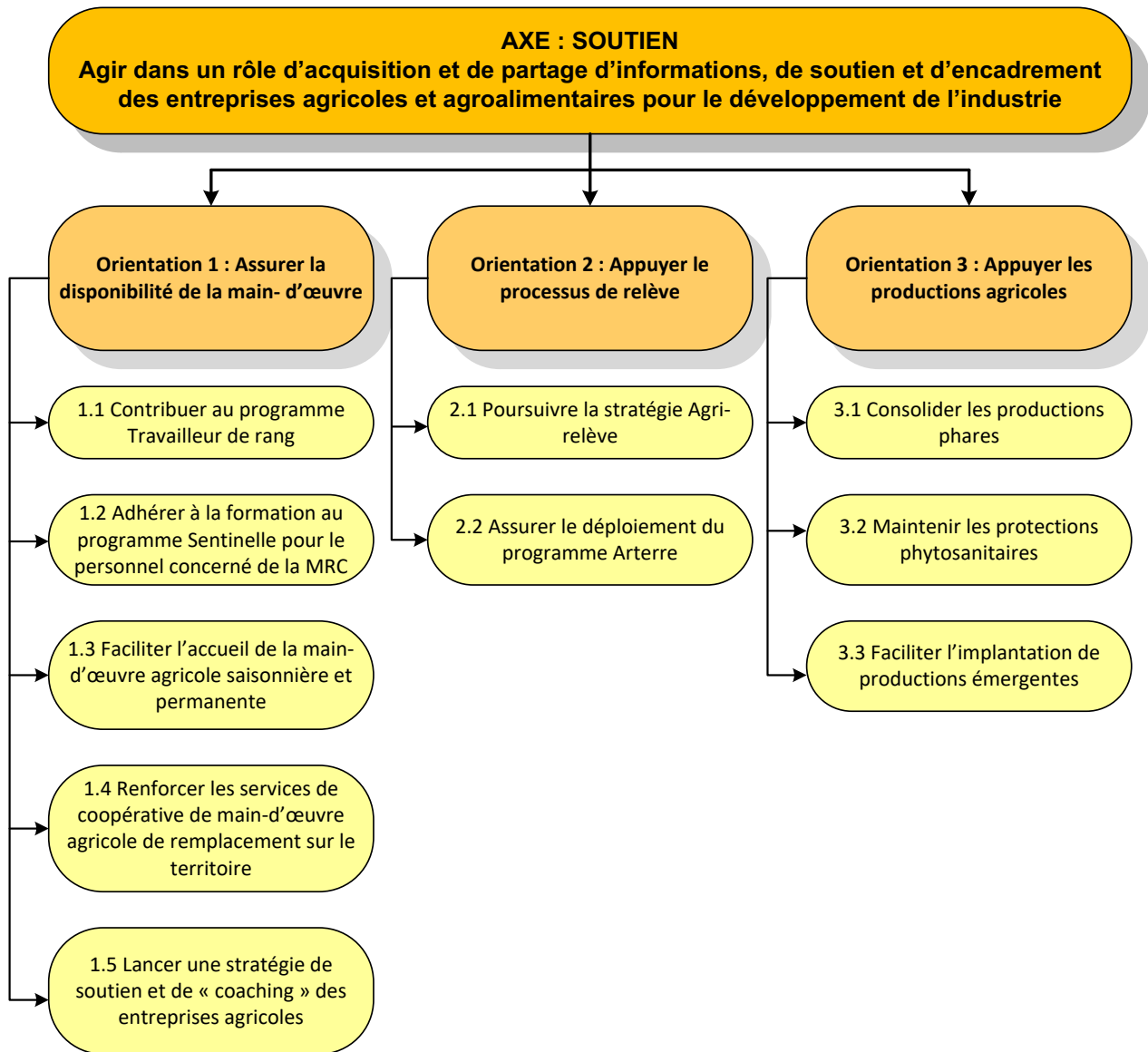
PDAA 2020-2025			ÉCHÉANCIER				BUDGET ANNUEL	PARTENAIRE(S)
CODE	INNOVATION	ÉCHELLE	RESPONSABLE	DÉBUT	FIN			
	<i>Vulgariser des méthodes et des technologies innovantes pour améliorer les pratiques agricoles et agroalimentaires</i>							
I	<b>1</b>	<b>Orientation 1 : Favoriser la recherche et le développement → 5 actions</b>						
actions	1-1	<i>Effectuer une veille technologique sur l'innovation dans le domaine agricole et agroalimentaire.</i>	△	MRC	2022	2025	\$\$	UPA, AgriNova, GMA Saguenay-Lac-Saint-Jean, UQAC, Club Conseil Bleuet (CCB)
	1-2	<i>Former des groupes d'innovation.</i>	△	MRC	2022	2023	\$\$\$\$	MAPAQ, Emploi Québec
	1-3	<i>Appuyer les projets de recherche et développement sur le territoire.</i>	∞	MRC	2021	2025	\$\$	AgriNova, GMA Saguenay-Lac-Saint-Jean, UQAC, CCB, personnel politique régional (gvt provincial)
	1-4	<i>Impliquer la Ferme expérimentale de Normandin.</i>	∞	MRC	2022	2023	\$	Personnel politique régional (gvt fédéral)
	1-5	<i>S'associer aux expérimentations locales et régionales.</i>	△	MRC	2022	2025	\$\$	AgriNova, GMA Saguenay Lac St-Jean, MAPAQ, UPA, CCB, TableaAgro, Stratégie Zone boréale, UQAC
I	<b>2</b>	<b>Orientation 2 : Appuyer l'innovation pour renforcer la sécurité alimentaire → 4 actions</b>						
actions	2-1	<i>Appuyer les initiatives d'agriculture urbaine et communautaire.</i>	△	MRC	2021	2025	\$\$\$	Municipalités, CIUSSS, MAPAQ, MAMH
	2-2	<i>Accompagner les villes et les municipalités dans l'élaboration d'une politique alimentaire.</i>	△	MRC	2022	2025	\$\$	Municipalités, MAPAQ, Table agro
	2-3	<i>Favoriser l'utilisation de produits agricoles et agroalimentaires locaux dans les commerces et institutions du territoire.</i>	△	MRC	2022	2025	\$\$	Commission scolaire, Table Agro, TIRS-SHV
	2-4	<i>Encourager l'utilisation de semences et de transplants produits par des entreprises agricoles et forestières locales et territoriales.</i>	△	MRC	2022	2025	\$\$	MAPAQ, UPA, Patates Lac-Saint-Jean, Table agro

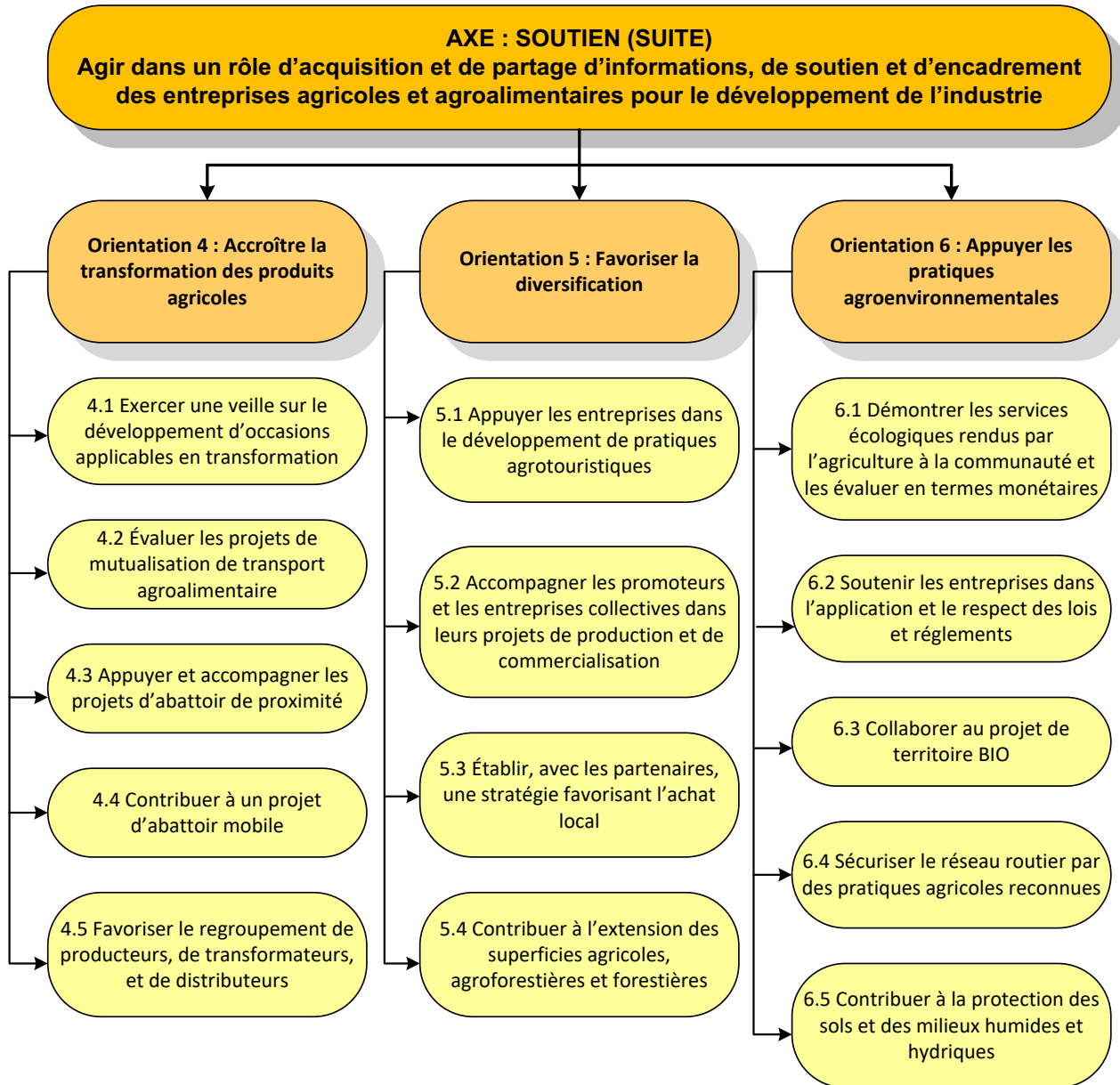
CODE	INNOVATION		PISTES
	<i>Vulgariser des méthodes et des technologies innovantes pour améliorer les pratiques agricoles et agroalimentaires.</i>		
I	1	<b>Orientation 1 : Favoriser la recherche et le développement → 5 actions</b>	
actions	1-1	<i>Effectuer une veille technologique sur l'innovation dans le domaine agricole et agroalimentaire.</i>	Se référer aux partenaires dans le cadre d'une démarche de veille technologique spécifique agricole et agroalimentaire.
	1-2	<i>Former des groupes d'innovation.</i>	Avec les partenaires, créer et co-financer des groupes d'innovation pour les entreprises agricoles encadrés par des professionnels reconnus.
	1-3	<i>Appuyer les projets de recherche et développement sur le territoire.</i>	Mettre en place un programme de présentation de la RSDE et des approches non conventionnelles en agriculture (productions végétales et productions animales) par des professionnels reconnus pour l'amélioration des critères de performance des entreprises agricoles.
	1-4	<i>Impliquer la Ferme expérimentale de Normandie.</i>	Impliquer le personnel politique régional pour le maintien des activités de la Ferme expérimentale et son éventuelle implication dans le développement agricole régional.
	1-5	<i>S'associer aux expérimentations locales et régionales.</i>	Collaborer aux projets régionaux de nouvelles initiatives de transformation. Adhérer aux expérimentations liées aux nouvelles pratiques agricoles et agroalimentaires. Participer à des stratégies de commercialisation. Bleuetière de recherche.
I	2	<b>Orientation 2 : Appuyer l'innovation pour renforcer la sécurité alimentaire → 4 actions</b>	
actions	2-1	<i>Appuyer les initiatives d'agriculture urbaine et communautaire.</i>	Amorcer la création de jardins communautaires, de serres communautaires, de motels serricoles.
	2-2	<i>Accompagner les villes et les municipalités dans l'élaboration d'une politique alimentaire.</i>	Encourager des stratégies intergénérationnelles pour la création de jardins nourriciers et plus largement l'implication dans des PDCN.
	2-3	<i>Favoriser l'utilisation de produits agricoles et agroalimentaires locaux dans les commerces et institutions du territoire.</i>	Avec les partenaires, favoriser l'utilisation de produits locaux sains dans les cantines et les cafétérias (agriculture urbaine et agriculture rurale).
	2-4	<i>Encourager l'utilisation de semences et de transplants produits par des entreprises agricoles et forestières locales et territoriales.</i>	Accompagner les initiatives de promotion de l'achat de semences et de transplants à des entreprises locales et territoriales pour des raisons de synergie économique locale et de sécurité phytosanitaire.

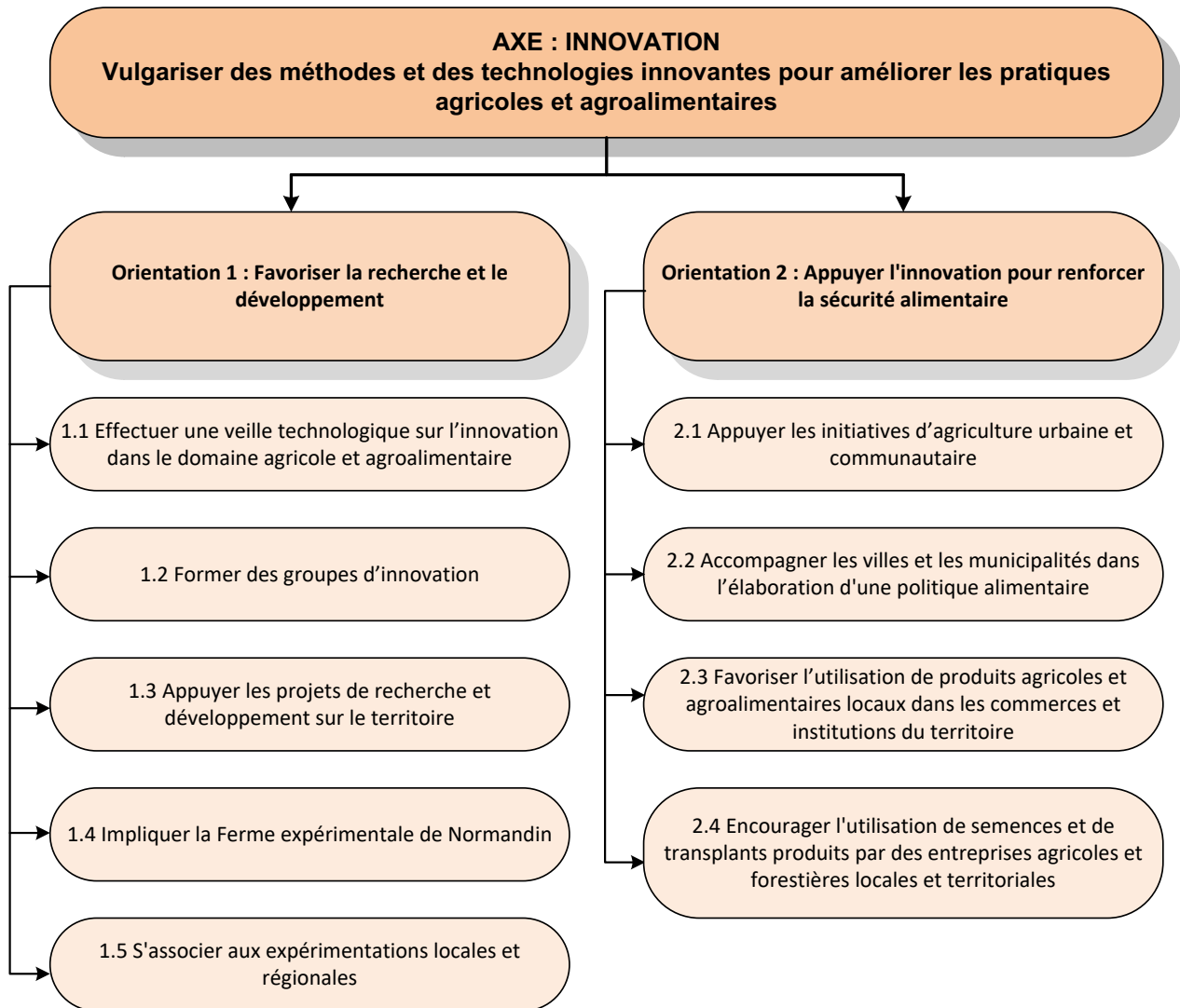
### 12.3 Synthèse des axes, des orientations et des actions















# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

DE LA MRC DE  
MARIA-CHAPDELAINE

**2020 2025**

